

ATLAS Transfrontalier

Deuxième Série

2012



Tome 1

Démographie

Habitat



La coopération transfrontalière entre le Nord-Pas-de-Calais et les régions belges de Wallonie, de Flandre et de Bruxelles-Capitale s'est naturellement mise en place par la continuité géographique, humaine et culturelle de ces territoires. Renforcée par la volonté des partenaires institutionnels d'accroître les échanges et de renforcer les liens, elle se traduit par de nombreux projets culturels, économiques, éducatifs, environnementaux ou touristiques.

C'est dans ce cadre que cet atlas transfrontalier voit le jour, afin d'éclairer la politique d'aménagement et de développement du territoire au-delà des frontières nationales. Ce tome, consacré à la démographie et l'habitat, est le premier d'une série de trois qui porteront sur les grands thèmes et enjeux composant les réalités géographiques et socio-économiques de la zone : démographie et habitat ; activités économiques et emploi ; environnement et aménagement.

De nouvelles coopérations ayant depuis émergé depuis 10 ans sur des territoires transfrontaliers, en particulier à l'échelle des métropoles transfrontalières. L'Insee et l'Iweps, principaux producteurs et utilisateurs des données décrites dans les éditions précédentes des atlas transfrontaliers, ont ressenti la nécessité de les actualiser et de les faire évoluer. Ceci semblait d'ailleurs d'autant plus nécessaire que les premiers tomes parus se fondent sur des données anciennes datant de 1999-2001. Le Statec, partenaire statistique luxembourgeois, a rejoint l'Insee et l'Iweps pour apporter les informations utiles à la description de son territoire. De même, la DREAL, la Région Nord-Pas-de-Calais et la Région wallonne se sont associées à ces travaux pour apporter un éclairage sur la compréhension des phénomènes sociaux et économiques et veiller à leur prise en compte dans la conduite des politiques publiques.

Cet atlas porte sur un périmètre d'observation qui comprend la région Nord-Pas-de-Calais, la région Wallonie, la Flandre, la région de Bruxelles-Capitale et les zones limitrophes en forte interaction transfrontalière reprenant le Grand-Duché de Luxembourg, une partie de la Picardie, de la Champagne-Ardenne et de la Lorraine. Les données sont essentiellement présentées au troisième niveau de la nomenclature des unités territoriales (Nuts), sauf en France où le maillage plus fin des arrondissements satisfait davantage à l'exigence de comparabilité de l'étude.

Par ailleurs, et pour éclairer de manière fine les coopérations transfrontalières émergentes, des zooms ont été réalisés pour certaines thématiques sur les territoires du GECT West-Vlaanderen-Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale, de l'Aire métropolitaine de Lille et du Pôle Européen de Développement. Les données présentées le sont alors au niveau de la commune.

Cet ouvrage est consacré à la démographie et à l'habitat, thèmes qui avaient été développés en 2004 et 2005 dans deux fascicules distincts de la précédente édition des atlas transfrontaliers. De 2004 à 2009, neuf fascicules thématiques avaient été publiés comme autant d'outils communs d'observation, de diagnostic et d'aide à la décision, reposant sur des statistiques cohérentes entre les territoires.

Ghislain GERON

Directeur Général de l'Aménagement du Territoire,
du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie du
Service Public de Wallonie

Michel PASCAL

Directeur Régional de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement

Yves DURUFLÉ

Directeur Général des Services du Conseil Régional
du Nord-Pas-de-Calais

Sébastien BRUNET

Administrateur général de l'Institut Wallon de
l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique

Daniel HUART

Directeur Régional de l'Institut National
de la Statistique et des Études Économiques
du Nord-Pas-de-Calais

Démographie - Habitat

Directeur de la publication

Daniel HUART

Coordination du dossier

Edwige CROCQUEY

Collaboration au dossier

Nathalie BETREMIEUX, Edwige CROCQUEY, Nicolas HOSDEZ, Laure LEROY, Thomas VACHER

Suivi partenarial

Pascal MAES (Région Wallonne),
Julien CHARLIER, Marc DEBUISSON, Jean-Paul DUPREZ (Iweps),
Marie-Jeanne DIFINO,
Daniel SCHMITZ (Statec),
Stéphane HUMBERT (Région Nord-Pas-de-Calais),
Philippe RIGAUD,
Nicolas PRUD'HOMME (DREAL),
Nathalie BETREMIEUX, Edwige CROCQUEY, Arnaud DEGORRE, Nicolas HOSDEZ, Laure LEROY, Thomas VACHER (Insee)

Cartographie

Evelyne LORENSKI, Martine SENECHAL

Rédacteur en chef

Claire WARZEE

Correcteur réviseur

Claude DELEVALLEZ

Coordination technique du dossier, maquette, couverture et composition

Olivier MAJCHERCZAK

Vente

Par correspondance : CNGP - Insee BP402 80004 AMIENS CEDEX ou via internet : www.webcommerce.insee.fr - Tél. : 03 22 97 31 70.

Impression

Imprimerie Becquart IMPRESSIONS - 67, rue d'Amsterdam 59200 TOURCOING (France) - Tél. : +33 (0)3 20 01 00 60 - Télécopie : +33 (0)3 20 01 00 61

Copyright

Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie du Service Public de Wallonie, Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique, Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, Institut National de la Statistique et des Études Économiques du Nord-Pas-de-Calais

Sommaire

Carte de référence et Tableaux de correspondance - 4

Zoom sur trois territoires - 6

Historique des communes belges - 8

Démographie

Habitat

Peuplement et densité de population	10	50	Parc de logements
Évolution de la population	14	54	Évolution du parc de logements
Structure par âge de la population	18	58	Construction neuve
Les moins de 20 ans	20	62	Âge du parc
Les 65 ans et plus	22	64	Type de logements
Fécondité	24	66	Statut d'occupation
Évolution de la fécondité	28	68	Logement social
Mortalité précoce	30	70	Taille des ménages
Évolution de la mortalité précoce	32	76	Surface des logements
Solde migratoire	34	82	Prix de vente
Mobilité	36		
Étrangers	38		
Perspectives démographiques	42		
Revenu disponible	46		
Inégalités	48		

Index - 84

Tableaux de correspondance

Zones belges	
Arrondissements	Provinces
Région Bruxelles-Capitale / Brussels Hoofdstedelijk Gewest	
Antwerpen Mechelen Turnhout	Anvers
Hasselt Maaseik Tongeren	Limbourg
Aalst Dendermonde Eeklo Gent Oudenaarde Sint-Niklaas	Flandre Orientale
Halle-Vilvoorde Leuven	Brabant Flamand
Brugge Diksmuide Ieper Kortrijk Oostende Roeselare Tielt Veurne	Flandre Occidentale

Zones belges	
Arrondissements	Provinces
Brabant Wallon	Nivelles
Ath Charleroi Mons Mouscron Soignies Thuin Tournai	Hainaut
Huy Liège Verviers Waremme	Liège
Arlon Bastogne Marche-en-Famenne Neufchâteau Virton	Luxembourg
Dinant Namur Philippeville	Namur

Zones luxembourgeoises	
Districts	Pays
Luxembourg	Grand-Duché de Luxembourg
Diekirch	
Grevenmacher	

Zones françaises	
Arrondissements	Départements
Charleville-Mézières Rethel Sedan Vouziers	Ardennes
Briey	Meurthe-et-Moselle
Verdun	Meuse
Metz-Campagne Thionville-Est Thionville-Ouest Metz-Ville	Moselle
Avesnes-sur-Helpe Cambrai Douai Dunkerque Lille Valenciennes	Nord
Arras Béthune Boulogne-sur-Mer Montreuil Saint-Omer Calais Lens	Pas-de-Calais
Laon Saint-Quentin Vervins	Aisne
Péronne	Somme

Carte de référence



© IGN-Insee 2012

Le GECT West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale

Le GECT West-Vlaanderen / Flandre - Dunkerque - Côte d'Opale est un espace de coopération métropolitaine créé en 2004, caractérisé par une certaine cohérence entre les différents territoires qui le constituent tant sur le plan géographique que sur les plans historiques et culturels. De plus, le réseau portuaire est en capacité de dynamiser l'économie de l'ensemble du territoire. Enfin, la cohérence de cet espace se justifie par les nombreux liens et réseaux qui existent depuis bien longtemps à cette échelle.

Cette aire de coopération métropolitaine vise à répondre aux enjeux de développement économique et d'aménagement en dynamisant les métropoles françaises et en confortant dans leur rôle d'entraînement des économies régionales.

Le GECT travaille sur des thématiques telles que le sport, le développement économique, l'environnement, les transports ou encore la jeunesse, la culture ou le tourisme.

Dans l'ouvrage, ce territoire sera appelé "le Littoral", afin de simplifier la lecture

L'Aire métropolitaine de Lille

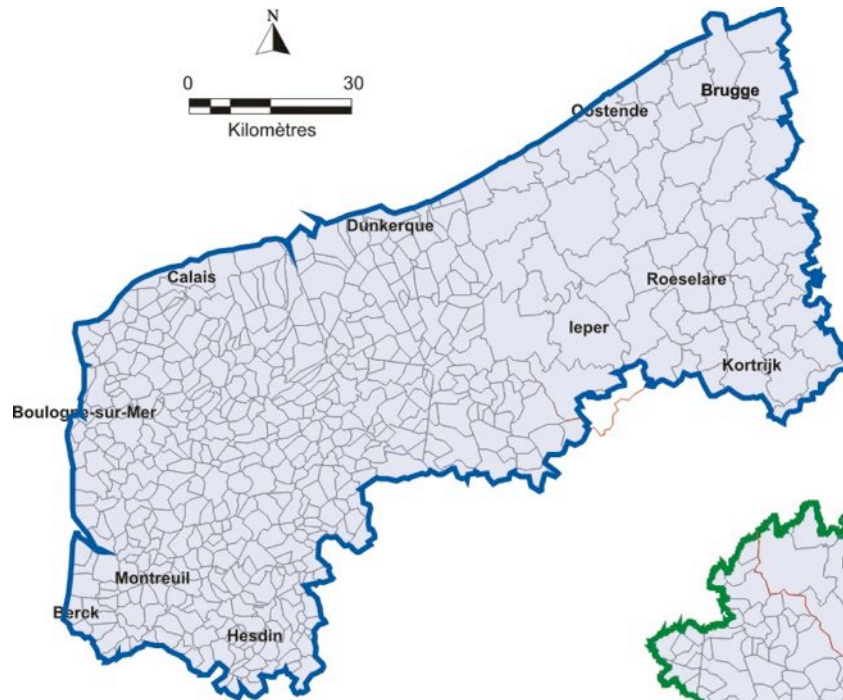
L'Aire métropolitaine de Lille est une instance de coopération transnationale existant de façon informelle depuis le milieu des années 1990 mais reconnue par l'État français le 9 août 2005, qui regroupe 23 acteurs publics français et belges collaborant pour hisser cet ensemble de territoires au rang de grande métropole européenne. Les Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais ainsi que le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais et les provinces belges de Hainaut et de Flandre occidentale sont membres associés. L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille métropole et la Mission Bassin Minier assurent l'animation et la coordination des travaux menés en commun par les partenaires.

L'association " Aire métropolitaine de Lille " (AML) a été créée en 2007 pour assurer le pilotage de coopérations entre ses 23 partenaires dans des domaines comme les transports, les ressources naturelles, la recherche et l'innovation, la créativité, l'urbanisme durable et l'attractivité des territoires.

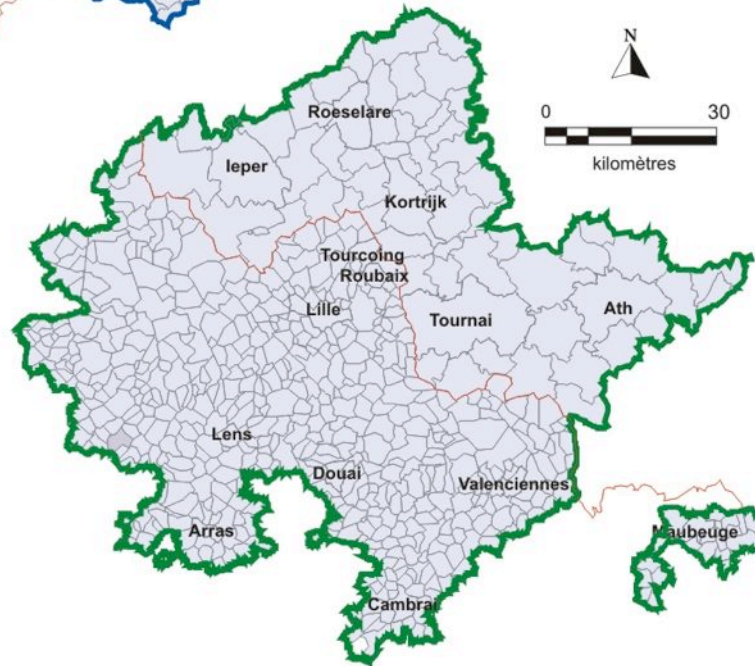
Le Pôle Européen de Développement

L'Association Transfrontalière (Pôle Européen de développement) a été créée en 1985 dans le but de faire revivre les régions frontalières du Luxembourg, de Belgique et de France, touchées par la crise de l'industrie sidérurgique. Le 1er février 1996 était créée une association transfrontalière entre les États, les Régions et les communes impliquées dans le projet de reconversion économique du Pôle Européen de Développement engagé depuis le milieu des années 80. Cette association a pour but de constituer un lieu de concertation et de débat entre tous les acteurs publics ou privés concernés en vue de définir une politique commune d'aménagement du territoire des collectivités locales, notamment dans les champs d'action de l'urbanisme, de l'environnement, du tourisme, et en accompagnement d'actions culturelles. En 2001, en vue d'une meilleure cohérence territoriale, un schéma de développement a été lancé, fixant les grandes orientations politiques de l'espace tri-national. La coopération y est multifonctionnelle, couvrant l'ensemble des composantes de la vie locale : organisation du territoire, communication et transports, équipements, patrimoine naturel et culturel, développement économique et habitat. Elle vise à établir une cohérence entre les diagnostics et recommandations transfrontaliers et les politiques nationales, ce qui n'a pas toujours été le cas jusqu'à présent. Depuis une vingtaine d'années, le territoire du PED a franchi le passage d'une situation de crise sidérurgique à une ère de croissance impulsée par le Luxembourg, moteur économique de l'ensemble de la Grande Région.

Zoom sur trois territoires

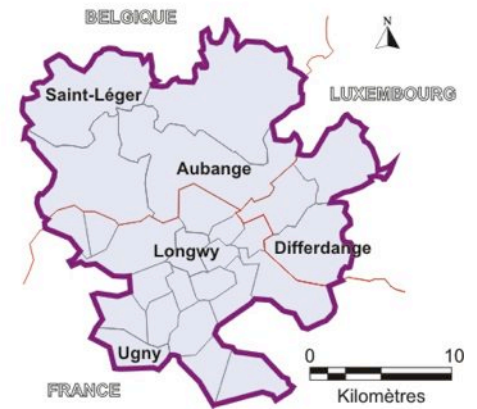


GECT
West-Vlaanderen /
Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale



Aire métropolitaine de Lille

Pôle Européen
de Développement



Historique des communes belges

Par l'arrêté royal du 17 septembre 1975, ratifié par la loi du 30 décembre 1975, le nombre de communes belges est réduit de 2 359 à 596 unités. La fusion est effective au 1^{er} janvier 1977.

Après la fusion anversoise de 1983, il ne reste plus que 589 communes : 308 en Région flamande, 262 en Région wallonne et 19 en Région bruxelloise. La fusion des communes n'a pas concerné la Région bruxelloise.

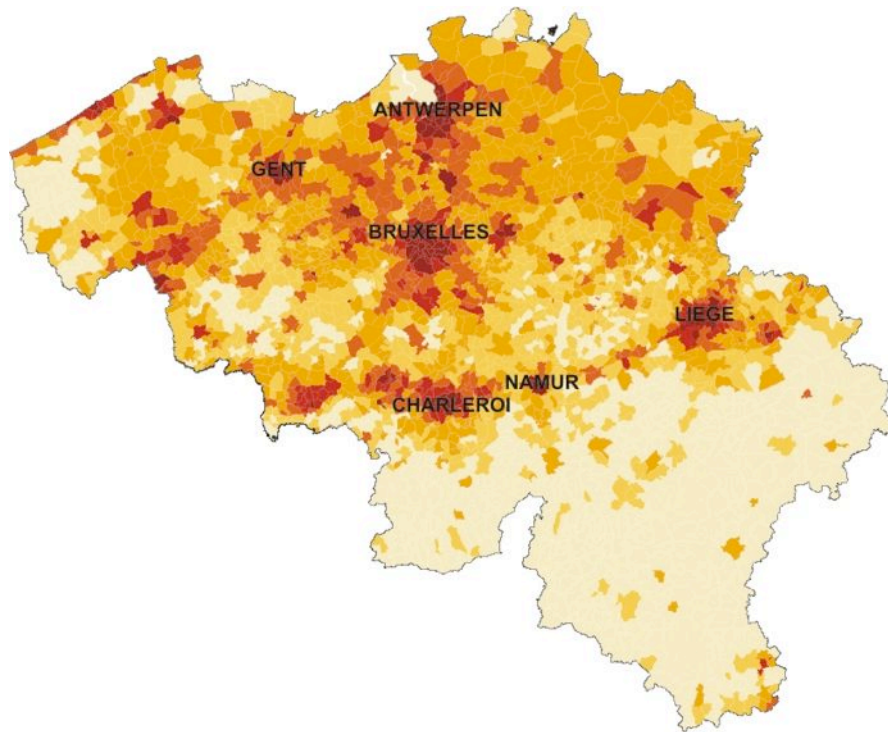
La taille des communes belges était, avant fusion, comparable à la taille des communes françaises, ce qui n'est plus le cas maintenant, puisque la taille moyenne est passée de 1 300 à 5 200 hectares et la population moyenne est passée de 4 200 à près de 17 000 habitants. Le nouveau découpage n'est

cependant pas homogène. Ainsi, en termes de population, les communes de Daverdisse, de Mesen et surtout d'Herstappe comptent moins de 1 500 habitants, alors que les communes de Charleroi, de Gand et surtout d'Anvers comptent plus de 200 000 habitants. En termes de superficie, les communes de Saint-Josse et Koekelberg, en Région bruxelloise, ainsi que la commune d'Herstappe, ont moins de 135 hectares, alors que les communes d'Anvers, de Couvin et surtout de Tournai comptent plus de 20 000 hectares.

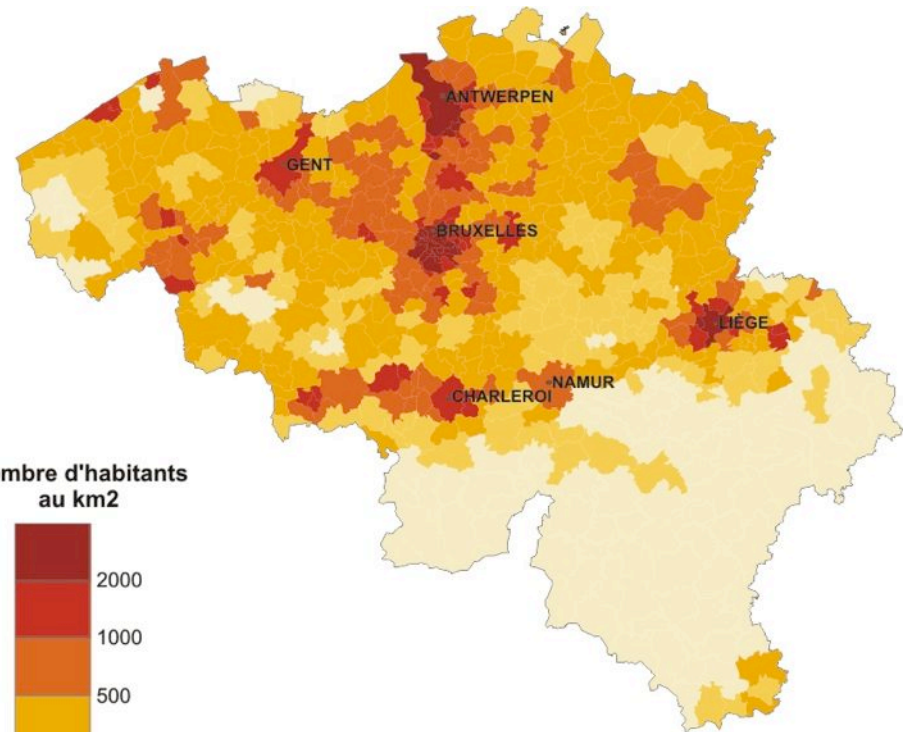
Correspondance des noms de communes principales

Nom flamand	Nom français
Halle	Hal
Vilvoorde	Vilvorde
Ieper	Ypres
Kortrijk	Courtrai
Roeselare	Roulers
Brugge	Bruges
Oostende	Ostende
Diksmuide	Dixmude
Veurne	Furnes
Leuven	Louvain
Mechelen	Malines
Aalst	Alost
Brussel	Bruxelles

Historique des communes belges

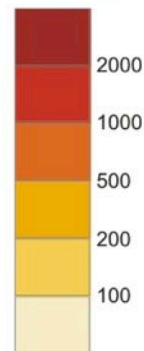


**Densité de population en 2007
des anciennes communes belges**



**Densité de population en 2007
des communes belges actuelles**

Nombre d'habitants
au km²



Avec 16,7 millions d'habitants en 2007 sur près de 63 000 km², l'espace transfrontalier inclut la Belgique, le Luxembourg et les départements français proches de la frontière. Il s'organise autour de quelques grands pôles urbains : Lille et Bruxelles pour la partie septentrionale, Luxembourg et Metz pour l'extrême sud-est de la zone.

Le territoire présente une population particulièrement dense, de près de 265 hab./km², inégalement répartie dans l'espace. Avec près de 350 hab./km², la densité de peuplement de Belgique est une des plus élevées d'Europe. Les espaces méridionaux de la zone (ardennais, lorrains et wallons) présentent quant à eux les densités de population les plus faibles.

En 2007 comme en 1999, le territoire transfrontalier se découpe autour de deux grands axes démographiques : au nord une population nombreuse et dense, concentrée autour des grandes agglomérations lilloise et bruxelloise et au sud, un espace à tendance rurale avec une population plus clairsemée.

Quelques grandes agglomérations dans le nord, des zones moins peuplées dans le sud

Situés au nord de la zone, Lille, Bruxelles et Anvers sont les trois arrondissements les plus peuplés (respectivement 1,2 million, 1,03 million et 900 000 habitants). L'attractivité de Bruxelles se mesure sur les arrondissements de Hal-Vilvorde en périphérie nord, et de Nivelles en périphérie sud.

Les arrondissements français les moins peuplés de la zone se situent toujours au sud, en Champagne-Ardenne, autour de Reims et Vouziers, ce dernier comptant moins de 23 000 habitants. La concurrence du bassin parisien y explique en partie la faible présence démographique. De même, c'est en Wallonie, et plus particulièrement dans la province du Luxembourg, que la population belge est la moins nombreuse, de 43 500 habitants pour l'arrondissement de Bastogne à environ 58 000 habitants pour celui de Neufchâteau. La ruralité, le relief, ainsi que l'éloignement relatif vis-à-vis de la capitale belge nettement plus attractive, expliquent ce contraste territorial.

Dans la partie sud, les espaces lorrains et luxembourgeois situés autour des pôles urbains de la ville-capitale, de Nancy et de Metz, forment un espace démographique relativement distinct du reste des espaces de la partie sud. Les arrondissements de Metz, Thionville-Ouest et le district du Luxembourg en particulier associent des niveaux de population dépassant les 110 000 individus et une densité démographique importante.

Une densité de population importante en Belgique

La Belgique présente de loin la population la plus dense de l'espace étudié : 347 hab./km², contre 188 pour la zone française et 185 pour le Luxembourg. La population se concentre principalement autour du sillon Sambre-et-Meuse et autour d'un axe Anvers, Gand, Bruxelles, Charleroi. Les provinces du Brabant Flamand et Brabant Wallon, ainsi que la Flandre-Orientale sont également très peuplées, comparées au sud du pays. Le sillon Sambre-et-Meuse, qui traverse le nord du territoire wallon, a été une zone de

prospérité industrielle qui a structuré l'espace wallon. Il a été à l'origine des plus anciens axes de communication routier et ferroviaire de la Wallonie qui ont été prolongés vers l'ouest (la Haine et la Sambre) mais aussi vers l'est. C'est en partie grâce à cette bonne desserte en moyens de communication que la région a pu garder une grande partie de la population, particulièrement autour de Charleroi et de Liège.

Les arrondissements de Bruxelles, Metz, Lille et Lens concentrent le plus d'habitants. La densité y dépasse les 1 000 hab./km² pour atteindre les 6 400 dans la région de Bruxelles-Capitale. L'opposition nord-sud apparaît alors avec le contraste observé avec les territoires ardennais français de Reims et Vouziers ou les espaces belges de Neufchâteau et Bastogne qui présentent des densités de population inférieures à 40 hab./km².

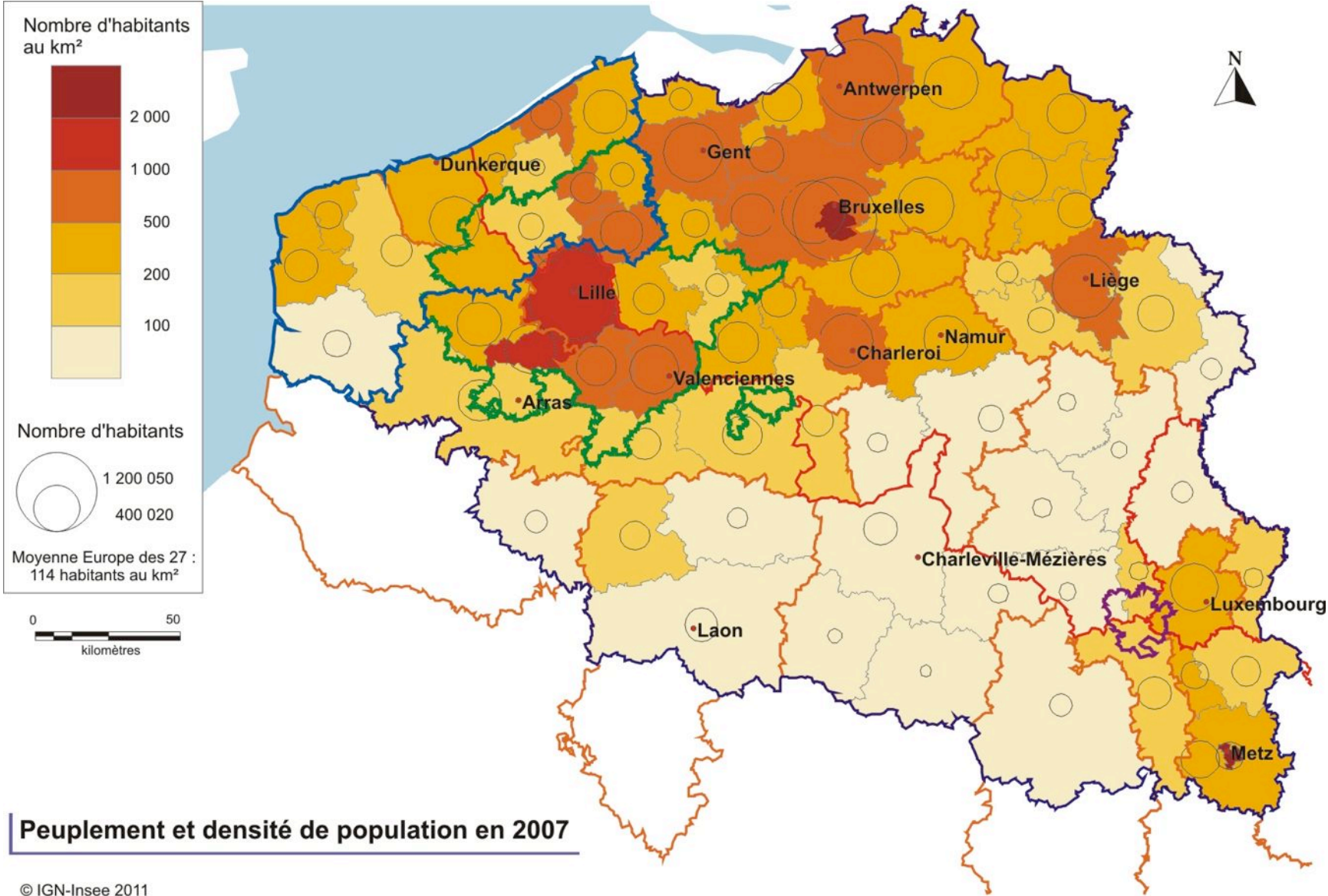
Une population concentrée autour des principales villes

En Belgique comme en France, les populations sont donc spatialement structurées autour des villes et leurs périphéries, villes capitales mais aussi villes de niveau intermédiaire telles que Gand, Anvers, Liège, Charleroi, Lille, Nancy, Valenciennes, Dunkerque ou Lens. La polarisation démographique autour d'une grande ville et son complexe urbain attenant, est en grande partie liée à sa dynamique et ses relations privilégiées avec l'agglomération, notamment en termes d'emplois et de services.

Il n'existe par ailleurs pas de réelle continuité démographique entre les espaces français et belges, (à l'exception du versant nord-est de la métropole lilloise) en conséquence de marchés du travail encore fortement distincts. Une forme de frontière économique et sociale apparaît entre les deux pays, plus visible encore à un niveau plus local.

Pour comprendre les résultats

Les données de population sont celles de 2007 pour l'ensemble des zones de l'espace transfrontalier. La densité démographique rapporte les effectifs de population à la superficie du territoire. Elle s'exprime en nombre d'habitants par kilomètre carré.



Peuplement et densité de population en 2007

© IGN-Insee 2011
Source : Belgique (DGSIE) - Luxembourg (Statec) - France (Insee).

Peuplement et densité de population

Le littoral

Le GECT West Vlaanderen Flandre Dunkerque Côte d'Opale, ici appelé territoire littoral, compte 2 075 000 habitants. C'est une longue bande côtière continue de 8 000 km² allant de Berck à Knokke et englobant l'arrière-pays montreuillois, l'Audomarois, la Flandre intérieure, le Westhoek, la région Bruges-Ostende et celle de Roulers-Courtrai.

Il enregistre une densité moyenne de 261 hab./km² inégale de part et d'autre de la frontière. En effet, la Flandre-Occidentale belge présente une densité moyenne plus élevée que sur la Côte d'Opale : 364 hab./km² contre 193 hab./km². Par ailleurs, les formes d'occupation humaine diffèrent. Ainsi, en Flandre-Occidentale, la population est répartie de façon plus homogène puisque la densité au sein des différents arrondissements n'est jamais inférieure à 200 hab./km², excepté dans ceux de Dixmude et Ypres. Cette homogénéité est due à une organisation plus diffuse des activités économiques. On note quelques densités importantes au niveau des agglomérations comme Roulers, Ostende, Bruges ou Izegem. Par ailleurs, sur la Côte d'Opale, la densité moyenne est plus faible mais on observe des densités très élevées autour des pôles économiques. Ainsi, les fortes concentrations de populations correspondent aux agglomérations d'activités dans les cantons de Boulogne-sur-Mer, Dunkerque, Calais, Saint-Omer et Berck dans une moindre mesure.

L'Aire métropolitaine de Lille

L'Aire métropolitaine de Lille (AML) compte 3,8 millions d'habitants sur une surface de 7 200 km², ce qui la place à la 18^e place des métropoles européennes. Du fait du caractère urbain de ce territoire dénué d'obstacles naturels, la densité de population y est très élevée : 521 hab./km², contre 324 hab./km² en Nord-Pas-de-Calais, 347 hab./km² en Belgique et seulement 114 hab./km² en France. Les trois quarts de la population résident du côté français de l'AML, sur 60% de sa surface.

La densité moyenne de l'AML est deux fois plus élevée du côté français que du côté belge (654 hab./km² contre 324 hab./km²). L'AML se caractérise par un chapelet de villes et d'agglomérations elles-mêmes structurées par deux zones à fortes densités de peuplement. Il s'agit en premier lieu d'un espace articulé autour de grandes villes comptant chacune plus de 50 000 habitants. Il s'étend de Lille à Roubaix et Tourcoing et se prolonge du côté belge de l'AML vers Mouscron et Courtrai. De par sa position centrale au niveau géographique et économique, cet ensemble urbain peut être qualifié de cœur métropolitain. Il concentre 40 % environ de la population de l'AML.

Plus au sud de l'AML, la deuxième grande zone de peuplement s'étend de Béthune à Valenciennes, en passant par Lens et Douai. Elle se prolonge en dehors de l'AML, en Belgique vers Mons, Charleroi et Liège. Il s'agit de l'arc minier, héritage de l'exploitation passée des gisements houillers. Autour de ces conurbations, des pôles urbains exercent une influence particulière à l'instar d'Arras, Cambrai, Maubeuge, Ath ou Ypres.

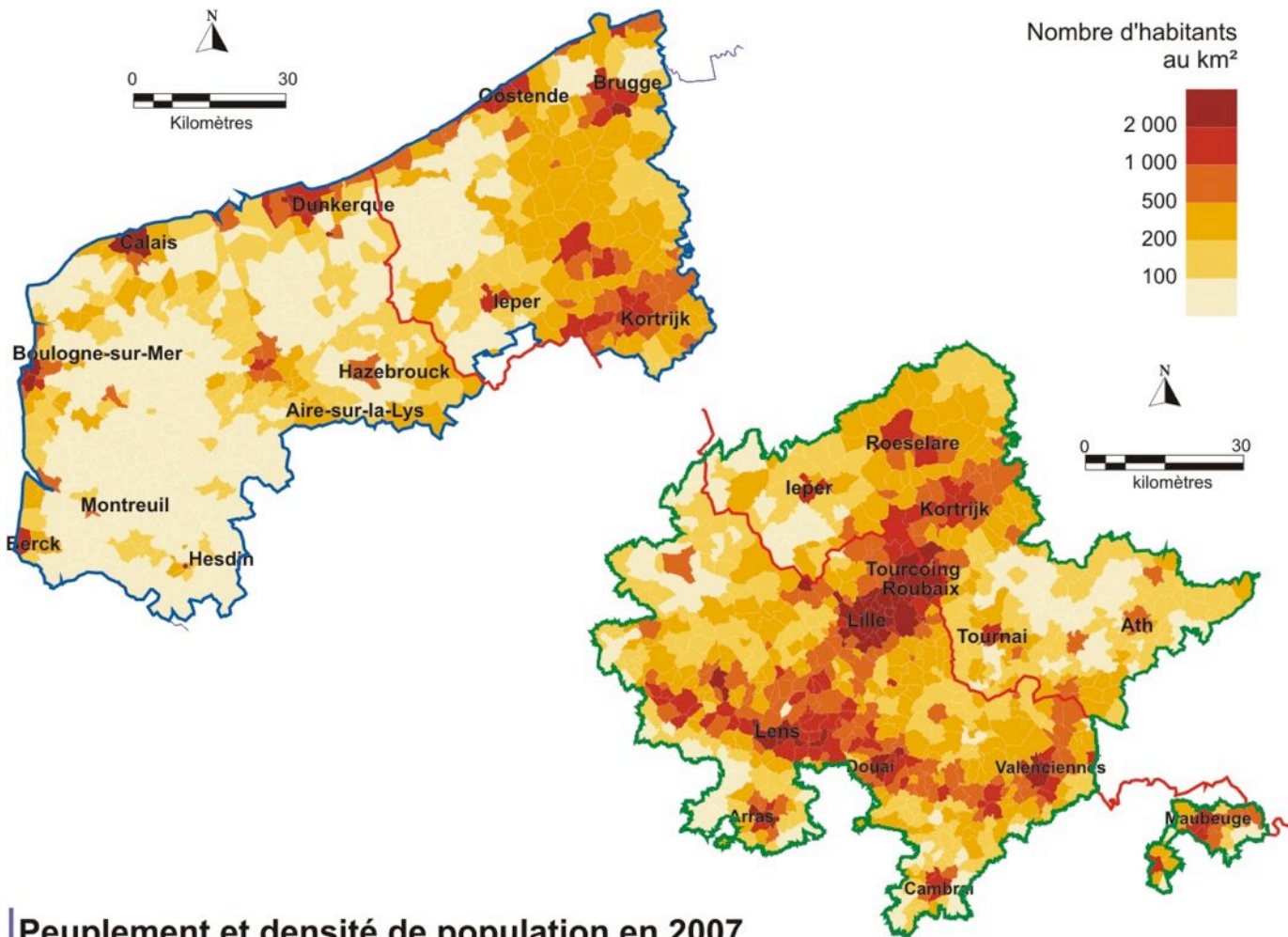
Le Pôle Européen de Développement

Le Pôle Européen de Développement (PED) compte 128 000 habitants qui se répartissent pour 44 % en France, 33 % au Luxembourg et 23 % en Belgique. Le pôle est densément peuplé (361 hab./km²), la situation des communes de chacun des trois pays étant très diverse : 400 hab./km² dans la partie française, 797 hab./km² dans la partie luxembourgeoise et seulement 178 hab./km² dans la partie belge.

Historiquement, la population du PED s'est concentrée auprès des sites de production (mines et usines sidérurgiques). C'est pourquoi, les zones densément urbanisées (densités supérieures à 1 000 hab./km²) se situent au pied de la côte de Moselle à Differdange au Luxembourg (1 253 hab./km²), dans la percée de la Chiers à travers la côte, ainsi que sur le rebord du plateau dominant la vallée de la Chiers. Ainsi, plus de 85 000 habitants, soit les deux tiers de la population du PED, résident dans une zone de seulement 40 km². Ceci est d'autant plus notable qu'à l'intérieur de la zone urbanisée (jusqu'à plus de 8 000 hab./km² à Herserange) sont encore installées des usines ou d'immenses friches industrielles et minières. La densité de population est également très élevée dans la partie luxembourgeoise, même en dehors des zones urbanisées. L'agglomération transfrontalière est en fait une conurbation à quatre pôles de 15 000 à 20 000 hab. : Differdange, Pétange, Aubange et Longwy. Au contraire, le plateau de la côte de Moselle en France, ou celui de la côte du Lias en Belgique sont faiblement peuplés, les densités moyennes y étant inférieures à 80 hab./km².

Part de chaque pays dans chaque territoire

Territoire	Pays	Population en hab.	Superficie en km ²	Densité en hab./km ²
Littoral	Belgique	1 145 878	3 144	364
	France	927 587	4 810	193
AML	Belgique	948 042	2 930	324
	France	2 838 324	4 337	654
PED	Belgique	30 116	169	178
	France	55 879	140	400
	Luxembourg	42 257	53	797



Peuplement et densité de population en 2007

©IGN - Insee 2012
Source : Belgique (DGSIE) - Luxembourg (Statec) - France (Insee).

Entre 1999 et 2007, la population s'est accrue de 0,3 % par an en moyenne sur l'ensemble du territoire transfrontalier, soit une évolution similaire à celle observée sur la période 1990-1999. La population de la zone française connaît la plus faible hausse, avec une augmentation de 0,1 % par an, contrairement à la Belgique et au Luxembourg dont la hausse démographique est plus marquée avec respectivement 0,4 et surtout 1,3 % de hausse annuelle moyenne. Entre 1999 et 2007, la répartition des populations sur le territoire observé et la hiérarchie des espaces plus ou moins peuplés évoluent peu.

Les évolutions de population dans les différents territoires de l'espace transfrontalier s'avèrent relativement similaires aux données observées sur la période 1990-1999.

Une hausse de la population dans le sud-est du territoire...

Ainsi, les zones du sud-est de la Belgique et du Luxembourg, les arrondissements de Bastogne et d'Arlon notamment, et l'ensemble des districts luxembourgeois, présentent un gain important de population, tout comme les arrondissements de Waremme et de Nivelles, au sud de la capitale belge. Sur ces espaces, la hausse de population moyenne annuelle entre 1999 et 2007 est supérieure à 0,8 %. Cette tendance traduit la poursuite de l'attrait de ces territoires pour des populations en quête d'une meilleure qualité de vie, attirées par des espaces à dominante rurale et/ou situés à proximité - et non au cœur - des grandes métropoles.

... une baisse dans les territoires français, picards et ardennais

De même, les espaces ayant connu une diminution continue de leur population lors de la décennie 90, restent pour la plupart toujours concernés par une baisse démographique annuelle constante. Il s'agit essentiellement de zones situées sur le territoire français picard et ardennais, et notamment des arrondissements de Charleville-Mézières, Sedan, Vouziers, Vervins ou encore Saint-Quentin. L'enclavement de ce territoire et son manque d'attractivité économique par rapport à la région parisienne expliquent le maintien de cette évolution.

Un regain d'attractivité pour quelques grandes villes de France et de Belgique

À l'opposé, certains espaces montrent une inversion de tendance, avec en particulier, et de manière significative, les arrondissements belges englobant de grandes métropoles telles que Bruxelles, Liège ou Charleroi.

Ces trois pôles, qui connaissaient durant la décennie précédente une érosion de leur population, enregistrent entre 1999 et 2007 un regain de population de près de 1 % par an en moyenne pour la région bruxelloise et près de 0,7 % pour l'arrondissement de Liège. De même, la Flandre, et notamment les arrondissements de Gand et d'Anvers, bénéficie de migrations importantes qui expliquent une hausse continue de la population, plus soutenue sur la décennie 2000 que durant la période précédente. Le territoire flamand connaît donc un mouvement de développement des grandes agglomérations : Gand (+ 0,6 %) et Anvers (+ 0,5 %). Bien que dynamique sur le plan

industriel, l'arrondissement de Courtrai, quant à lui, est en diminution, certes légère. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que les jeunes n'y restent pas après leurs études, et que contrairement à la côte, il attire peu de nouveaux ménages.

On observe la même tendance à une orientation vers les métropoles dans la région française du Nord-Pas-de-Calais, où Lille, Arras ou Valenciennes connaissent un regain de population.

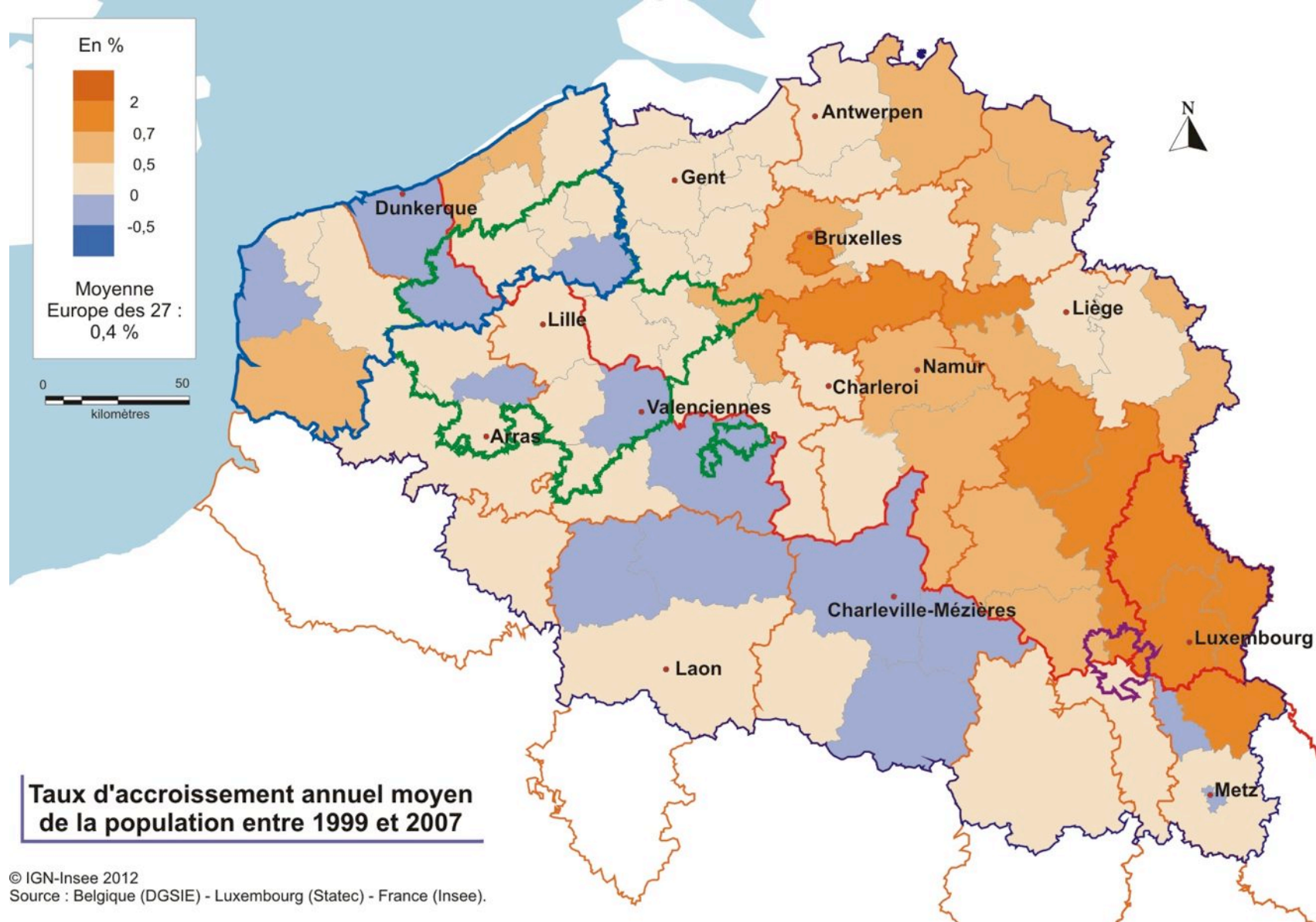
Des migrations résidentielles qui expliquent les évolutions de population

L'évolution de la population belge s'explique en grande partie par son solde migratoire (différence entre immigration et émigration) positif. Ces mouvements constituent un aspect important de la démographie en Belgique. La population de Bruxelles croît ainsi essentiellement grâce à la migration internationale vers cette métropole ; par ailleurs cette dernière connaît également un niveau de fécondité nettement plus fort que les régions wallonne et flamande. Ainsi, avec 61 naissances pour 1 000 femmes en âge de procréer, la région de Bruxelles Capitale enregistre le deuxième plus fort taux de la zone étudiée, derrière celui de Calais. Il se distingue de l'ensemble du territoire belge, situé majoritairement sous la barre des 50 naissances en moyenne.

Les mouvements migratoires influencent également les caractéristiques démographiques de la zone française. La baisse de la population des espaces frontaliers ardennais, picards et de l'Avesnois ne traduit pas un départ des populations vers la Belgique. L'orientation se fait toujours en faveur des territoires situés plus au sud du territoire national, région parisienne en tête, proche géographiquement. Un effet « frontière », relativement hermétique, et à dimension essentiellement économique, apparaît donc en ce qui concerne les préférences de mobilité des populations nordistes.

Pour comprendre ces résultats

Les données étudiées prennent en compte la période 1999-2007 pour l'ensemble des zones de l'espace transfrontalier.



Le littoral

La population du territoire littoral a peu augmenté entre 1999 et 2007 (+ 0,17 % par an). Le versant français connaît une croissance un peu plus faible que le versant belge (+ 0,15 % par an contre + 0,21 % par an).

Si la croissance de la population de la Côte d'Opale résulte essentiellement d'un nombre important de naissances, celle de la Flandre-Occidentale est alimentée par l'arrivée de séniors, notamment le long du littoral.

Sur le versant belge, les arrondissements ayant la plus forte croissance démographique sont les territoires côtiers d'Ostende et de Furnes (respectivement + 0,57 % par an et + 0,69 % par an), attirant de nouveaux habitants souvent âgés ou des flux de population active profitant des emplois liés au tourisme.

Sur le versant français, les territoires en forte croissance annuelle sont les territoires côtiers comme les régions d'Étaples, de Berck et du sud-ouest du Calaisis (Sangatte, etc.), mais aussi ceux se situant à l'intérieur des terres. Ceci résulte également de l'afflux de retraités souhaitant un cadre de vie plus agréable.

Ailleurs, la croissance de la population est plus modérée (inférieure à 0,7 % par an) comme dans les arrondissements de Bruges, Roulers, Bruxelles-Capitale ou Dixmude du côté belge et dans la plupart des territoires français.

Enfin, d'autres territoires sont stables comme celui de Courtrai du côté belge (- 0,02 % par an), ou en baisse comme le Dunkerquois, touché par le déclin industriel, le Boulonnais, le Calaisis, l'Audomarois ou l'Hesdinois sur le versant français (avec des baisses de - 0,17 % par an à - 0,58 % par an).

L'Aire métropolitaine de Lille

La population de l'Aire métropolitaine de Lille (AML) a faiblement augmenté entre 1999 et 2007 : + 0,13 % par an, contre + 0,7 % par an en France et + 0,44 % par an en Belgique. Cette croissance annuelle est néanmoins proche de celle du Nord-Pas-de-Calais (+ 0,1 % par an). La population du versant français de l'AML croît à un rythme légèrement plus faible que celle du versant belge : + 0,11 % par an du côté français, + 0,16 % par an du côté belge.

L'excédent des naissances sur les décès favorise l'accroissement de la population du versant français. Cependant, son solde migratoire est très négatif, la région perdant des habitants par rapport au reste de la France. Au total, la croissance de sa population est donc très lente. Sur le versant belge, la croissance de la population résulte plus du mouvement migratoire que de l'accroissement naturel.

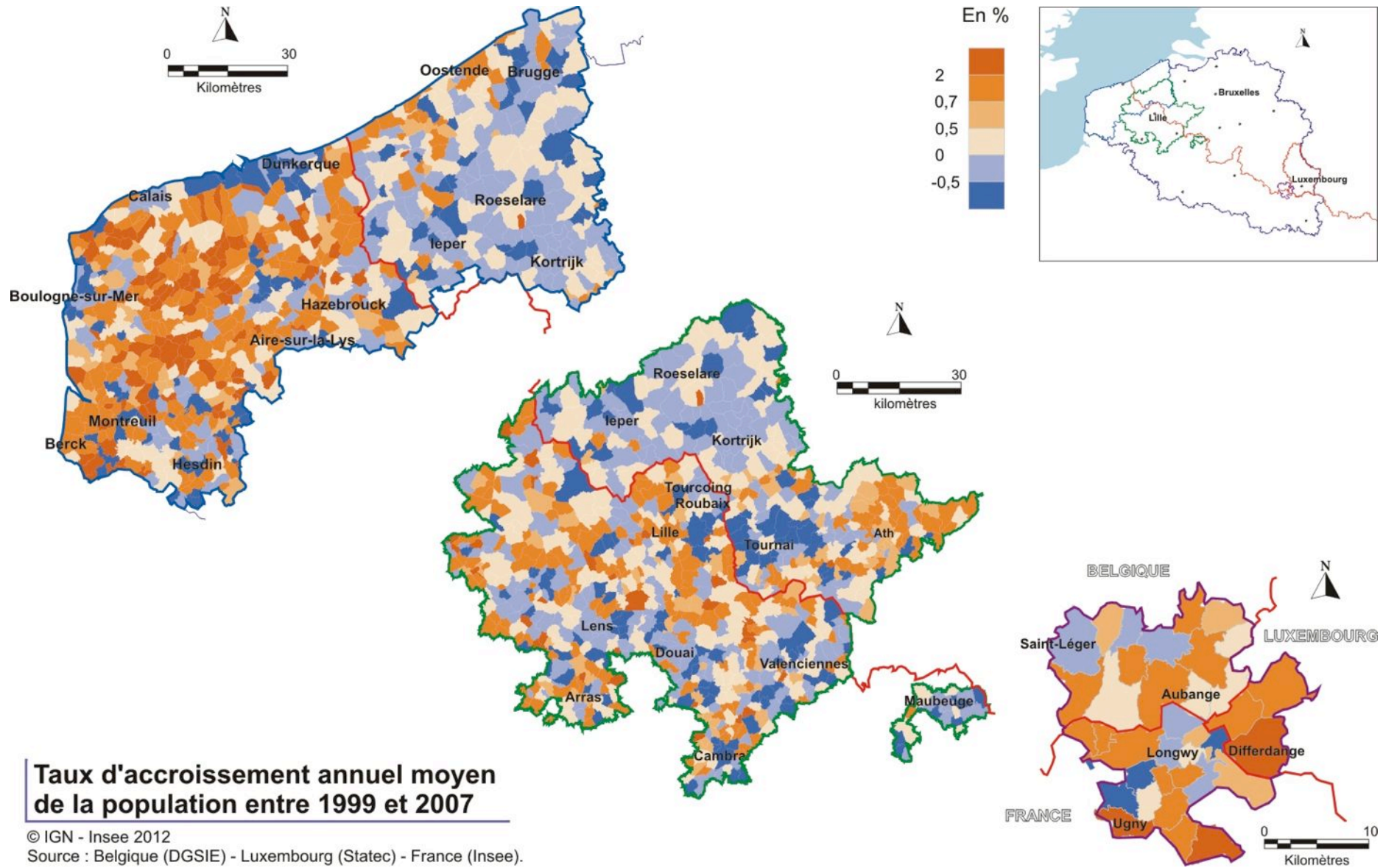
Les dynamiques des territoires de l'AML sont contrastées. Ainsi, tandis qu'au sein de l'arc minier, la population continue de décroître depuis 1960, la population du cœur métropolitain est au contraire en augmentation, à l'instar de celle de l'agglomération lilloise, de territoires situés plus au sud (Pévèle, Vallée de la Scarpe, etc.) ou à l'ouest dans les Flandres. Les autres territoires dont la population croît se situent en périphérie de l'AML, dans la communauté urbaine d'Arras par exemple. Les territoires les plus en déclin démographique sont la région de Maubeuge (- 0,42 % par an) et le Cambrésis (- 0,34 %).

Sur le versant belge de l'AML, on observe une relative stabilité de la population depuis 1960, celle-ci poursuivant sa très faible croissance

entre 1999 et 2007. Seuls Ath et Soignies, bénéficiant de la proximité de la capitale bruxelloise, ont des taux de croissance de la population très supérieurs à la moyenne du versant belge de l'AML.

Le Pôle Européen de Développement

L'évolution de la population du Pôle Européen de Développement (PED) a été très fluctuante en 30 ans. Le PED avait perdu 10 000 habitants, soit 8 % de sa population entre 1981 et 1991, à cause de la fermeture de nombreux sites de production (mines de fer et entreprises sidérurgiques). Depuis cette date, la tendance s'est inversée et a permis de retrouver en 2006 le niveau de population de 1981. Entre 1999 et 2007, la population du PED a augmenté de 0,86 % par an. Toutefois, tous les pays n'ont pas connu la même tendance. Ainsi, la population de la partie française et de la partie belge a connu une faible croissance (respectivement + 0,31 % par an et + 0,72 % par an). Seule la partie luxembourgeoise a fortement progressé : + 1,75 % par an entre 1999 et 2007 et près de 25 % en 15 ans. La reconversion économique s'y est le mieux opérée, plus de la moitié des emplois du PED y sont localisés.



Structure par âge de la population

L'étude de la structure par âge de la population fait apparaître plusieurs « frontières » géographiques. D'une part, le découpage territorial reste marqué entre espace rural et urbain, surtout sur la zone française. D'autre part, un contraste flagrant apparaît de part et d'autre de la frontière franco-belge, accentué le long de la zone côtière.

L'ensemble du territoire transfrontalier connaît par ailleurs une tendance au vieillissement de sa population, avec certaines différences à un niveau plus local. Ce découpage du territoire par âge, de même que l'évolution observée, s'avèrent structurels, dans la mesure où les tendances constatées depuis 1999, restent sensiblement les mêmes.

Les territoires français et belges offrent un profil démographique très distinct en ce qui concerne la structure par âge de la population.

Le littoral : plus jeune en France, plus âgé en Belgique

Le Nord-Pas-de-Calais présente globalement une population plus jeune et concentrée sur les espaces urbains et universitaires. La part des moins de 20 ans est plus importante au nord de la région, et particulièrement le long d'un axe incluant le littoral de la Côte d'Opale et la ligne transfrontalière franco-belge. Ainsi les arrondissements de Calais, Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer, ainsi que ceux de Lens, Lille et Valenciennes, voient cette proportion avoisiner les 28 %. À l'inverse, la population plus âgée y est moins représentée (moins de 15 % de la population). Le territoire français présente ainsi une ligne de démarcation

virtuelle nord-sud en matière de structure par âge. La partie méridionale, et notamment les arrondissements ardennais et picards de Vouziers, Briey et Thionville-Ouest, présente une population plus âgée, avec une part des moins de 20 ans autour des 23 % et une population de plus de 65 ans supérieure à 18 %, voire 21 % pour celui de Vouziers.

De l'autre côté de la frontière, le profil par âge du littoral est inversé, avec en particulier au sein des zones côtières de la Flandre-Occidentale, une population de moins de 20 ans représentant moins d'un cinquième de la population, notamment dans les arrondissements de Furnes et Ostende, et une surreprésentation des personnes de plus de 65 ans.

Le Nord-Pas-de-Calais plus jeune car souvent plus fécond

Cette dissemblance trouve une part de son origine dans les différences de fécondité observées sur le long terme de part et d'autre de la frontière. En 1999 comme en 2007, l'indicateur de fécondité est significativement plus élevé sur la zone française, et en particulier dans les arrondissements de Calais, Lens et Saint-Omer, où il s'approche - voire dépasse - les 60 naissances pour 1 000 femmes en âge de procréer, contre seulement 38 à 43 dans les arrondissements de la côte belge. Plus récemment, ce sont les différences constatées en matière de mortalité qui expliquent également une part importante de ces écarts entre la Belgique et la France, notamment concernant la zone côtière. Ainsi, les arrondissements de Dunkerque, Saint-Omer et Boulogne-sur-Mer notamment, connaissent un niveau et une évolution de la mortalité précoce relativement importante, à l'inverse du littoral belge. C'est également le cas concernant les

arrondissements frontaliers de Douai et Valenciennes, qui, bien que connaissant une régression de la mortalité précoce, enregistrent un niveau relativement élevé en 2007, et présentent de fait une population structurellement plus jeune.

Un vieillissement généralisé sur le territoire

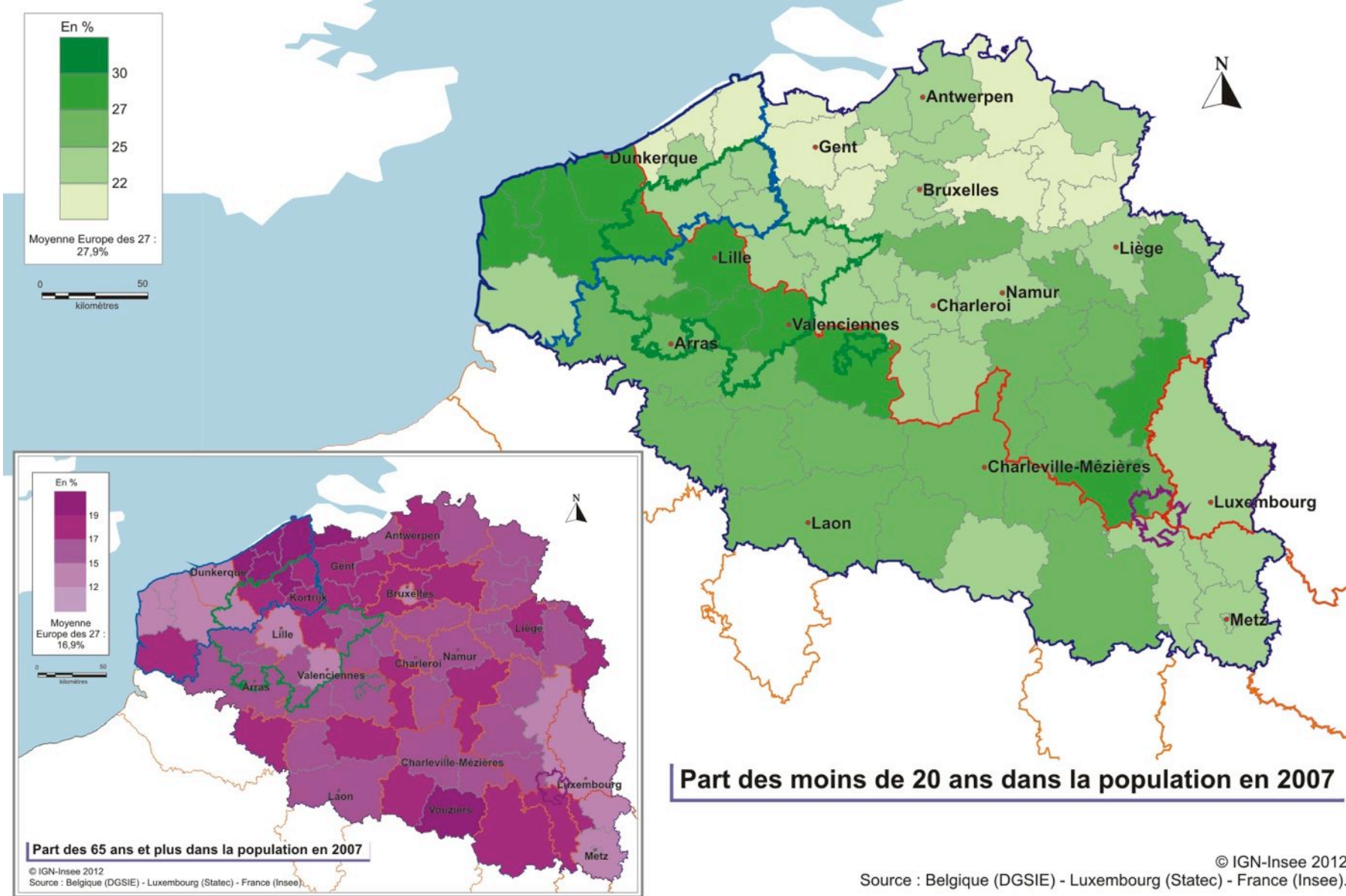
Par ailleurs, et comme sur l'ensemble du territoire français, la population du Nord-Pas-de-Calais vieillit : l'âge moyen atteint dans la région 37,1 ans en 2006 contre 35,8 ans en 1999. Elle reste toutefois la plus jeune en France derrière l'Île-de-France. La Belgique présente une population structurellement plus âgée, avec en 2007 un âge moyen de 40,6 ans contre 39,6 ans en 2000. Le vieillissement est visible sur l'ensemble du territoire, avec cependant une particularité de Bruxelles-Capitale qui connaît un rajeunissement démographique (38,2 ans en moyenne en 2007 contre 39,1 en 2000), sous l'effet des migrations internationales et de la haute fécondité qui en découle.

Bien que connaissant une augmentation de la proportion des populations plus âgées, la Wallonie s'avère structurellement plus jeune que la Flandre, avec respectivement 40,1 et 41,3 ans de moyenne d'âge pour l'ensemble de la population. Avec une part importante de près de 28 % de moins de 20 ans, la province du Luxembourg connaît ainsi depuis longtemps une forte fécondité. De plus, l'attractivité luxembourgeoise ainsi que le caractère « central » et transfrontalier de la zone wallonne concernée, expliquent une partie de la concentration des populations jeunes dans cet espace, motivées notamment par des perspectives économiques multiples et situées qui plus est sur des espaces à dominante rurale. L'évolution des migrations joue donc également un rôle à plus long terme sur l'évolution de la structure par âge sur le territoire franco-belge.

Pour comprendre ces résultats

Les données de structure de population portent sur l'année 2007 pour l'ensemble des zones de l'espace transfrontalier.

Structure par âge de la population



Le littoral

En 2007, les jeunes de moins de 20 ans représentent 24,1 % de la population. Les profils démographiques des deux versants du territoire littoral sont très différents : le versant belge du territoire présente une part de jeunes bien plus faible que le versant français (21,6 % contre 27,2 %). Pour comparaison, la part des jeunes s'élève à 23 % en Belgique en 2007 et à 25 % en France métropolitaine. Ainsi, le versant belge présente une proportion de jeunes plus faible que la Belgique et le versant français présente une proportion plus forte que la France.

En France, les jeunes sont très présents en Flandre intérieure, dans le Calaisis et en son sud, dans le Boulonnais et dans l'Audomarois tandis que le secteur de Berck-Montreuil connaît les parts les plus faibles. En effet, ce secteur côtier attire principalement les retraités. Cela provoque un accroissement du coût du foncier.

Du côté belge, les arrondissements où les jeunes sont les plus présents sont ceux d'Ypres, de Dixmude et de Tielt. À l'inverse, les arrondissements d'Ostende et de Furnes sont ceux comptant les parts de jeunes les plus faibles, ce qui s'explique essentiellement par la forte présence des seniors sur la côte belge.

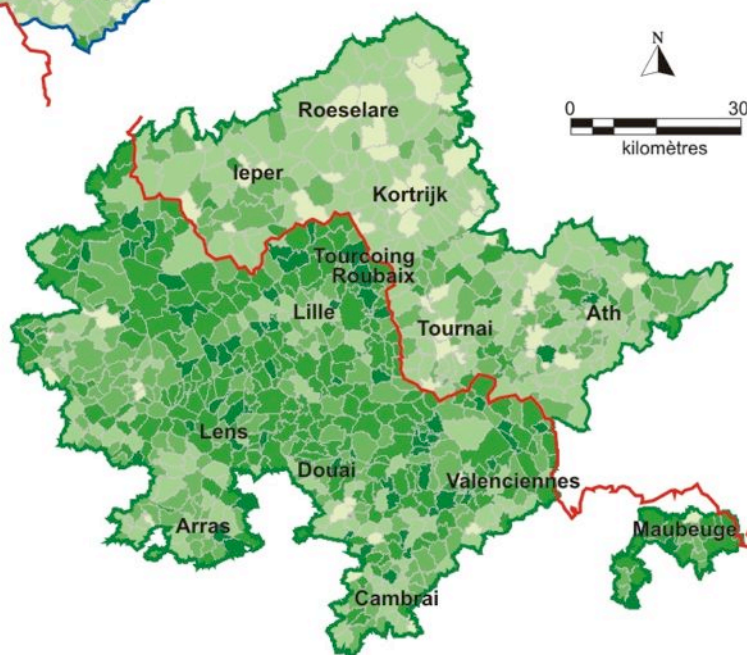
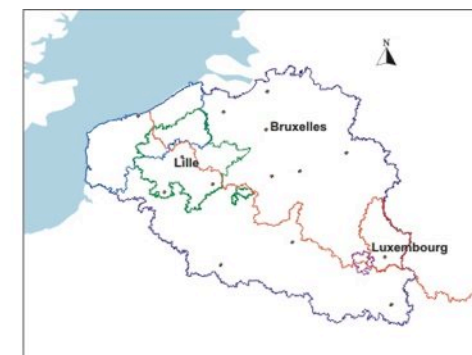
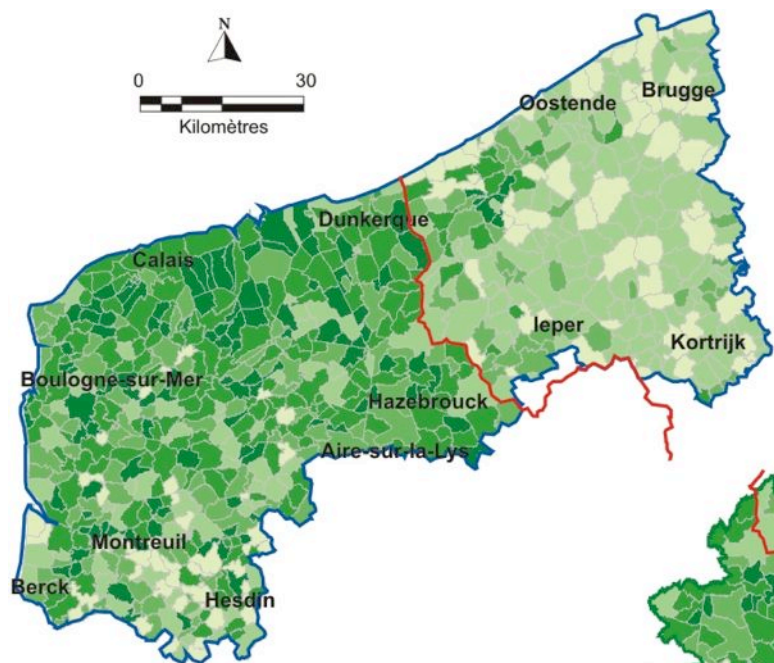
L'Aire métropolitaine de Lille

L'AML présente 26,4 % de jeunes de moins de 20 ans. Le versant belge présente une population globalement plus âgée avec une moindre présence de jeunes et davantage de seniors y compris aux âges les plus avancés. Cela s'explique par une combinaison d'une espérance de vie plus élevée et d'une natalité plus faible en Belgique. Ainsi, les jeunes âgés de moins de 20 ans ne représentent que 23,1 % de la population sur le versant belge, soit 4,3 points de moins que du côté français. Les arrondissements belges dont la part de jeunes est la plus élevée sont ceux de Soignies et Mouscron (respectivement 25 % et 24,5 %).

Les territoires urbains du versant belge (Courtrai, Roulers) présentent les plus faibles parts de jeunes du versant belge (23,1 % et 22,4 %) au contraire des territoires urbains du versant français (l'agglomération lilloise et son sud - la Pévèle, le Maubeugeois, la région de Lens et le Béthunois) qui présentent les taux les plus élevés du versant français (autour de 28 %), excepté le Cambrésis.

Le Pôle Européen de Développement

Les jeunes de moins de 20 ans représentent, en 2007, 24 % de la population du PED. C'est en Belgique que cette part est la plus élevée avec 25,8 %, elle s'élève à 24,2 % au Luxembourg et 23 % seulement en France. Chaque partie du PED présente des disparités internes. C'est en France qu'elles sont les plus fortes puisque les communes de Laix, Morfontaine et Ugny présentent des parts élevées de jeunes, proches de 30 %. À l'inverse, ces parts sont proches de 20 % dans les communes de Longwy, Lexy et Saulnes. Dans les parties belge et luxembourgeoise, c'est à Musson en Belgique (28 %) et à Pétange (26 %) au Luxembourg que les parts de jeunes sont les plus élevées.



Part des moins de 20 ans dans la population en 2007

©IGN - Insee 2012
 Source : Belgique (DGSIE) - Luxembourg (Statec) - France (Insee).

Le Littoral

Les séniors de plus de 65 ans représentent 17,6% de la population de l'espace littoral en 2007. Cette proportion est plus élevée sur le versant belge (19,9% contre 14,7%). L'effet frontière se manifeste par une proportion bien plus élevée de séniors sur le versant belge notamment dans les arrondissements d'Ostende et de Tielt (respectivement 22,5% et 23,8%). Ces territoires attirent en effet une population retraitée qui vient rechercher sur la côte un meilleur cadre de vie. Ainsi, depuis 1999, la part des séniors s'est accrue particulièrement sur la côte belge. Cette part est particulièrement élevée également sur le versant français près des communes d'Hucqueliers, de Fruges et d'Hesdin ainsi qu'aux alentours de Berck avec des taux supérieurs à 18 %. Outre l'afflux des retraités vers la côte française dans le but de bénéficier d'un cadre de vie plus agréable, du rapprochement familial et de services et d'équipements de qualité (stations balnéaires, etc.), une caractéristique fréquente au niveau national se retrouve : les personnes âgées sont proportionnellement plus nombreuses dans les communes rurales suite au départ des plus jeunes.

A l'inverse, les séniors sont en très faible proportion au sud-ouest de Dunkerque et dans le Calaisis.

L'Aire métropolitaine de Lille

Les séniors de plus de 65 ans représentent 15,2% de la population de l'AML en 2007. Le versant belge connaît une part de séniors plus élevée que du côté français (18,2% contre 14,2%).

La part des séniors de plus de 65 ans se situe au-dessus de la moyenne de l'AML pour les territoires suivants : la région de Lens Liévin, le nord-ouest d'Arras, le Béthunois ou le Cambrésis du côté français, les arrondissements de Roulers, Ypres et Tielt du côté belge.

Au sein des territoires périurbains français, c'est à dire les territoires qui bordent l'agglomération lilloise - au nord (les régions de Steenvoorde, Bailleul, Hazebrouck, Lillers) en passant par le sud-ouest de Lens, jusqu'au sud (région d'Orchies et au nord de Saint-Amand-les-Eaux) - les séniors de plus de 65 ans sont en proportion inférieure à la moyenne de l'AML. Les territoires belges périurbains sont en revanche plus hétérogènes : le nord du versant belge connaît des parts de séniors plus élevées (Ypres et Tielt ont des parts de séniors supérieures à la moyenne du versant belge : 18,9% et 19% contre 18,2%), tandis qu'au sud, Ath et Tournai se situent en-dessous de celle-ci.

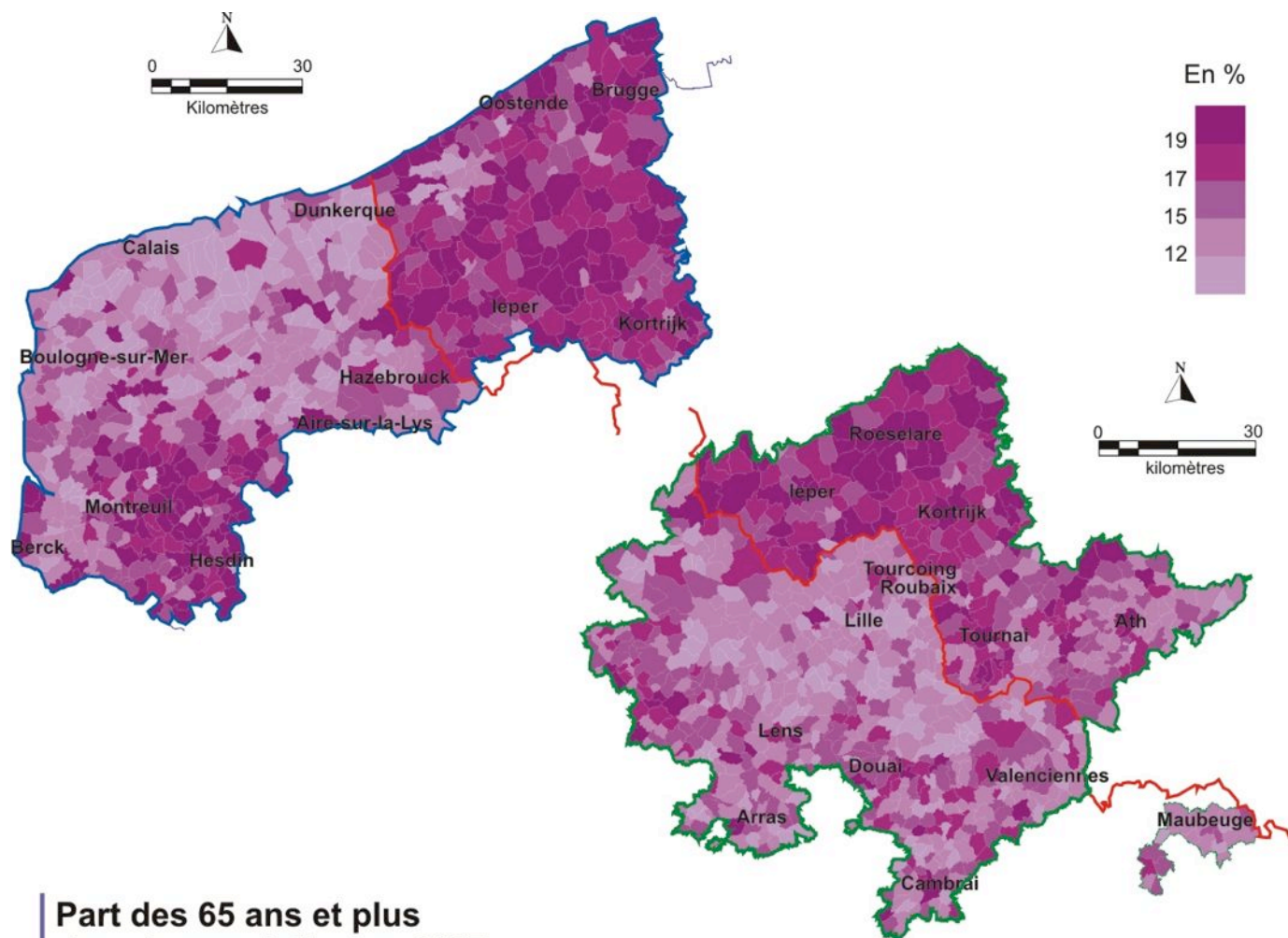
Enfin, Soignies et Mouscron ont également des parts inférieures à la moyenne du versant belge (respectivement 16% et 17,5%).

Le Pôle Européen de Développement

Les plus de 65 ans représentent 16,5% de la population du pôle en 2007. Cette proportion est plus élevée dans la partie française avec une moyenne de 18,2%. Ces taux tournent aux alentours de 20% notamment dans les communes de Lexy, Longwy, Mexy, Cutry, Haucourt Moulaine ou Saulnes. Dans les parties belge et luxembourgeoise, les proportions sont comparables : 15,4% pour la Belgique, 15,1% pour le Luxembourg. On trouve les taux les plus importants à Aubange en Belgique (16,7%) et à Differdange au Luxembourg (15,4%).

Pour comprendre ces résultats

L'**indicateur de dépendance** rapporte le nombre d'individus de moins de 20 ans et de plus de 65 ans à la population de 20 à 64 ans. C'est le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – jeunes et personnes âgées – et le nombre d'individus capables d'assumer cette charge. Ce ratio est fonction de la structure par âge de la population. Il est exprimé en pourcentage.



Part des 65 ans et plus dans la population en 2007

©IGN - Insee 2012
 Source : Belgique (DGSIE) - Luxembourg (Statec) - France (Insee).

En 2007, avec 1,98 enfant par femme, la France compte toujours dans le trio de tête des pays européens les plus féconds, avec l'Irlande et l'Islande. Avec 1,82 enfant par femme en 2007, la Belgique témoigne également des caractères natalistes des pays du nord de l'Europe. L'Union européenne présente en revanche un taux de fécondité de 1,56 enfant par femme, un niveau inférieur au seuil des 2,1 enfants nécessaires au renouvellement des générations. Cet indice résulte de la faible fécondité conjoncturelle des pays du sud et de l'est de l'Europe.

La population belge en âge de procréer étant relativement moins importante qu'en France, le taux global de fécondité, prenant en compte le nombre de femmes de chaque âge, et l'effet de la composition de la population, apparaît plus faible que l'indicateur conjoncturel.

En 2007 comme en 1999, les arrondissements belges restent en très grande majorité sous la moyenne de l'espace transfrontalier en matière de fécondité, située à environ 51 naissances pour 1 000 femmes en âge de procréer. La Flandre occidentale se distingue particulièrement par la faiblesse de sa fécondité, conséquence directe de la structure de la population, plus âgée, notamment dans les arrondissements d'Ostende et de Furnes. Dans ce dernier arrondissement, le niveau de fécondité n'atteint pas les 39 naissances pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans.

Les provinces wallonnes de Luxembourg, Namur et Liège ainsi qu'une partie de Hainaut connaissent à l'inverse une fécondité importante. Le sud luxembourgeois de la Wallonie notamment est plus jeune et reste

plus traditionnellement catholique, ce qui influence partiellement les naissances. Cette forte fécondité s'explique par la pérennisation de tendances historiques, couplée à l'arrivée de jeunes ménages désireux de gagner en qualité de vie en s'éloignant des espaces urbains et à l'attractivité du Grand-Duché du Luxembourg.

En Belgique, la fécondité la plus forte dans la région de Bruxelles-Capitale

Avec 61,3 naissances pour 1 000 femmes en âge de procréer en 2007, la région de Bruxelles-Capitale présente le plus fort niveau de fécondité belge, et le second pour l'ensemble de l'espace transfrontalier, derrière l'arrondissement de Calais. La métropole belge continue de profiter de son attractivité nationale et internationale, et par conséquent de l'installation de jeunes couples féconds.

Comme en 1999, l'ensemble des arrondissements du Nord-Pas-de-Calais se situe au-dessus de la moyenne du territoire transfrontalier, avec des taux de fécondité allant de 53,9 naissances pour 1 000 femmes dans l'Arrageois à 63,3 dans le Calaisis. L'arc minier français bénéficie du maintien de la propension à une plus forte fécondité des populations ouvrières et issues des anciennes migrations de l'est et du sud de l'Europe. Par ailleurs, le sud du territoire, et notamment les espaces picards et ardennais, connaissent une fécondité supérieure à celle de 1999, tout en gardant la même composition par âge de leur population.

Un indicateur conjoncturel de fécondité élevé en France et en Belgique

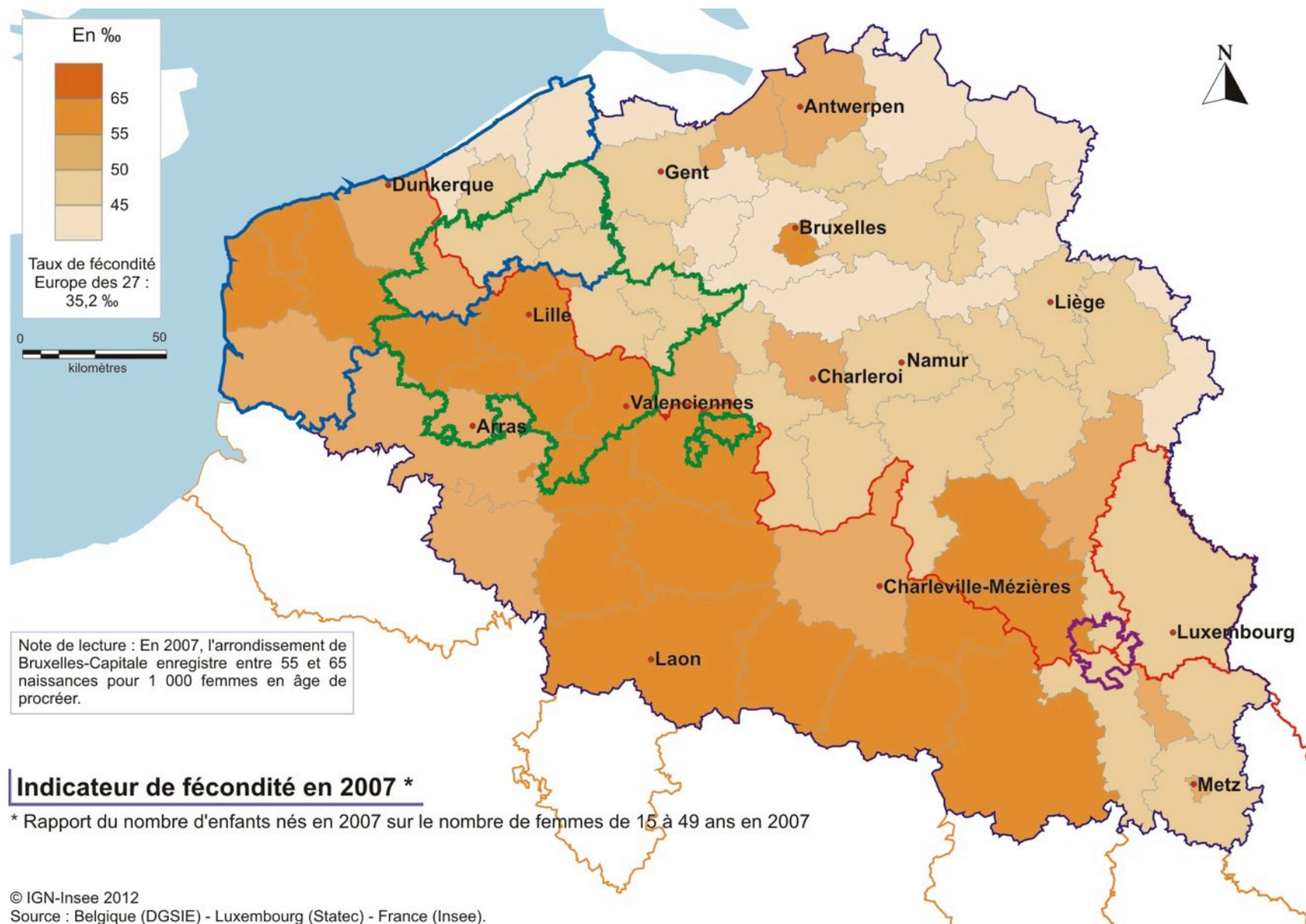
En 2007, l'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit en France à 1,98 enfants pour 100 femmes. Dans beaucoup de pays européens, la fécondité, plus basse qu'en France, remonte légèrement depuis le début des années 2000. La Belgique ne déroge pas à cette règle, avec 182 naissances pour 100 femmes en 2007 contre 162 en 1999. La Flandre présente un niveau de fécondité inférieur à celui de la Wallonie, bien que cet écart se soit restreint durant les années 2000. La capitale belge s'illustre à nouveau puisqu'avec 210 enfants pour 100 femmes, elle surpasse même la France. Le Grand-Duché présente un indice conjoncturel de fécondité significativement inférieur aux autres composantes de l'espace transfrontalier. Avec 161 enfants pour 100 femmes, et surtout une baisse depuis 1999, à l'inverse des autres territoires, le Luxembourg se trouve largement sous le seuil de renouvellement des générations.

Pour comprendre ces résultats

Les chiffres de fécondité sont ceux de 2007 pour l'ensemble des zones de l'espace transfrontalier.

Le **taux (brut) de fécondité** est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 49 ans sur l'année). À la différence de l'indicateur conjoncturel de fécondité, son évolution dépend en partie de l'évolution de la structure par âge des femmes âgées de 15 à 49 ans. Selon cet indicateur, en 2007, l'espace transfrontalier enregistre environ 51 naissances pour 1 000 femmes en âge de procréer.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité** est la somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Cet indicateur donne le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés à chaque âge l'année considérée demeuraient inchangés. Il est parfois exprimé en « nombre d'enfants pour 100 femmes ». Selon cet indicateur, 100 femmes qui auraient à tous les âges les conditions de fécondité de 2007 donneraient naissance à 197,5 enfants.



Le littoral

En 2007, l'indicateur de fécondité dans le territoire littoral s'élève à 47,3 enfants pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans. Il est nettement plus élevé sur le versant français du territoire littoral que sur le versant belge (57 ‰ contre 39,9 ‰). Sur le versant français, il existe de fortes disparités entre les territoires puisque l'indicateur de fécondité varie de 44 ‰ à l'ouest d'Aire-sur-la-Lys à 75 ‰ à Hesdin.

La fécondité est particulièrement élevée sur le versant français dans le Calaisis et ses alentours : à l'est près d'Audruicq, et au sud et au sud-ouest aux alentours d'Ardres et de Guînes. C'est également le cas dans la zone qui s'étend de Samer vers Hucqueliers et Fauquembergues, à l'est d'Hesdin et dans celle aux alentours de Cassel et Steenvoorde. À l'inverse, elle est particulièrement faible près de Berck, dans l'Hesdinois, dans la région d'Hazebrouck et à l'ouest d'Aire-sur-la-Lys.

Sur le versant belge, de fortes disparités existent entre les arrondissements. La fécondité est particulièrement faible sur la zone côtière, mise à part dans la commune d'Ostende. Elle atteint par contre des niveaux élevés autour de Roulers ou Ypres (48 ‰).

Dans le territoire littoral, la fécondité a diminué de 4 ‰ environ entre 1999 et 2007. Cependant, l'évolution n'est pas la même des deux côtés de la frontière puisque la fécondité est en hausse de 1,7 ‰ du côté français tandis qu'elle diminue de 7,5 ‰ en Belgique sur la période.

La fécondité a fortement augmenté (+ 10 ‰ à + 30 ‰) dans les Flandres au sud-est de Dunkerque et en son sud (régions de Wormhout, Cassel et à l'est d'Hazebrouck),

près du littoral au sud-est du Calaisis dans la région d'Audruicq, aux alentours de Marquise, Samer et Montreuil et plus dans l'intérieur dans la région de Lumbres. Sur le versant belge, les arrondissements qui connaissent une forte hausse de la fécondité sont ceux de Roulers et Dixmude.

La fécondité est par contre en baisse dans les régions côtières de Berck et Étaples. La baisse la plus importante concerne l'Hesdinois et au nord la région de Fruges dans une moindre mesure. En Belgique, les arrondissements d'Ostende et Furnes, déjà très peu féconds, connaissent une baisse de fécondité, sauf dans la commune d'Ostende.

L'Aire métropolitaine de Lille

En 2007, le taux global de fécondité dans l'AML s'élève à 55,4 enfants pour 1 000 femmes. Il est bien plus élevé sur le versant français (58,4 ‰) que sur le versant belge (47,1 ‰) où la part des jeunes est bien plus faible. La région Nord-Pas-de-Calais est historiquement une des plus fécondes de France et l'âge des mères au moment de l'accouchement est relativement bas. Cependant, la raison majeure de cette fécondité plus faible est sociale puisque l'indicateur conjoncturel de fécondité, indépendant de la structure par âge des femmes, est plus faible en Belgique qu'en France (1,82 enfant par femme contre 1,98).

La fécondité est particulièrement forte sur le versant français dans certains territoires comme dans la région de Steenvoorde (65,4 ‰), aux alentours de Saint-Amand-les-Eaux et Denain (63 ‰) ou le Maubeugeois (62,7 ‰). C'est également le cas sur le versant belge dans les arrondissements de Mouscron (54,1 ‰) et d'Ath (48,7 ‰). En revanche, l'indicateur de

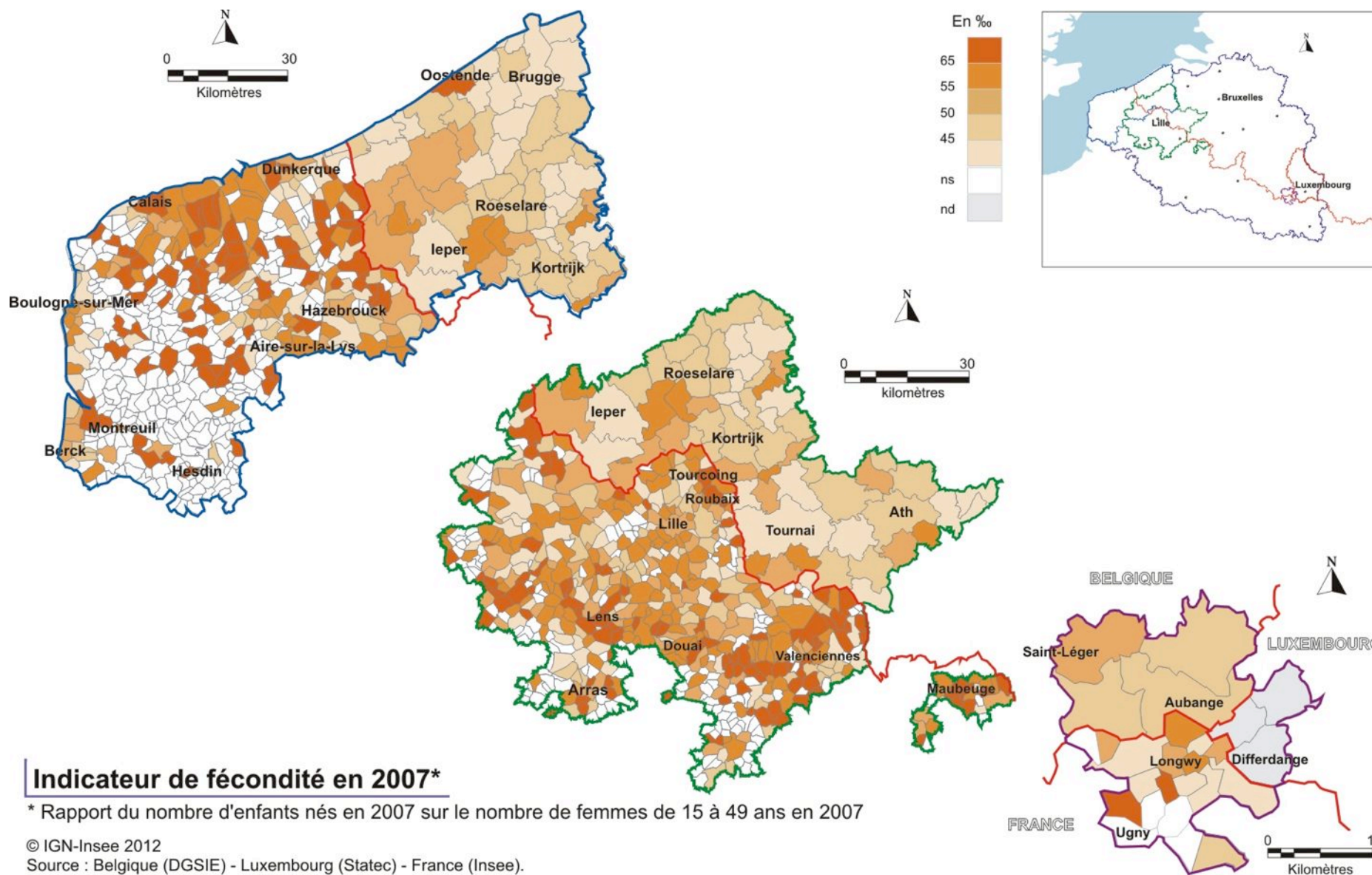
fécondité est très faible à l'ouest de l'agglomération lilloise (La Bassée), à l'ouest de l'Arrageois (Avesnes-le-Comte) ou dans l'Artois sur le versant français (respectivement 37 ‰, 39,7 ‰ et 44,9 ‰) et dans les arrondissements de Courtrai, Soignies et Tournai sur le versant belge (entre 45,3 ‰ et 46,2 ‰).

L'indicateur de fécondité a augmenté de 4,5 ‰ dans l'AML entre 1999 et 2007. Cette hausse est un peu plus rapide sur le versant français que sur le versant belge. Les hausses les plus fortes concernent le sud de l'agglomération lilloise (Seclin) (+ 33 ‰), la région de Lens (+ 25 ‰), le Maubeugeois, la région de Noeux-les-Mines (+ 20 ‰) et au nord de Saint-Amand-les-Eaux (+ 15 ‰). Les baisses les plus fortes concernent l'ouest de l'Arrageois (Avesnes-le-Comte) ou le nord de Cambrai (- 30 ‰ environ). Sur le versant belge, la fécondité a augmenté dans les arrondissements de Roulers et Mouscron (respectivement + 9,7 ‰ et + 13,9 ‰) et plus modérément dans ceux d'Ypres et Courtrai (+ 4,8 ‰ et + 5,7 ‰). La fécondité a baissé modérément dans les arrondissements de Tiel (- 3,3 ‰) et Tournai (- 1,1 ‰).

Le Pôle Européen de Développement

En 2007, l'indicateur de fécondité du PED s'élève à 48,7 enfants pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans. Les moyennes de la partie française et de la partie belge sont proches (respectivement 48,7 et 48,5 ‰). Néanmoins, la partie française est plutôt hétérogène, l'indicateur de fécondité variant de 21 ‰ (Chenières) à 87 ‰ (Grandville).

Entre 1999 et 2007, la fécondité a très fortement augmenté (+ 30 ‰ ou plus) dans la partie française du PED dans les communes de Grandville, Gorcy et Hussigny-Godbrange. La fécondité est en baisse à Mexy, Longlaville, Cosnes-et-Romain (- 20 ‰ environ) et à Saulnes dans une moindre mesure (- 8 ‰). En Belgique, la fécondité est en hausse dans toutes les communes sauf Musson (- 19 ‰).



Indicateur de fécondité en 2007*

* Rapport du nombre d'enfants nés en 2007 sur le nombre de femmes de 15 à 49 ans en 2007

© IGN-Insee 2012

Source : Belgique (DGSIE) - Luxembourg (Statec) - France (Insee).

Entre 1999 et 2007, l'espace transfrontalier connaît dans son ensemble une tendance à la hausse de la fécondité. L'augmentation se situe autour de 3,1 points. En effet, alors qu'en 1999 on enregistrait 47,9 enfants pour 1 000 femmes, il en naissait 51 en 2007. Le territoire témoigne donc lui aussi de l'inversion de tendance connue par beaucoup de pays développés durant les 10 dernières années.

À l'inverse de la tendance connue durant la décennie 1990, l'espace transfrontalier enregistre sur la période 1999-2007 une évolution globalement positive de sa fécondité. Après avoir connu une baisse de fécondité sur la période 1980-1995, la Belgique et la France connaissent un rebond particulièrement marqué sur la période 1995-2007 qui s'explique en partie par un ralentissement du mouvement de retard des naissances, lié à l'allongement des études, et le rattrapage des naissances après 30 ans. A contrario, le Luxembourg connaît une poursuite de la baisse du nombre moyen d'enfants par femme, même si elle s'avère moins forte sur la fin de la période.

Une fécondité en hausse sur la zone française

Entre 1999 et 2007, la zone française s'illustre par une évolution nettement positive de sa fécondité. L'augmentation de l'indicateur de fécondité y est supérieure à celle de l'ensemble de l'espace transfrontalier, située à + 6 % sur la période. Seuls les arrondissements côtiers de Montreuil et Boulogne-sur-Mer, ainsi que celui de Saint-Quentin, enregistrent un recul de l'indicateur de fécondité en 8 ans,

essentiellement à cause d'une population de plus en plus âgée et par conséquent tendanciellement moins féconde. Cependant, bien qu'en baisse, le taux de fécondité y reste relativement important par rapport à l'ensemble de l'espace transfrontalier.

Le sud-est du territoire français observé, et notamment les arrondissements de Rethel, Thionville-Ouest et Vervins, présente une augmentation très significative de l'indicateur de fécondité, avec des hausses avoisinant les 15 % sur la période, voire dépassant les 20 % pour l'arrondissement ardennais.

Les territoires français les plus jeunes, situés notamment le long du littoral, ne sont pas ceux qui enregistrent les hausses les plus prononcées en matière de fécondité, du fait que les naissances interviennent de plus en plus tardivement, l'âge moyen à la maternité approchant les 30 ans en 2007 en France métropolitaine.

Un regain de fécondité en Flandre et autour des grandes villes wallonnes

La Belgique connaît une situation plus disparate. La structuration du territoire en matière d'évolution de la fécondité suit partiellement celle du taux de fécondité lui-même, de même que celui de la répartition de la population sur le territoire belge. Ainsi, les arrondissements d'Anvers et de Bruxelles-Capitale, de même que les alentours des grandes villes du sillon Sambre-et-Meuse que sont Charleroi, Namur et Liège, connaissent une évolution positive de la fécondité. Bruxelles-Capitale passe ainsi de 55,1 enfants par femme en 1999 à 61,3 en 2007.

À l'inverse, certains espaces situés en grande périphérie urbaine bruxelloise, tels que le Brabant Wallon ou l'arrondissement de Waremme, ou encore des zones plus rurales, présentent un recul de la fécondité. C'est

notamment le cas pour l'arrondissement de Bastogne, qui dispose pourtant d'une population structurellement plus jeune, mais qui enregistre une chute de 16 % du taux de fécondité en 8 ans.

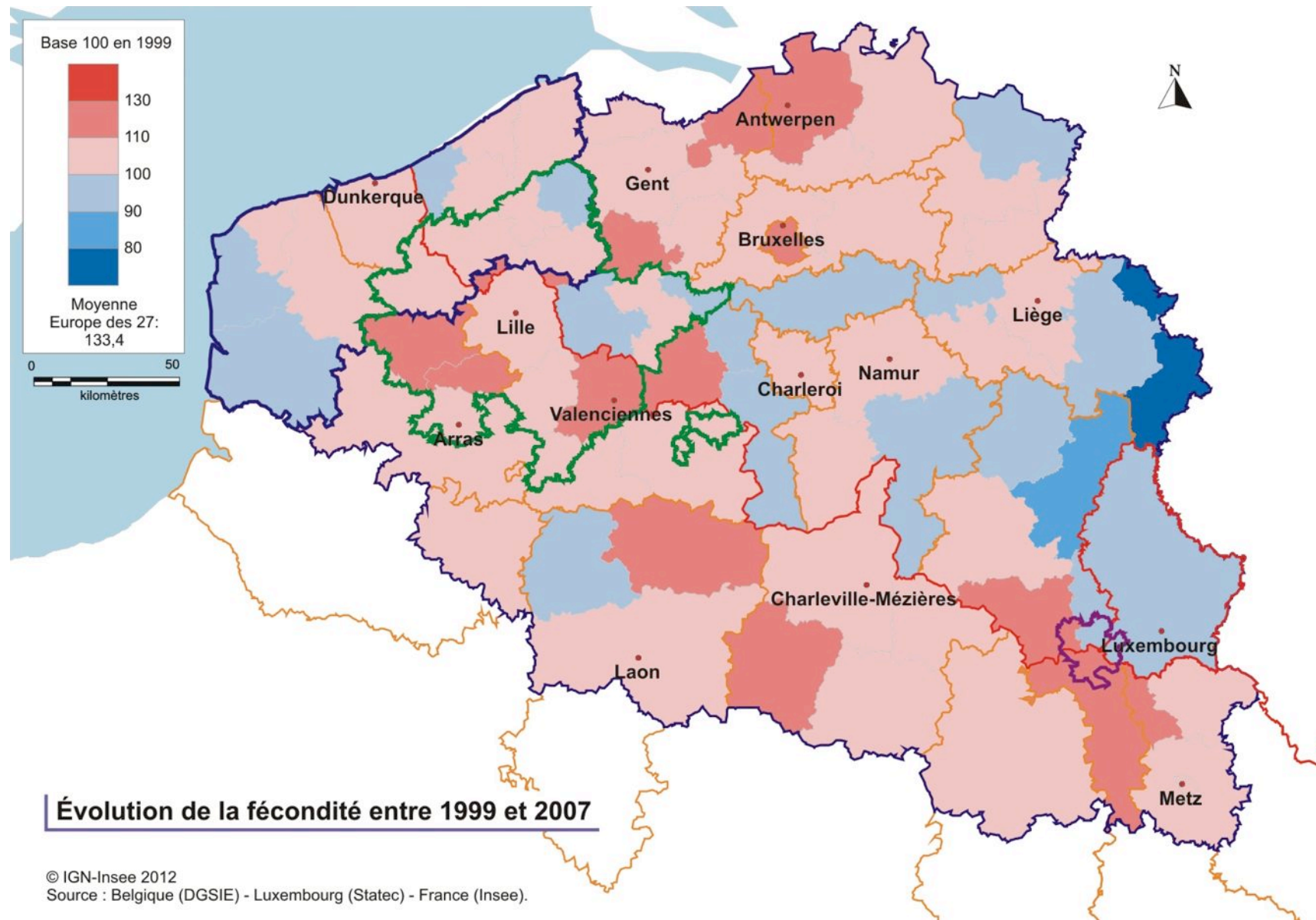
Enfin, certains arrondissements situés le long de la frontière franco-belge, à proximité de zones françaises enregistrant une évolution positive, connaissent eux-mêmes un regain de fécondité, tels que ceux de Mouscron et Courtrai en périphérie lilloise, Mons proche du Valenciennois, et Virton dans la continuité des arrondissements lorrains de Thionville-Ouest et Briey. Un certain effacement de l'effet frontière, assez marqué jusque là, semble donc disparaître ici.

Une tendance luxembourgeoise à la baisse

Le Luxembourg se distingue nettement au sein de l'espace transfrontalier avec le maintien de la baisse de sa fécondité entre 1999 et 2007. Cette évolution est à mettre en partie en relation avec les orientations de politiques familiales établies dans chacun des États. Ainsi, dans la plupart des pays les plus riches, la remontée de la fécondité doit se concilier à un taux d'emploi élevé chez les femmes. La possibilité de concilier travail et vie de famille apparaît comme un facteur essentiel du rebond de la fécondité. Or, le Luxembourg présente, comme l'Allemagne ou les Pays-Bas, un modèle plutôt favorable à la mère au foyer, qui influe certainement sur le niveau de fécondité observé, ainsi que sur son évolution.

Pour comprendre ces résultats

Les données étudiées prennent en compte la période 1999-2007 pour l'ensemble des zones de l'espace transfrontalier. L'évolution de la fécondité est exprimée en indice. Pour l'ensemble de l'espace transfrontalier, cet indice est passé à 106 en 2007 pour une base 100 en 1999, soit une hausse de 6 % sur la période.



Évolution de la fécondité entre 1999 et 2007

© IGN-Insee 2012
Source : Belgique (DGSIE) - Luxembourg (Statec) - France (Insee).

Au sein de l'espace transfrontalier, les zones côtières de la Flandre-Occidentale, à population plus âgée, présentent naturellement un taux brut de mortalité important ; c'est également le cas dans certaines zones rurales françaises, comme l'arrondissement de Vouziers dans les Ardennes françaises. Le taux brut de mortalité, est en effet fortement influencé par la structure par âge de la population du territoire.

L'observation des décès survenus avant 65 ans permet alors d'identifier et de souligner de manière plus juste la surmortalité au sein d'un territoire. La Flandre belge ainsi que le Luxembourg apparaissent alors comme des espaces « préservés » et aux conditions sanitaires privilégiées. À l'inverse, le Nord-Pas-de-Calais et le Hainaut se distinguent nettement par un fort taux de mortalité précoce.

Une mortalité homogène au sein de l'espace transfrontalier

L'espace transfrontalier se révèle homogène en matière de mortalité. Ainsi, si l'espérance de vie s'approchait des 78 ans pour les hommes et dépassait les 84 ans pour les femmes en France en 2007, elle était respectivement de 78 et 83 ans dans le Grand-Duché. La Belgique, avec près de 77 ans pour les hommes et 82 ans pour les femmes, occupe une position un peu moins privilégiée. Concernant les taux brut de mortalité en 2007, la France enregistre 8,4 décès pour 1 000 habitants, contre 9,5 pour la Belgique et 8,1 pour le Luxembourg. En revanche, l'analyse de la mortalité précoce

fait apparaître fortes disparités territoriales. Les taux varient en effet de 168 à 357 décès pour 100 000 habitants d'un territoire à l'autre. La Belgique présente le plus fort taux de décès survenus avant 65 ans, avec 273 décès pour 100 000 habitants de moins de 65 ans en 2007, une moyenne supérieure à celle de l'espace transfrontalier située à 228 pour 100 000. Bien que présentant une espérance de vie moindre, le Luxembourg dispose d'un taux de mortalité précoce assez faible (187). Avec près de 195 décès pour 100 000 habitants, la zone française se situe également dans une moyenne basse.

Des conditions sanitaires plus défavorables en Wallonie et en Picardie

Ces écarts globaux entre les nations cachent des disparités plus complexes entre les territoires infrarégionaux.

Au sein même de chacun des États, certains espaces se détachent. La Wallonie présente une nette surmortalité précoce avec 260 décès pour 100 000 habitants contre 193 pour la Flandre. En 2007, un peu plus de deux années séparaient les espérances de vie des régions wallonne (78 ans) et flamande (80,3 ans). La surmortalité des Wallons, en particulier masculine dans les arrondissements les plus défavorisés, est due à une fréquence supérieure des maladies cardio-vasculaires, du diabète, des accidents de la route, et, plus généralement des comportements à risque, jointe à un moindre recours à la médecine préventive.

Dans l'espace wallon, c'est plus précisément dans le Hainaut que la mortalité précoce s'avère très élevée : avec 288 décès pour 100 000 habitants, c'est, avec le Pas-de-Calais du côté français (280), la province présentant la situation sanitaire la moins favorable. La vie est plus courte dans le Hainaut que partout ailleurs en Belgique : 16 mois de moins pour

la femme et 3 ans de moins pour l'homme. En 2006, près de cinq années séparaient les deux provinces extrêmes sur le plan de l'espérance de vie que sont, au nord, le Brabant Flamand (78,8 ans) et, au sud, le Hainaut (74 ans).

En zone française, c'est le territoire picard qui affiche le taux de mortalité précoce le plus défavorable avec 272 décès précoces pour 100 000 habitants. La Picardie présente également une surmortalité supérieure à celle de la France métropolitaine et se situe à la seconde place des régions détenant les plus forts taux bruts de mortalité (242 décès pour 100 000 habitants en moyenne sur 2005-2007), juste derrière le Nord-Pas-de-Calais. En distinguant selon le genre, la région se trouve à la seconde place pour les femmes et la troisième place pour les hommes. Le cancer est la première cause de décès de la population picarde.

Les espaces constituant l'ancien bassin minier présentent également de moins bonnes conditions en matière de santé sur les territoires français et belge (Hainaut), avec une espérance de vie moindre et une surmortalité précoce supérieure, souvent attribuée aux caractéristiques socio-économiques de la population (importante population ouvrière, difficulté des conditions de travail et tendance plus grandes aux comportements à risques). L'arrondissement de Lens par exemple présente un niveau de mortalité précoce parmi les plus élevés de l'espace transfrontalier avec environ 307 décès de moins de 65 ans pour 100 000 habitants.

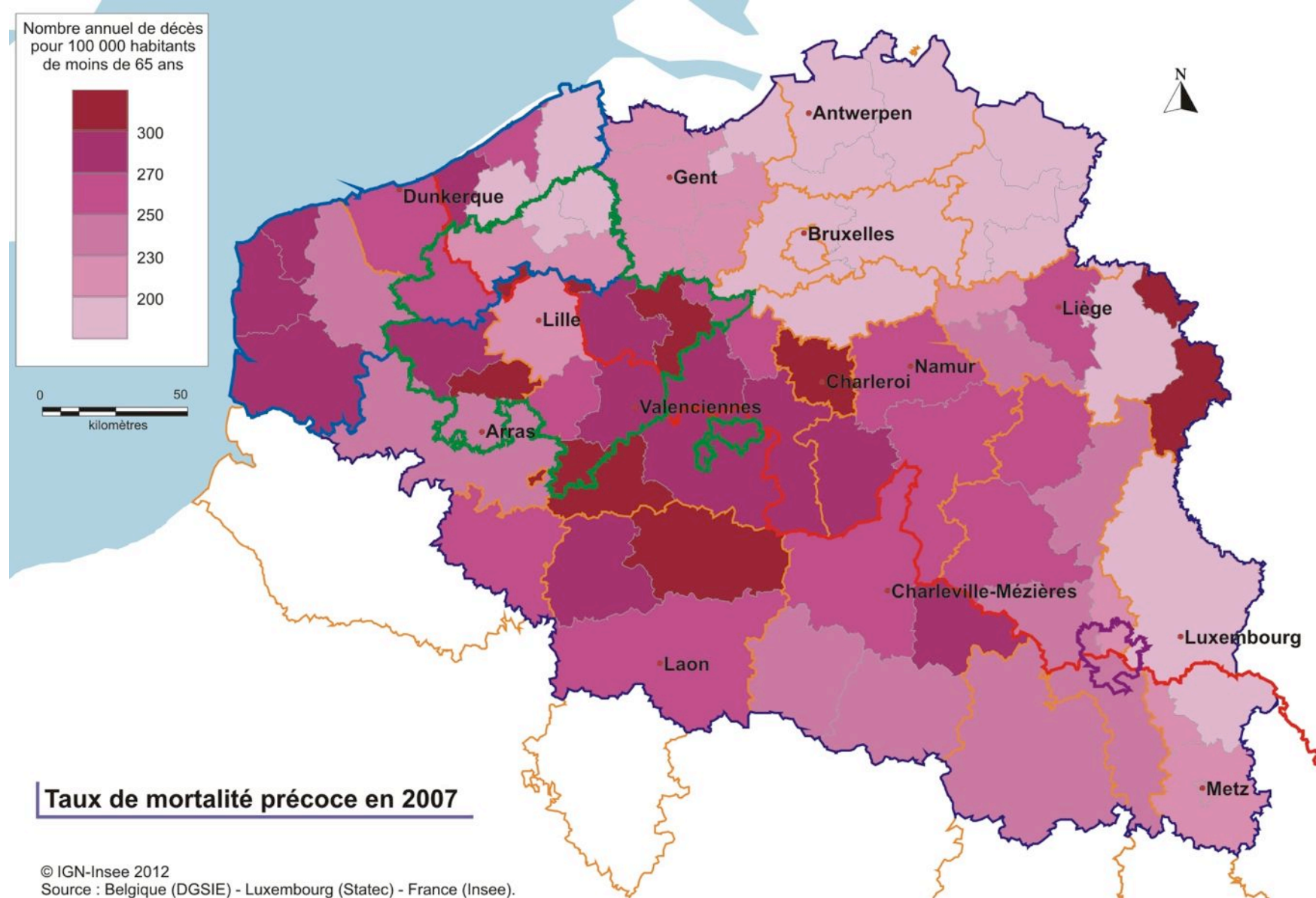
Pour comprendre ces résultats

Les chiffres de mortalité sont ceux de 2007 pour l'ensemble des zones de l'espace transfrontalier.

Le taux (brut) de mortalité est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année. Il est exprimé pour 1 000 habitants.

Le taux de mortalité précoce (ou prématurée), également exprimée pour 1 000 habitants, enregistre l'ensemble des décès survenus avant 65 ans.

L'espérance de vie à la naissance (ou à l'âge 0) représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.



Sur l'ensemble de l'espace transfrontalier, la mortalité précoce connaît une baisse sur la période 1999-2007. C'est en particulier au Luxembourg que ce recul est le plus significatif avec une diminution de 15 % environ en 8 ans. Dans le même temps, France et Belgique enregistrent des baisses allant respectivement de 3 à 8 %.

Certains territoires connaissent cependant une détérioration de leurs conditions sanitaires, d'autant plus inquiétante qu'il s'agit bien souvent de ceux où la mortalité précoce est tendanciellement la plus prononcée. Ainsi le Hainaut belge et son prolongement dans l'Avesnois français, le littoral de la Côte d'Opale, ou encore l'extrémité est de la Belgique, se détachent par un niveau de mortalité précoce à la hausse.

Des espaces aux conditions sanitaires préservées

La Flandre belge ainsi que le Luxembourg apparaissent comme des territoires en net progrès sanitaire sur la période, avec un recul du taux de mortalité précoce de 15 % dans le Grand-Duché et autour de 10 à 20 % pour la plupart des arrondissements flamands. Cette tendance explique leurs positions privilégiées en 2007, puisqu'ils se situent parmi les plus faibles niveaux de mortalité précoce de l'espace transfrontalier. Ainsi, l'arrondissement flamand de Malines enregistre l'une des plus fortes améliorations avec une chute d'environ 20 % de la mortalité précoce en 8 ans. De même, la région de Bruxelles-Capitale

compte parmi les plus importants progrès sanitaires, avec une baisse d'environ 12 % de la mortalité précoce en 8 ans. La densité de population, ainsi que celle des équipements et du personnel de santé qui y est nécessairement adjoint, expliquent sans doute ce constat positif.

Pour la zone française, les départements lorrains de Moselle s'illustrent également par une chute significative de la mortalité prématurée, de même que les arrondissements lillois et valenciennois, avec un recul de 10 % environ sur la période. Dans certaines zones, on notera que la mortalité prématurée a diminué moins vite que la moyenne nationale. C'est notamment le cas dans les arrondissements de Douai, Lens et Arras avec une baisse d'environ 5 % en 8 ans.

Des niveaux de mortalité précoce en hausse dans certains territoires

Le Hainaut belge apparaît comme un territoire relativement homogène en matière d'évolution de la mortalité prématurée. L'espace est en effet confronté dans son ensemble à une hausse de cet indicateur, bien que les niveaux soient significativement différents. De 0,1 % à peine au sein de l'arrondissement de Thuin, cette augmentation atteint 10 % au sein de celui de Mouscron. Le Hainaut illustre malheureusement le lien manifeste entre contexte socioéconomique et état de santé. Ainsi les conditions de vie (habitat, instruction et culture, emploi, revenus) sont plus défavorables sur ce territoire et influencent les modes de vie des populations. Les foyers de niveau socioéconomique moyen à faible sont ainsi très nombreux dans cette province et, du fait de la moindre qualité de leur

alimentation, du tabagisme et de la tendance à la sédentarité, présentent un risque accru de pathologies comme les maladies cardiovasculaires et les cancers, qui représentent 60 % des causes de mortalité dans le Hainaut.

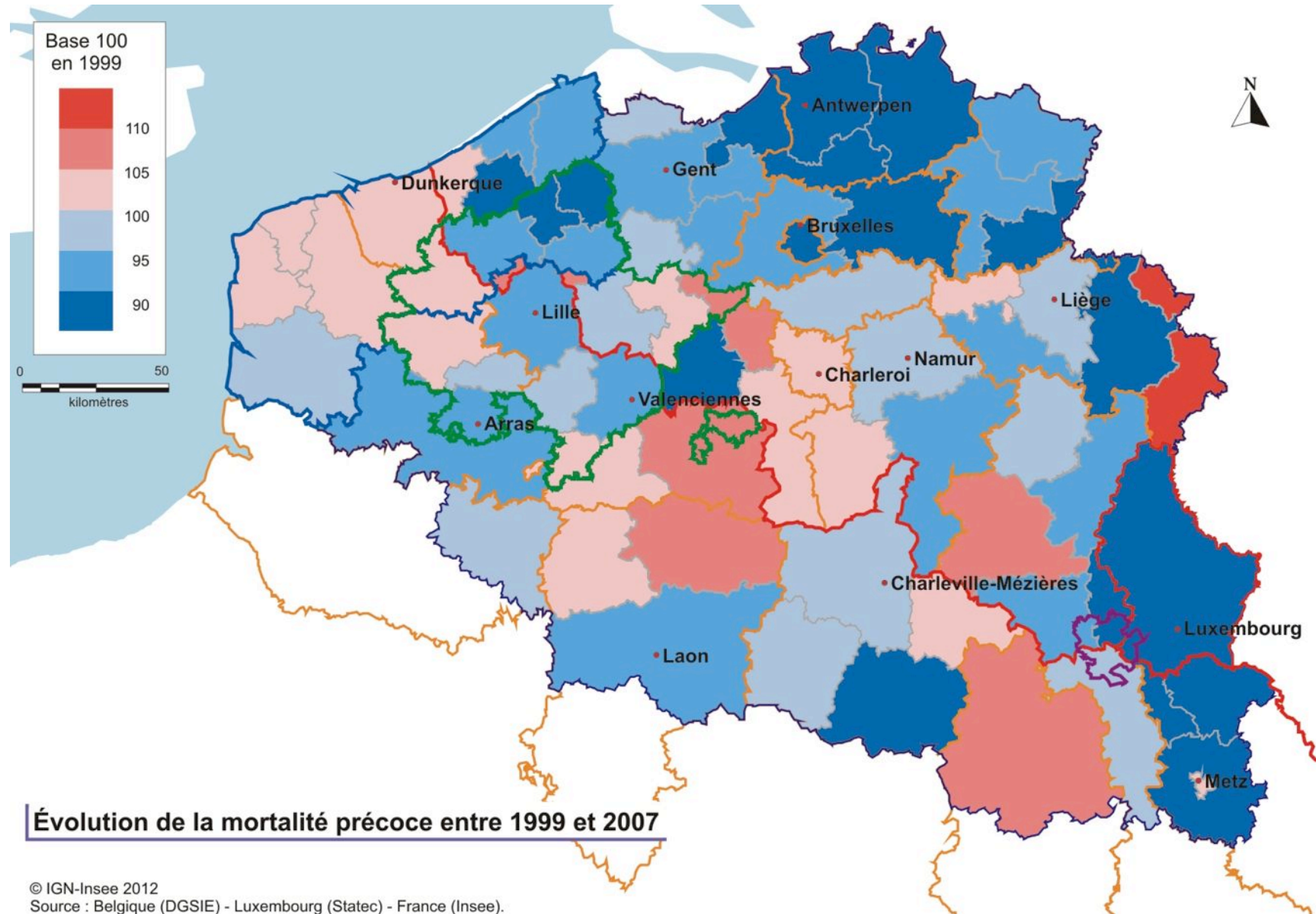
Concernant la zone française, l'arrondissement picard de Vervins enregistre une tendance comparable au Hainaut belge (hausse proche des 10 %), et fait s'interroger également sur les motifs d'une telle détérioration. Ici encore, le lien entre caractéristiques sociales et économiques des habitants et conditions sanitaires peut être établi rapidement. Certaines disparités existent en effet entre l'aire de Vervins et la Picardie dans son ensemble : les revenus de l'aire sont inférieurs, les chômeurs de longue durée sont plus nombreux, la densité de médecins généralistes est inférieure à celles de l'Aisne, de la Picardie et de la France métropolitaine.

Toujours sur le territoire français, le littoral, et notamment les arrondissements de Calais, Saint-Omer ou Boulogne-sur-Mer, connaissent de même une hausse de la mortalité précoce, située autour de 5 % sur la période.

Enfin, sur l'ensemble de l'espace transfrontalier, c'est de loin la situation de la communauté germanophone (est de l'arrondissement de Verviers) qui s'avère la plus problématique sur la période. Au-delà du fait que ce territoire ait enregistré en 2007 le plus fort niveau de mortalité prématurée de l'espace transfrontalier, avec près de 358 décès pour 100 000 habitants de moins de 65 ans, celui-ci présente également la plus forte hausse de la mortalité prématurée depuis 2001, avec plus de 61 % d'augmentation. La distinction avec son voisin et homologue francophone, qui, à l'inverse, connaît une chute de plus de 25 % de sa mortalité dans le même laps de temps, est frappante.

Pour comprendre ces résultats

Les données étudiées prennent en compte la période 1999-2007 pour l'ensemble des zones de l'espace transfrontalier. L'évolution de la mortalité précoce est exprimée en indice. Pour exemple, au Grand-Duché du Luxembourg, cet indice est passé à 85 en 2007 pour une base 100 en 1999, soit une baisse de 15 % sur la période.



Les migrations internes entre arrondissements des territoires français d'une part, et belges d'autre part, permettent d'identifier partiellement les espaces attractifs à l'intérieur de l'un ou l'autre des pays. Entre 2002 et 2007, l'ensemble de la zone française de l'espace transfrontalier a ainsi tendance à perdre des habitants au jeu des migrations. Sur le territoire belge, c'est la région de Bruxelles-Capitale qui se présente de loin comme l'espace le plus concerné par des départs nets de population, devant les arrondissements frontaliers de Mouscron et Courtrai. La zone flamande présente une situation a priori plus contrastée, enregistrant des soldes très positifs, notamment pour le sud du territoire.

Un territoire français en perte de population

Le nord de la France subit le départ significatif de ses habitants vers d'autres régions ou pays. Ainsi, entre 2002 et 2007, l'ensemble des arrondissements français de l'espace transfrontalier connaissent un solde migratoire déficitaire, et plus particulièrement ceux de la région Nord-Pas-de-Calais. La population nordiste a en effet peu évolué par rapport au niveau national (+ 0,7 % contre + 6,2 % sur la période 1999-2008), non pas par une démographie peu dynamique, mais par un solde migratoire négatif qui s'explique quasi exclusivement par les flux en direction des autres régions. Cette tendance résulte de l'une des caractéristiques fortes du Nord-Pas-de-Calais : les jeunes âgés de 18 à 21 ans sont nombreux à s'installer dans la région pour suivre leurs études, attirés par un système d'enseignement supérieur dense et

reconnu nationalement, et ont tendance à la quitter au moment de l'entrée dans la vie active, en particulier pour l'Île-de-France, proche et attractive sur le plan des emplois. La région Champagne-Ardenne connaît également un déficit annuel moyen de 0,3 % lié au solde apparent des entrées-sorties, ce taux atteignant même - 4,9 ‰ entre 2002 et 2007 pour l'arrondissement de Charleville-Mézières. Enfin, l'arrondissement lorrain de Metz-ville, qui connaît de même un taux de départ très élevé, témoigne en partie du départ des populations du cœur des arrondissements urbains vers des territoires plus ruraux.

Un éloignement des villes-centres en Belgique

La Belgique connaît également un mouvement d'éloignement des centres-villes vers les territoires périphériques. En témoigne la région de Bruxelles-Capitale qui, avec la perte de population liée aux migrations internes la plus conséquente de l'ensemble de l'espace transfrontalier, illustre un certain désaveu des résidents belges pour le cœur urbain. Cependant, la capitale belge attire de nombreuses personnes de l'étranger, d'où la part élevée de population étrangère ainsi que le regain démographique sur la même période.

L'arrondissement d'Anvers enregistre de même un solde migratoire négatif, dont le flux s'oriente vers les alentours bruxellois et prioritairement vers l'arrondissement de Malines. La tendance migratoire négative est aussi avérée pour les arrondissements de Liège et Charleroi, au bénéfice d'espaces moins industriels et urbains du sud de la Wallonie.

Les territoires frontaliers du Hainaut belge occupent une position géographique intermédiaire, entre la relative proximité de Bruxelles et de la Flandre - où les densités de population sont nettement plus élevées -, le caractère paysager attrayant et semi-rural du sud wallon, et la proximité de la métropole lilloise. Cet espace connaît de même, de manière dominante, une migration de proximité. Les communes proches de la zone frontalière enregistrent d'importants flux franco-belges. Ainsi, l'arrondissement de Mouscron, bien que se trouvant en déficit migratoire du fait d'un flux massif de sortants vers les autres régions du pays, essentiellement wallonnes (taux de solde migratoire de - 4,8 ‰), enregistre une croissance de population issue d'une migration française. Le long de la frontière linguistique, les échanges s'effectuent davantage avec la Flandre et Bruxelles. Ainsi, pour l'arrondissement d'Ath, le solde migratoire positif (+ 6,5 ‰ en 2007), est issu pour moitié de flux provenant de Wallonie et pour le reste, de populations migrantes de la Flandre et de Bruxelles. La part réservée aux étrangers est ici très faible.

Des migrations singulières au Luxembourg

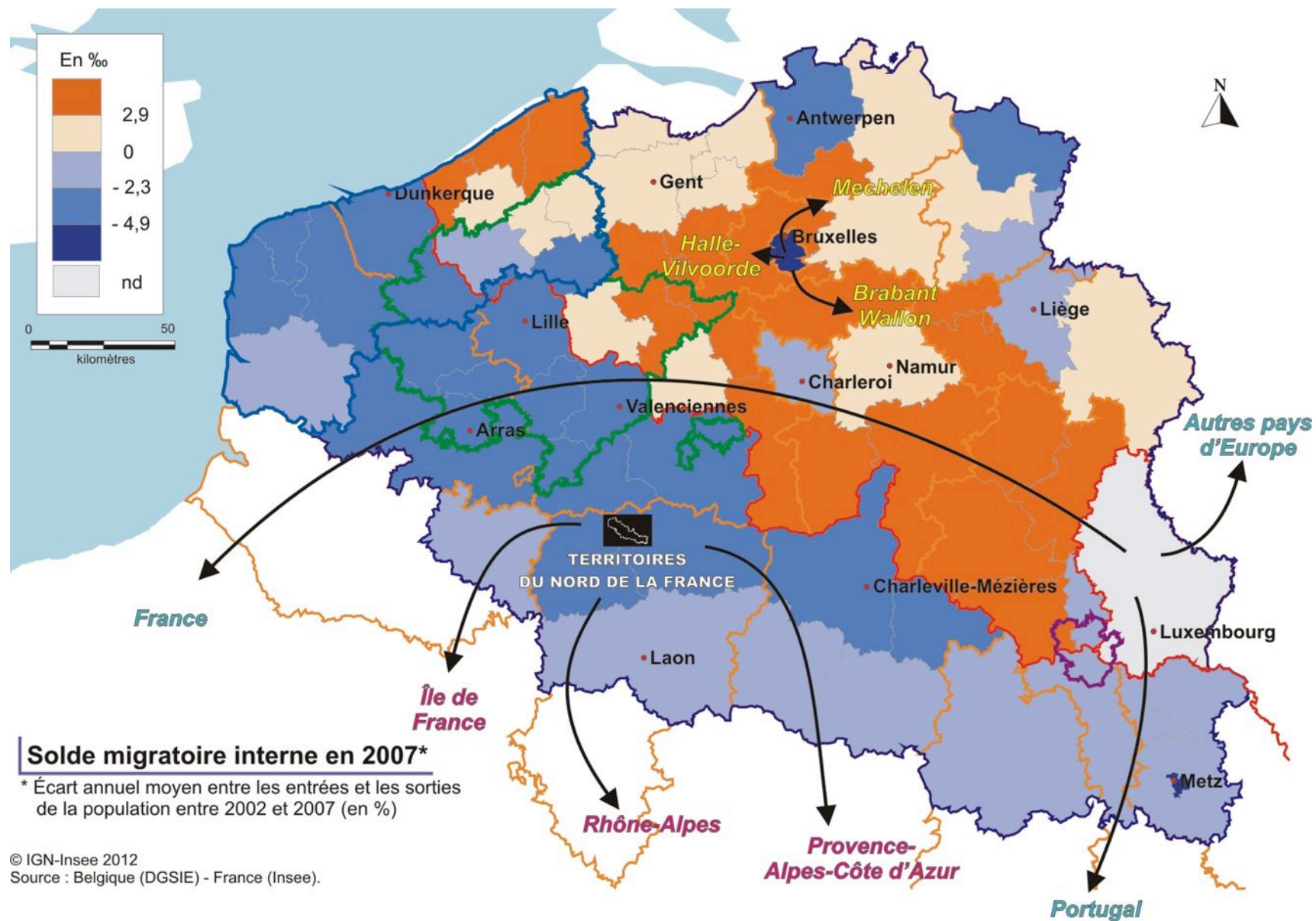
Le Luxembourg enregistre un flux migratoire important à destination du Portugal. En 2007, près d'un cinquième des migrants s'orientent vers le Portugal. Cette tendance résulte de l'établissement historique de relations diplomatiques entre les deux pays à la fin du 19^e siècle. Le pays est devenu, proportionnellement à sa population, la terre d'accueil de la plus grande communauté portugaise à l'étranger (17 % de la population luxembourgeoise). Il s'agit ici souvent de retours au Portugal, pour les Portugais retraités par exemple.

Pour comprendre ces résultats

Les données étudiées prennent en compte la période 2002-2007 pour la France et la Belgique. Le Luxembourg n'est pas représenté, mais voit tout de même apparaître les principaux mouvements migratoires enregistrés avec l'étranger.

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

Le taux de solde migratoire interne s'obtient ici en rapportant la différence entre les entrées et les sorties d'une zone, enregistrées au cours d'une période, à la population moyenne de la zone au cours de cette période. Ce ratio est ensuite ramené à 1 000 habitants. Il s'agit bien d'un solde migratoire interne, autrement dit à l'intérieur-même de chacun des pays, et non entre les pays eux-mêmes.



L'étude de la mobilité d'un territoire permet d'évaluer son dynamisme et son degré d'ouverture. En rapportant l'ensemble des entrées et des sorties à la population, il mesure l'intensité des mouvements observés. Il permet dès lors d'apporter une information complémentaire à celle du solde migratoire, qui enregistre une différence entre des arrivées et des départs, sans permettre d'estimer leur ampleur. L'ensemble de l'espace transfrontalier présente ainsi un indicateur de mobilité situé à près de 5 % entre 2002 et 2007, ce qui signifie que sur cette période, chaque année, 5 % de la population en moyenne a soit quitté la zone soit s'y est installée. Cette mobilité s'avère inégale sur l'ensemble du territoire, en particulier entre le nord et le sud de l'espace d'une part, entre le cœur des villes et leurs périphéries d'autre part.

Un espace transfrontalier segmenté nord-sud

Le nord de l'espace transfrontalier présente d'une manière générale une population moins mobile que celle située plus au sud. La divergence est particulièrement visible en Belgique. La Flandre présente ainsi un indicateur de mobilité relativement faible : de 2 % pour l'arrondissement d'Anvers à 4 % pour celui de Bruges, soit assez inférieur à la moyenne de l'espace transfrontalier de 5 %. Sur ces territoires, la faible intensité des mouvements traduit ainsi un espace plutôt fermé. Par conséquent, la relative « désertion » des territoires du nord de la Flandre concerne finalement une part de population migrante relativement faible, les mouvements d'entrées et de sorties restant limités.

De même, bien que la mobilité y soit supérieure, le Nord-Pas-de-Calais s'avère moins ouvert que le sud du territoire français. Avec un indicateur de mobilité presque uniformément situé autour de la moyenne de l'espace transfrontalier (de 4 à 5,8 % environ), la région présente un profil en partie similaire à celui observé durant la décennie 90. Hormis la situation nouvellement atypique de la périphérie lilloise, les arrondissements nordistes présentent tous dans leur ensemble des niveaux de mobilité relativement faibles, notamment en comparaison de leurs voisins wallons. Les arrondissements de Metz-ville et de Laon présentent cependant un profil distinct avec une tendance à la mobilité très marquée sur la période 2002-2007. Le sud et sud-est du territoire laonnois bénéficient en effet d'une certaine attractivité résidentielle grâce à la proximité de Compiègne et de la métropole rémoise.

Une tendance aux mouvements périurbains

En Belgique la mobilité est donc plus forte au sud du pays, en région wallonne, et c'est en particulier en périphérie de certaines grandes villes qu'elle est la plus marquée. Ainsi les arrondissements de Waremme et Marche-en-Famenne, situés à proximité de Liège et Namur, présentent les niveaux de mobilité les plus élevés du territoire wallon avec un seuil établi autour de 7,5 %. La même tendance s'observe dans la province du Hainaut et notamment dans les arrondissements proches de Charleroi tels que Thuin ou Soignies, où l'indicateur de mobilité s'approche des 7 %. Par conséquent ces espaces, par ailleurs concernés par un excédent migratoire assez significatif, apparaissent comme très attractifs mais aussi très mouvants, dans la mesure où les départs

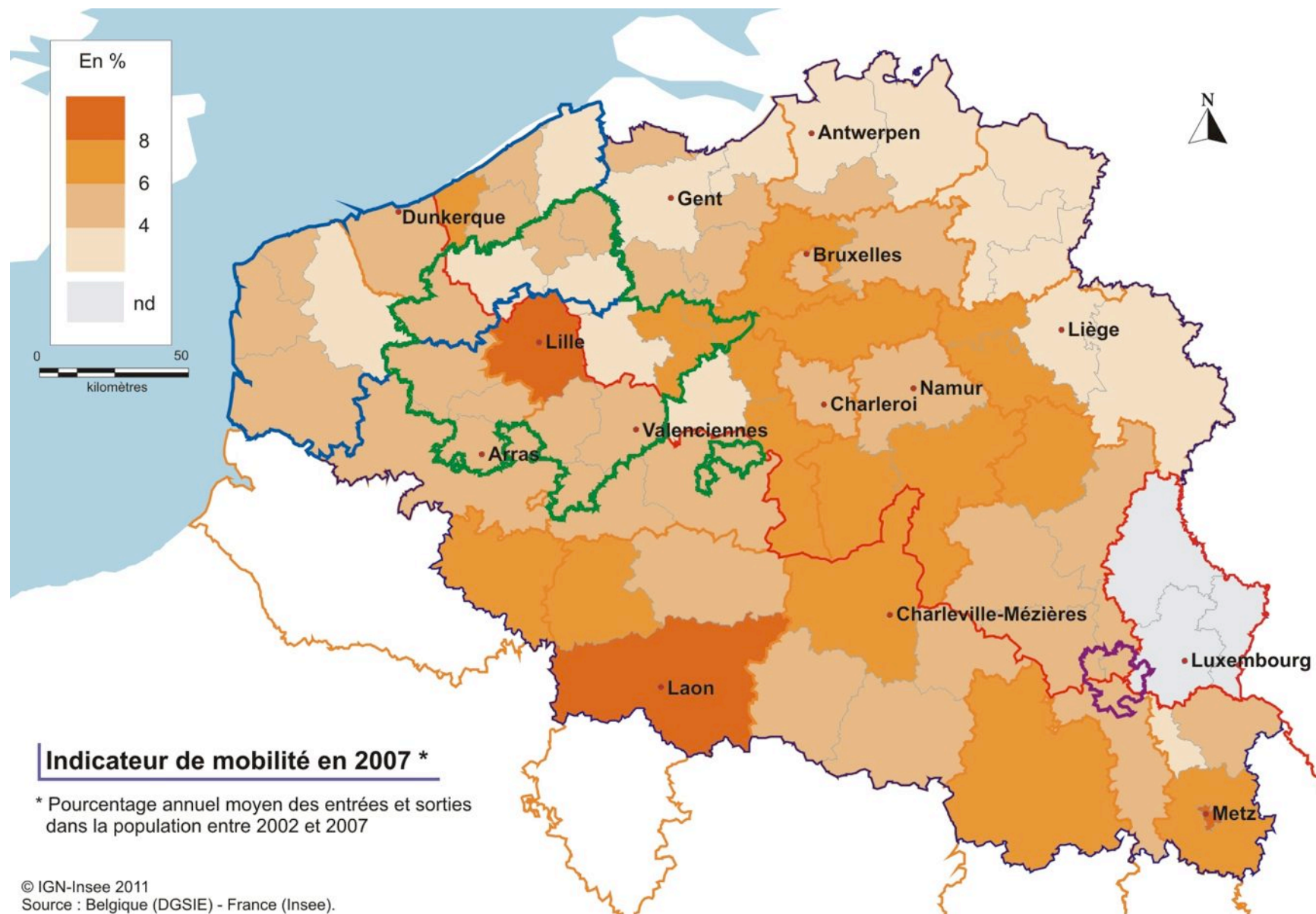
de population comme les arrivées s'avèrent très nombreuses. De même en Flandre, hormis la forte mobilité de la côte belge en raison des migrations liées aux retraites, c'est en grande périphérie bruxelloise, dans les arrondissements de Hal-Vilvorde, Alost ou Malines que s'enregistrent les plus forts taux de mobilité, situés autour de 3,5 %. Ces niveaux restent faibles en raison de la relative fermeture de l'espace flamand. Cependant, le littoral enregistre quant à lui des niveaux élevés, avec 8,5 % pour les arrondissements de Furnes et Bruges.

La tendance forte et actuelle des populations à accentuer les mouvements migratoires vers des espaces périurbains se retrouve de même en France, et particulièrement en périphérie lilloise. L'arrondissement de Lille se détache ainsi très nettement de l'ensemble de la région nordiste. Avec un indicateur de mobilité proche des 9 %, cet espace est concerné par le double mouvement des familles en direction de la proche banlieue lilloise, et celui des étudiants, attirés de manière ponctuelle par la densité universitaire de la métropole. La ville est confrontée à un double mouvement d'attraction-répulsion, qui se solde par une mobilité importante et globalement un certain regain de population sur le long terme. Metz-ville se trouve de même confrontée à une population très fortement mouvante, ce qui traduit en partie aussi la dynamisation de la métropole, bien que celle-ci enregistre à l'inverse une baisse démographique.

Pour comprendre ces résultats

Les données étudiées prennent en compte la période 2002-2007 pour la France et la Belgique. Le Luxembourg n'est pas représenté.

L'indicateur de mobilité étudié ici s'obtient en rapportant la somme des entrées et des sorties d'une zone, enregistrées au cours d'une période, à la population moyenne de la zone au cours de cette période. Ce ratio est ensuite ramené à 100 habitants. Il prend en compte ici les mouvements de population enregistrés au sein d'un territoire national. Il s'agit par conséquent ici des entrées et sorties réalisées entre arrondissements du territoire belge d'une part, du territoire français d'autre part. Comme pour le solde migratoire, il ne s'agit pas d'évaluer ici l'ampleur des mouvements transfrontaliers, mais bien d'estimer l'importance de la mobilité interne à chaque pays.



La présence de population étrangère sur un territoire résulte du mouvement des migrations actuelles mais aussi antérieures et souvent liées au bassin d'activités de la zone. Elle illustre également les différents choix politiques opérés en matière de mode d'acquisition de la nationalité du pays d'accueil. Ainsi, avec 8,8 % de population étrangère, contre 8,0 % pour l'ensemble de l'espace transfrontalier et 3,5 % pour la partie française, la Belgique peut apparaître comme un territoire d'immigration nettement plus prononcé que l'espace français, bien que cette tendance résulte partiellement de la législation nationale en matière de naturalisation. Par sa position au cœur de l'Europe et sa qualité de siège des institutions européennes, Bruxelles reste une ville toujours largement cosmopolite. Elle illustre par ailleurs également la tendance des arrondissements accueillant les plus grandes villes à être le lieu de vie d'une plus forte proportion d'étrangers, à l'instar de Liège, Charleroi, Anvers ou Lille.

Des différences de législations

Les politiques distinctes en matière de naturalisation de part et d'autre de la ligne franco-belge expliquent la plus forte proportion constatée de manière générale en Belgique. À la logique française fondée prioritairement sur le droit du sol et impliquant une immigration plus stricte mais aussi un accès à la nationalité plus facile, s'oppose une législation belge axée historiquement sur le droit du sang et qui limite donc davantage le nombre de naturalisations. Cela explique les écarts

importants constatés d'un territoire à l'autre en termes de proportion de présence étrangère, avec près de 9 % d'étrangers en Belgique contre 3,5 % pour la partie française.

Une influence du passé industriel et minier

Conséquence notamment des migrations antérieures liées à l'activité industrielle de la zone, c'est le long du sillon wallon Sambre-et-Meuse que se relèvent certains des plus forts taux de population étrangère de l'espace transfrontalier. Les arrondissements de Charleroi, Liège et Mons se détachent ainsi en formant un axe comptant environ 12 % d'étrangers. Pour les mêmes raisons, ainsi que pour l'ensemble des facilités de vie qui s'y trouvent, il s'agit parallèlement de zones à forte présence démographique.

L'attractivité des grands pôles urbains

Les grandes villes de l'espace transfrontalier constituent un ensemble regroupant une proportion relativement importante d'étrangers, qu'il s'agisse de capitales régionale ou nationale. Ainsi, Luxembourg attire de nombreux actifs de l'étranger et en particulier des pays limitrophes. De même, Bruxelles est une ville à forte dimension internationale, abritant une forte présence étrangère et notamment venue de pays situés hors de l'Europe. La Région de Bruxelles-Capitale compte en effet près de 28 % de population étrangère, dont près de 40 % ne sont pas d'origine européenne (contre respectivement 8,8 % et 32 % pour l'ensemble de la Belgique). De même, les communes de Charleroi, Anvers ou Lille abritent une part de population issue de

l'étranger importante, variant de 14 % pour les premières à 8 % pour la métropole française. Au sein de cette dernière, près d'un tiers sont issus de Belgique, en conséquence de la proximité frontalière.

Si les communes françaises, y compris de taille importante telle que la capitale régionale lilloise, regroupent une proportion d'étrangers relativement faible comparativement à la Belgique, ces populations présentent par ailleurs la particularité d'être peu fréquemment issues de l'Union européenne. Ainsi l'arrondissement de Lille par exemple n'abrite que près de 6 % d'étrangers dont moins de 30 % seulement sont issus de l'Union européenne (contre respectivement 3,5 % et 59 % pour l'ensemble de la zone française).

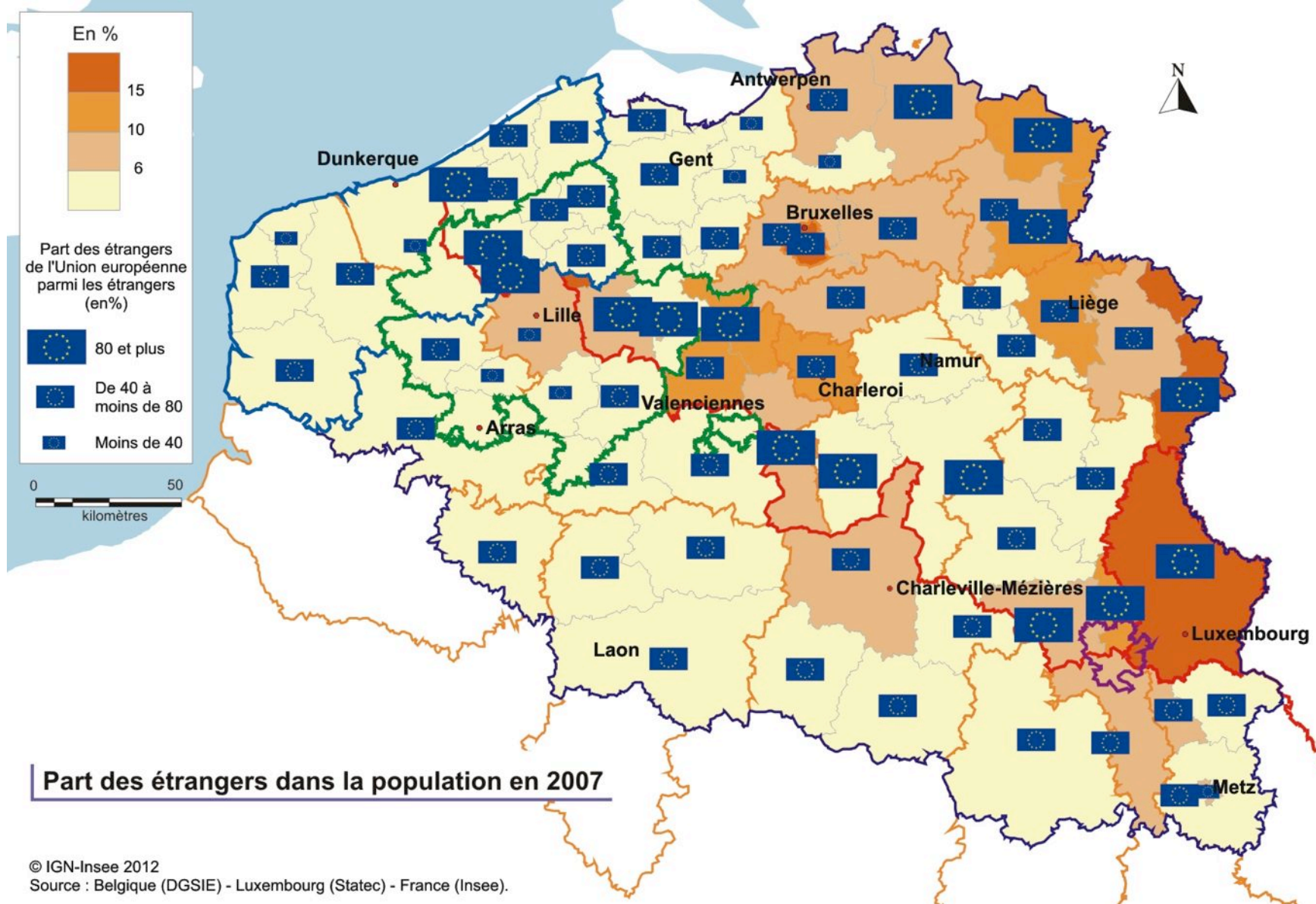
Un effet frontière manifeste

Un certain nombre de territoires présentent une population étrangère proportionnellement plus nombreuse en raison directe de la proximité de l'État voisin. L'installation dans la zone limitrophe de la frontière n'est ainsi pas dénuée d'intentions institutionnelles, économiques ou fiscales. Cette caractéristique explique les plus fortes proportions d'étrangers observées dans l'arrondissement d'Arlon ou les cantons de l'est, pour le territoire belge. Avec respectivement 11,4 % et 19,5 % d'étrangers, ces espaces bénéficient en effet de l'attractivité directe luxembourgeoise et allemande. De même l'arrondissement de Mouscron enregistre un niveau élevé de population étrangère (17,6 %) en raison de la proximité française. Sur ce dernier territoire, près de 90 % de la population étrangère est ainsi de nationalité française. De la même façon, les arrondissements de Thionville-ouest, Briey et Metz-ville, arrondissements lorrains frontaliers du Luxembourg et/ou de Belgique, voient leur niveau de population étrangère frôler ou dépasser les 8 %, alors même que l'ensemble des arrondissements de la zone française ne présentent pas un taux supérieur à 6 %.

Pour comprendre ces résultats

Les étrangers sont comptabilisés ici au lieu de résidence et se définissent comme étant d'une nationalité différente de celle du pays de résidence. Les données datent de 2007 pour l'ensemble des zones de l'espace transfrontalier.

Les nuances observées ici dans chacun des pays relèvent pour partie de politiques distinctes en matière de naturalisation, opposant schématiquement le droit du sang à celui du sol. La nationalité peut ainsi être notamment acquise par filiation (droit du sang) ou par la naissance sur le territoire (droit du sol)



Le littoral

Les personnes étrangères représentent 3 % de la population du territoire littoral en 2007, soit 152 000 habitants. Cette part est plus importante du côté français que du côté belge (3,2% contre 2,3%). Ces parts sont inférieures aux moyennes nationales française et belge (5,8% et 8,8%).

Du côté belge, les étrangers sont surtout présents dans les arrondissements de Furnes (3,2%), Ostende (3%) et Courtrai (2,8%). De manière générale, c'est dans les communes du littoral belge et à la frontière avec la France que l'on dénombre le plus d'étrangers.

Du côté français, c'est surtout dans le Dunkerquois et le Montreuillois que l'on trouve le plus de résidents étrangers.

L'Aire métropolitaine de Lille

La part des personnes de nationalité étrangère au sein de l'AML s'élève à 4% de la population en 2007, soit 151 000 habitants. Cette part est plus élevée sur le versant belge (4,5% contre 3,8%). Cependant, elle reste modeste en comparaison des taux d'étrangers des deux pays : 8,8% pour la Belgique, 5,8% pour la France.

Les étrangers au sein de l'AML sont souvent issus d'un pays de l'Union Européenne et particulièrement de la France et de la Belgique. Sur le versant français de l'AML, seul 0,3% des habitants ont la nationalité belge alors que sur le versant belge, 2,9% des personnes sont françaises.

Les étrangers sont très présents dans le Maubeugeois avec des taux compris entre 7% et 11,3%, dans une moindre mesure dans la Communauté Urbaine de Lille (5,8%) et aux alentours de Valenciennes (3,8%).

Le Pôle Européen de Développement

Les personnes étrangères représentent 22% de la population du pôle en 2007, soit 28 300 personnes environ.

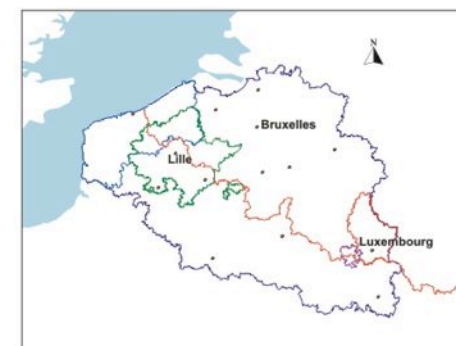
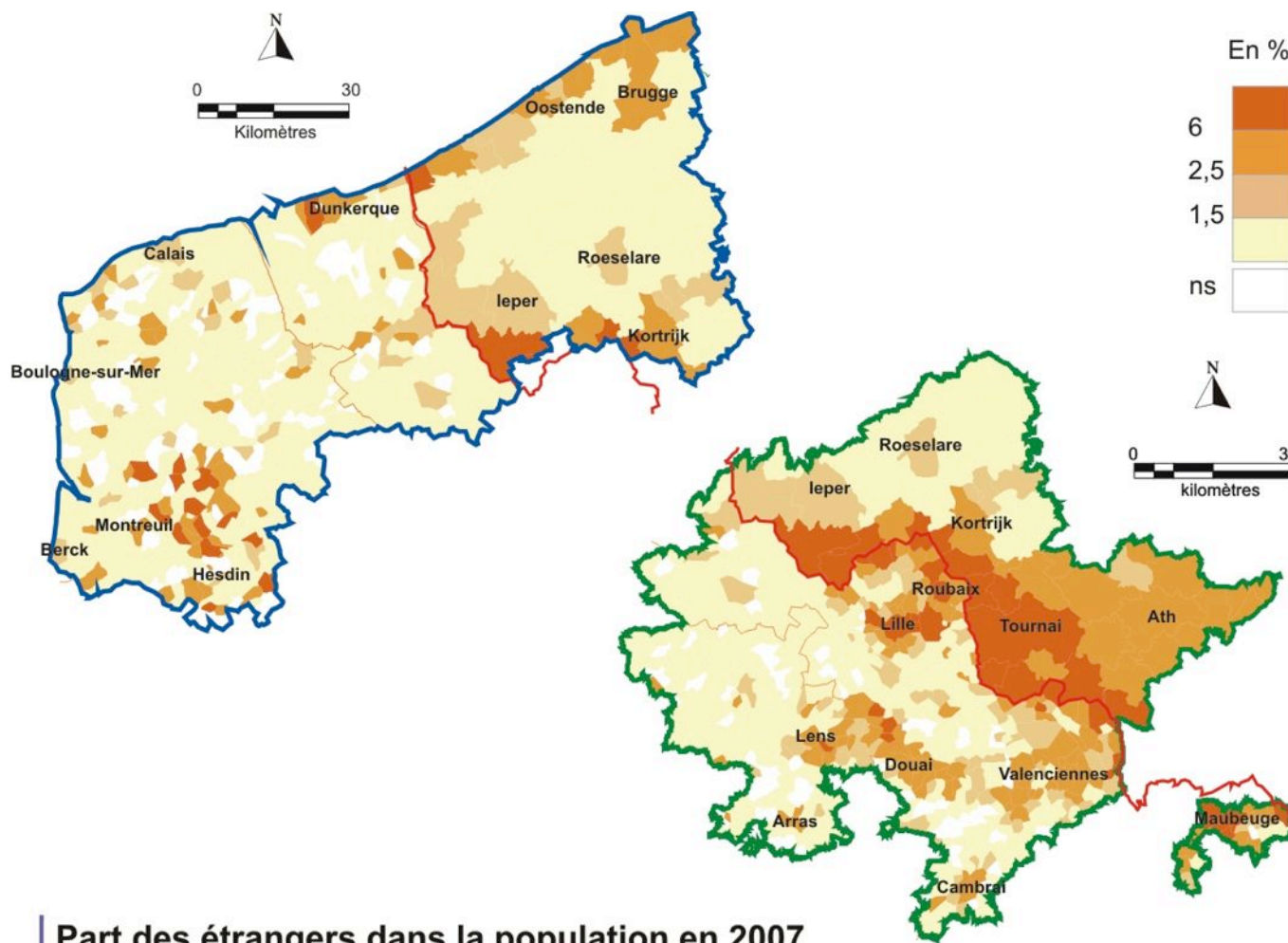
Cette proportion est particulièrement forte du côté luxembourgeois (41,6% en moyenne nationale), elle s'élève à 15% du côté belge et à 13,8% du côté français.

Ces parts sont très élevées en France dans les villes de Mont-Saint-Martin, Gorcy et Herserange (plus de 20%), c'est le cas également à Aubange en Belgique.

Pour les communes du Luxembourg, le taux national d'étrangers a été appliqué aux effectifs des communes pour estimer leur nombre, les chiffres n'étant pas disponibles pour les communes luxembourgeoises du pôle.

Les travailleurs frontaliers dans l'AML

L'AML compte de nombreux travailleurs frontaliers sur son territoire. La plupart des français travaillant en Belgique sont issus du Nord-Pas-de-Calais. Plus du tiers de ces flux partent de l'agglomération Lille - Roubaix - Tourcoing vers les arrondissements de Mouscron, Courtrai et Tournai. Les flux de travailleurs belges vers la France sont bien moindres. Le fait de travailler dans la zone de convention fiscale est en effet avantageux financièrement (cf. la convention fiscale franco-belge, Insee pages de profil numéro 65, décembre 2009). Cette tendance est amenée à se poursuivre puisque la progression moyenne annuelle du nombre de travailleurs frontaliers dans la région entre 1999 et 2006 est estimée à environ +9%. Les évolutions démographiques des deux pays pourraient influencer sur cet emploi frontalier.



Part des étrangers dans la population en 2007

© IGN-Insee 2012
 Source : Belgique (DGSIE) - Luxembourg (Statec) - France (Insee).

Les projections de population permettent d'estimer les évolutions démographiques futures, en se basant sur les tendances actuelles en matière de fécondité, mortalité et migrations. Elles ne permettent donc en aucun cas de réaliser de véritables prévisions, mais constituent des perspectives fondées sur l'hypothèse d'une prolongation des tendances actuelles.

Selon ces suppositions, l'espace transfrontalier devrait connaître une hausse de population de près de 12 % entre 2007 et 2040 ; la densité du territoire devrait dès lors s'accroître dans la même proportion. Les évolutions envisagées sont inégales sur l'ensemble de la zone. Si la population de la partie française ne devrait pas augmenter de plus de 3 %, la Belgique et le Luxembourg enregistreraient des hausses importantes, respectivement + 16 % et + 50 %.

Si les évolutions nationales, mais également internes aux différents pays transfrontaliers, s'avéraient donc très distinctes, la structuration démographique de l'espace, en termes de densité et de population, resterait assez semblable, opposant schématiquement un nord densément peuplé à un sud moins occupé.

Une occupation de l'espace similaire en 2040

Selon les projections réalisées, la Belgique resterait, comme en 2007, le territoire le plus dense des trois États frontaliers, avec une densité de plus de 400 hab./km² en 2040, contre 272 pour le Luxembourg et 185 pour la France. Par ailleurs, le nord de l'espace transfrontalier regrouperait toujours une

population plus dense. Ainsi la Flandre et le Nord-Pas-de-Calais seraient les territoires les plus occupés avec des densités envisagées respectivement à 509 et 334 hab./km².

Cette concentration des populations s'effectuerait toujours auprès des grandes villes. Les trois plus grands pôles démographiques restent en effet les arrondissements de Bruxelles, Anvers et la zone d'emploi de Lille. Avec près de 23 % d'augmentation de population, l'arrondissement bruxellois, compterait près de 1,3 million d'habitants. Celui d'Anvers passerait le seuil du million d'habitants, tandis que la zone d'emploi lilloise s'approcherait des 820 000 personnes, gagnant 5 % de population sur la période. Ces trois territoires compteraient également toujours parmi les plus denses, et en particulier celui de Bruxelles-Capitale avec plus de 7 800 hab./km². En France, les zones d'emplois nordistes de Roubaix-Tourcoing et Lens-Hénin, entourant la métropole lilloise, arriveraient également toujours en tête des espaces les plus densément peuplés, respectivement plus de 2 100 et 1 100 hab./km².

Une densification de la Belgique et du Luxembourg

Selon les perspectives de population, le Luxembourg devrait enregistrer une hausse de population de près de 230 000 personnes, soit 50 % de plus, en conséquence d'une mortalité précoce relativement faible et d'une attraction forte en matière de migrations, transfrontalières et internationales.

La Belgique devrait de même connaître une hausse de sa densité de population plus conséquente que le reste du territoire transfrontalier. Les hausses les plus importantes devraient concerner le nord du territoire belge, avec une densité de

population flamande envisagée à 509 hab./km² en 2040, contre 452 aujourd'hui. Cette région gagnerait près de 770 000 habitants sur un territoire plus restreint que celui de la Wallonie, ce qui explique la hausse importante en matière de densité démographique. La Flandre abrite en effet des métropoles d'envergure importante, telles que Anvers ou Gand, et intègre la région de Bruxelles-Capitale dont l'attractivité impacte les territoires flamands périphériques de Hal-Vilvorde ou Louvain. Or, d'ici 2040, l'arrondissement d'Anvers devrait gagner près de 130 000 habitants, de même que celui de Hal-Vilvorde. Par conséquent ces grands pôles influent fortement sur le niveau de concentration des populations au nord du territoire belge.

La capitale bruxelloise reste une métropole d'une densité particulièrement forte selon la prospective 2040. Ainsi on peut s'attendre à une densité de 7 850 hab./km² en 2040 contre 6 400 en 2007, soit une hausse d'environ 20 %.

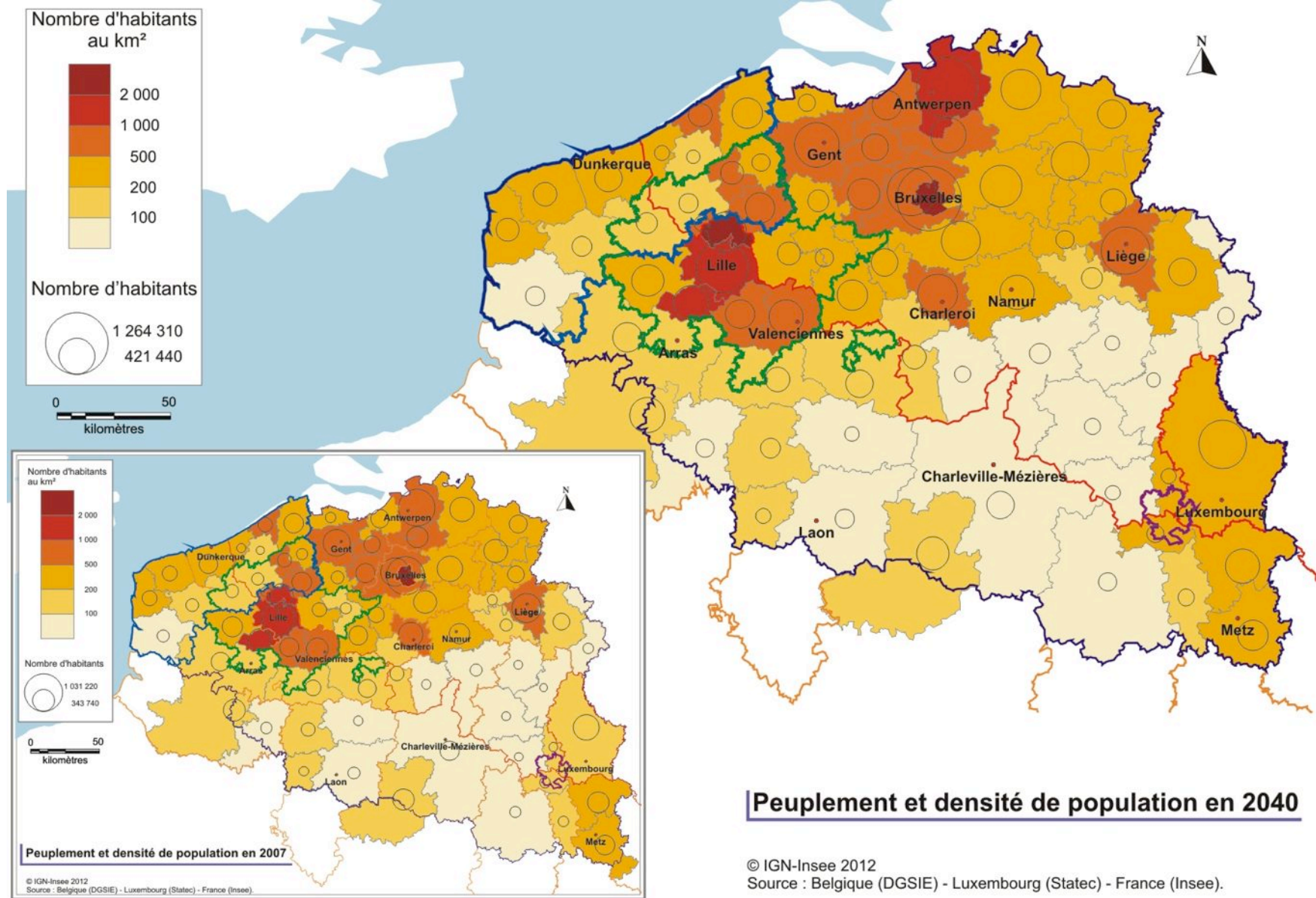
Le territoire wallon connaît, quant à lui, durant la décennie 2000, une hausse de population, de même qu'un solde migratoire nettement positif et supérieur au reste de l'espace. Il présente un niveau de fécondité inégal sur l'ensemble du territoire mais identifié comme étant à la hausse essentiellement autour des grandes villes. Poursuivies à l'horizon 2040, ces tendances devraient induire une densité de population de 242 hab./km² pour l'ensemble de la Wallonie, contre 203 en 2007. La province du Luxembourg devrait notamment connaître dans son ensemble une hausse de la densité démographique de l'ordre de 30 % en 2040.

La zone française de l'espace transfrontalier ne devrait pas connaître de hausse significative en matière de densité de population. Avec une augmentation de population de 3 % sur la période, la densité connaît elle-même une quasi-stagnation. Certains territoires, et notamment la zone d'emploi dunkerquoise, devraient même connaître, toutes choses égales par ailleurs, une chute de population avoisinant les 12 % en 30 ans.

Pour comprendre ces résultats

L'ensemble des données de projections de population portent sur la période 2007-2040 pour l'ensemble des zones de l'espace transfrontalier.

Le découpage géographique retenu est sensiblement différent pour la partie française. On a retenu ici les zones d'emplois. La Belgique reste, quant à elle, découpée par arrondissements.



A l'horizon 2040, la part des personnes de plus de 80 ans devrait augmenter d'environ 4 points sur l'ensemble du territoire transfrontalier, pour passer de 4,4 à 8,5 % de l'ensemble de la population. La tendance est similaire de part et d'autre de la frontière, avec 4 à 4,6 points d'augmentation en Belgique comme en France. Le Luxembourg connaît lui-même une évolution à la hausse, bien que moindre avec 2,6 points.

En 2007, ces populations plus âgées se retrouvent davantage en zones côtières ainsi qu'au sein des espaces à tendance rurale. Ces caractéristiques devraient se confirmer en 2040, avec par ailleurs une moindre présence dans les espaces à dominante urbaine, notamment en périphérie bruxelloise et dans les territoires wallons.

Une surreprésentation en zones rurales et littorales en 2007

En 2007, la Flandre occidentale belge présente l'une des plus fortes concentration de population de plus de 80 ans. Avec 6,2 % pour l'arrondissement de Furnes et 5,7 % pour celui d'Ostende, le littoral belge s'avère attractif auprès des populations âgées. De même en France, l'espace côtier regroupe davantage de personnes de 80 ans et plus, même si cet effet apparaît moins prononcé qu'en Flandre belge. Ainsi c'est essentiellement au sein de l'arrondissement de Berck-Montreuil que cette caractéristique se retrouve de manière comparable, avec 5 % de la population.

Les espaces ruraux rassemblent de même une population âgée proportionnellement

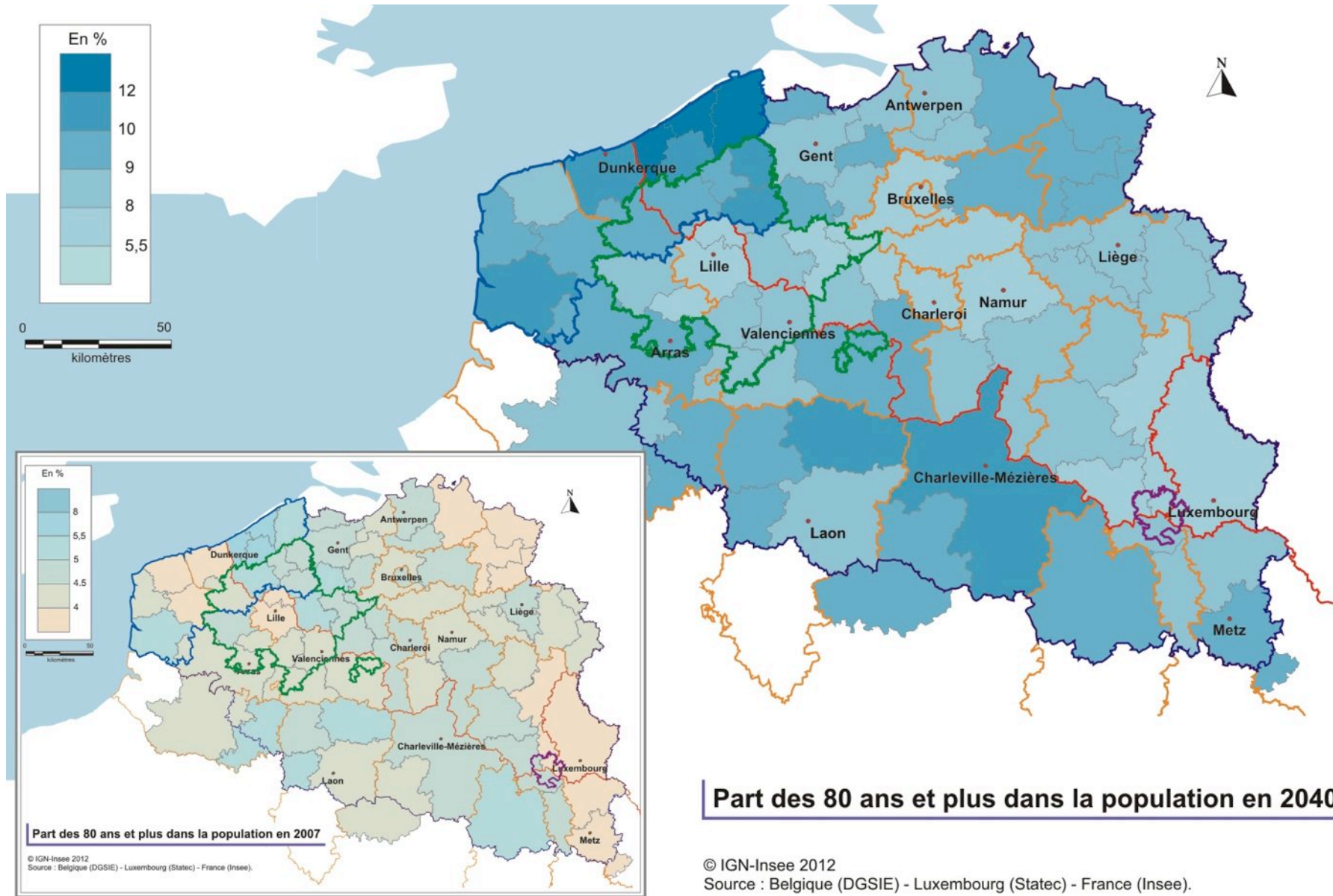
plus nombreuse. C'est le cas en partie française dans un certain nombre de zones d'emploi picardes et lorraines, en tête desquelles celle de la Meuse-du-Nord (5,3 %), dans une proportion sensiblement similaire à celle de la Thiérache ou de Chauny-Tergnier-La-Fère (5,1 et 5,0 %). En Belgique, le sud de la Wallonie, et notamment les arrondissements ruraux de Neufchâteau ou Dinant enregistrent une présence de séniors plus grande et légèrement supérieure à la moyenne nationale. La Flandre présente une situation a priori plus atypique, avec notamment une surreprésentation des populations de 80 ans et plus dans les arrondissements intégrant une ville de taille importante, tels que ceux d'Anvers ou Gand. Ceci dit, ces populations se retrouvent en surnombre au sein des grandes villes en elles-mêmes, compte tenu sans doute de la nécessité d'une proximité de zones et personnels de soins. Ainsi, si l'arrondissement d'Anvers compte 4,9 % de personnes âgées de 80 ans et plus, la ville d'Anvers voit cette proportion monter à 5,5 %.

Une moindre présence en périphérie des grandes capitales et dans le triangle wallon en 2040

Le littoral belge devrait enregistrer une hausse de minimum 7 points de la part des 80 ans et plus d'ici 2040 au sein de ses trois arrondissements de Furnes, Ostende et Bruges, soit 3 points de plus que la tendance envisagée pour l'ensemble de l'espace transfrontalier. De même, en particulier en zone française cette fois, les espaces ruraux picards et ardennais devraient connaître une forte présence de personnes de 80 ans et plus, avec une part prévue à plus de 11 % minimum dans les zones d'emploi de la Thiérache et de la Vallée-de-la-Meuse.

Les territoires abritant les grands pôles des capitales régionales et nationales que sont Lille et Bruxelles compteraient quant à eux parmi ceux qui enregistreraient proportionnellement le moins de personnes de 80 ans et plus en 2040, avec respectivement 7,2 et 5,9 %. La densité plus grande en matière d'offre de soins que proposent ces espaces rend ce constat a priori paradoxal, et on peut estimer que les populations plus âgées, bien que moins présentes en grande périphérie, devraient se retrouver en surnombre au cœur même de ces agglomérations, ou à proximité directe.

Le « Triangle wallon », encadré par les agglomérations de Bruxelles, Charleroi-Mons et Namur s'annonce de même comme l'un des espaces devant compter le moins de personnes de 80 ans et plus en 2040, avec une part inférieure à celle de la Belgique et de l'ensemble de l'espace transfrontalier. Le constat est similaire pour le Luxembourg, au sein duquel la population s'avère visiblement plus nombreuse parmi les tranches d'âge intermédiaires, et devrait ainsi garder ce profil en 2040. Ainsi ces deux espaces présentent une proportion de jeunes de moins de 20 ans et de plus de 65 ans, inférieure à la moyenne de l'espace en 2007. Elles concentrent par conséquent en surnombre des populations situées dans les tranches de vie actives, ce qui, pour le Luxembourg notamment, s'explique facilement par son fort dynamisme économique.



En 2007, le revenu disponible de l'ensemble de l'espace transfrontalier se situe autour de 17 000 euros par habitant. Cet indicateur permet d'évaluer la richesse dont disposent les habitants du territoire une fois déduits les prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) et imputées les aides sociales accordées par les organismes d'État. Selon cet outil, la Flandre belge, et particulièrement la périphérie bruxelloise, se distingue par un niveau de ressources nettement supérieur à la moyenne. De même le Luxembourg occupe une position nettement privilégiée. À l'inverse, un large axe transfrontalier, suivant approximativement le sillon minier et industriel franco-belge (Valenciennois et ligne Sambre-et-Meuse), présente une richesse moyenne par habitant moindre.

Une population aisée en Flandre belge et au Luxembourg

La quasi-totalité des arrondissements de la Flandre belge dispose d'un niveau de revenu disponible par habitant supérieur à la moyenne de l'espace transfrontalier (17 000 euros par habitant). La Flandre-Orientale et le Brabant Flamand se détachent particulièrement par des niveaux de ressources élevés, supérieurs à 18 000 euros par habitant dans chacun des arrondissements de cette zone. Dans le Brabant, les arrondissements de Louvain et Hal-Vilvorde accueillent une population financièrement aisée de la périphérie bruxelloise ; leur revenu disponible annuel atteint 21 200 euros. L'attraction de la proche banlieue capitale auprès de ménages à plus fortes ressources, en recherche d'une meilleure qualité de vie associée à une

proximité urbaine, apparaît donc sur le territoire belge. Ce phénomène est également visible dans la périphérie lilloise, même s'il est davantage perceptible au niveau communal. L'arrondissement lillois compte ainsi parmi les trois territoires français les plus privilégiés en matière de richesse disponible, avec environ 17 500 euros de revenu annuel moyen par habitant.

Avec près de 30 000 euros de revenu disponible moyen par habitant, le Luxembourg correspond au territoire où les ressources des habitants sont les plus élevées au sein de l'espace transfrontalier. La proximité luxembourgeoise peut également expliquer les seuils de revenus disponibles observés au sein des arrondissements français voisins de Thionville-est et Metz-campagne, qui constituent les deux territoires les plus riches de la zone française, avec près de 19 000 euros de ressources annuelles moyennes par habitant. La présence de travailleurs transfrontaliers, ayant fait le choix d'une domiciliation française tout en bénéficiant des niveaux de salaires supérieurs du Luxembourg, permet en partie de comprendre la structuration du territoire en terme de richesses.

L'ancien sillon minier franco-belge, un territoire relativement moins riche

Avec plusieurs arrondissements situés sous le seuil des 15 000 euros annuels, et la totalité disposant d'un revenu disponible inférieur à la moyenne de l'espace transfrontalier, le territoire wallon apparaît comme l'espace le moins avantageux du point de vue des ressources financières. C'est en particulier le cas du Hainaut, où les catégories sociales en difficulté sont plus souvent représentées. L'arrondissement de Charleroi présente ainsi

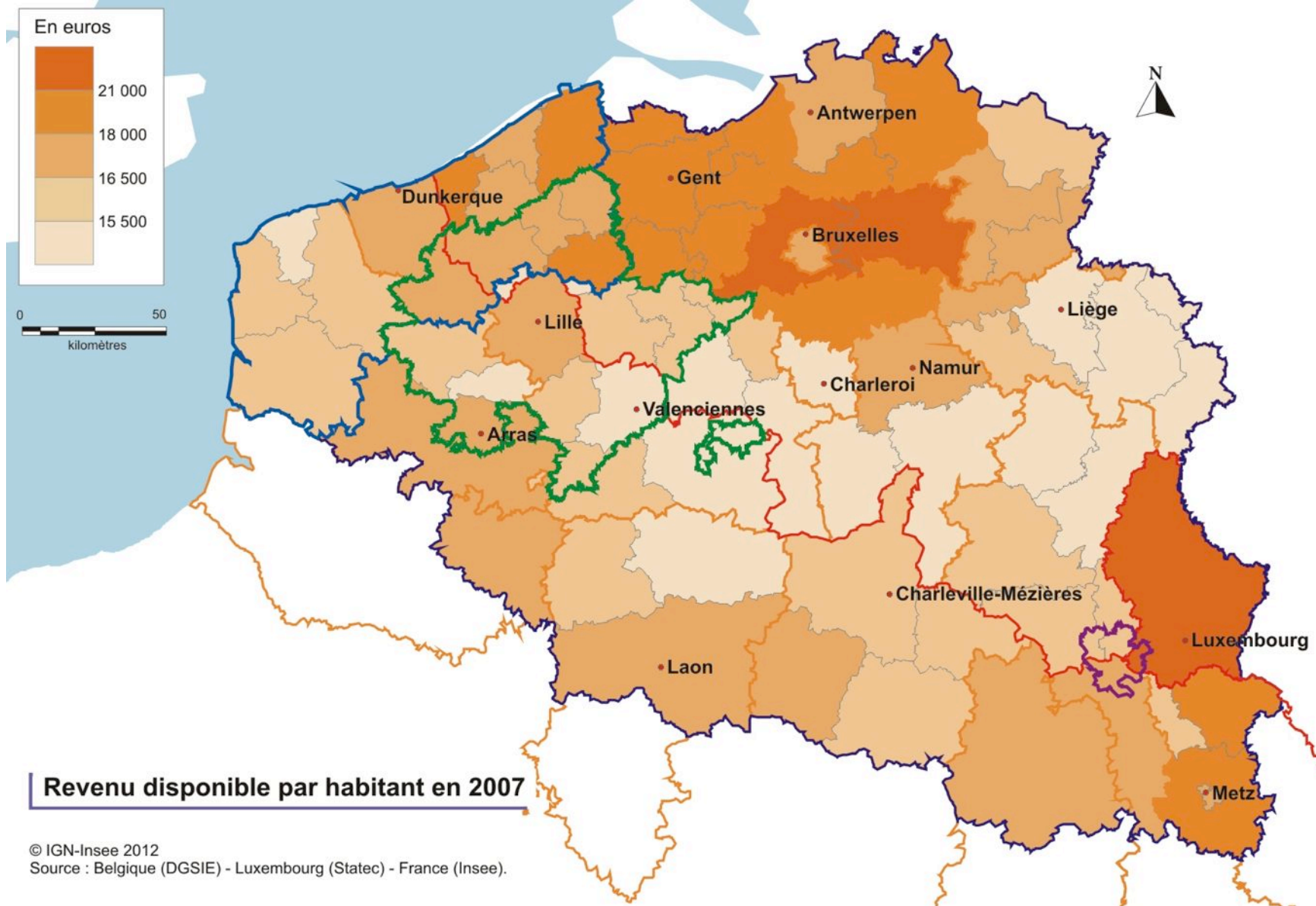
le plus faible niveau de ressources disponibles, avec moins de 14 500 euros par an en 2007. Les abords des régions industrielles du sillon Sambre-et-Meuse, tels que les arrondissements de Marche-en-Famenne, Philippeville et Dinant, apparaissent également comme des territoires financièrement moins aisés.

Sur la zone française, l'arrondissement lensois ainsi que le territoire picard de Vervins concentrent les populations aux niveaux de revenus disponibles les plus bas, inférieurs à 15 000 euros par an. Le Valenciennois et l'Avesnois se détachent également, avec des niveaux qui y sont tout juste supérieurs. Une fois encore, les difficultés sociales liées notamment à un chômage territorialement plus élevé expliquent cet état de fait.

Pour comprendre ces résultats

Les données de revenu disponible sont celles de 2007 pour l'ensemble des zones de l'espace transfrontalier.

Le revenu disponible désigne la richesse dont dispose un individu une fois déduits les prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) et imputées les aides sociales accordées par les organismes d'État. Il comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.



Les différences d'inégalités de revenus entre les arrondissements de l'espace transfrontalier sont globalement très faibles. On notera simplement des inégalités plus importantes dans les territoires belges, en particulier autour de la région de Bruxelles-Capitale. De même, les inégalités sont plus marquées dans l'agglomération lilloise. En revanche, le Luxembourg est le territoire qui présente les revenus les plus importants mais aussi les inégalités de revenus les plus faibles.

Sur l'ensemble du territoire transfrontalier, les différences d'inégalités de revenus entre les arrondissements sont peu importantes, le coefficient mesurant ces inégalités étant peu dispersé autour de 1. Les inégalités de revenus ne sont pas directement liées au niveau de revenu disponible. Les situations sont ainsi hétérogènes : des territoires peuvent présenter des revenus élevés et des inégalités de revenus élevés, alors que d'autres vont afficher des inégalités de revenus faibles.

Des inégalités de revenus autour de Bruxelles

En Belgique, on constate globalement des inégalités de revenus légèrement plus élevées qu'en France ou au Luxembourg, à part dans la province du Limbourg ou autour de Charleroi, plus proches des niveaux constatés dans la majorité des arrondissements français.

Dans les arrondissements autour de Bruxelles, les inégalités de revenus sont les plus importantes du territoire transfrontalier. Ils correspondent en fait à une mixité de la population : les plus aisés qui accèdent à la

propriété dans de grands logements individuels et les moins aisés qui cherchent un logement plus modeste et surtout moins onéreux en dehors de la capitale belge.

La situation est équivalente dans la province belge du Luxembourg où les inégalités de revenus sont également importantes et liées à la proximité de la capitale luxembourgeoise où il est difficile de se loger à un coût modéré.

En France, peu d'inégalités en Flandre, dans l'Aisne et les Ardennes

En France, les arrondissements présentent des inégalités de revenus peu élevées, à part dans les arrondissements de Lille, Metz-ville, Valenciennes ou Maubeuge. Dans l'agglomération de Lille en particulier, on retrouve plus de ménages de cadres aux revenus plus importants que la moyenne. Mais c'est aussi sur ce territoire que s'installent des populations aux revenus bien moins élevés comme les étudiants, les familles monoparentales, etc. La population y est donc plus hétérogène que la moyenne en termes de revenus et c'est pourquoi les inégalités y sont plus importantes.

En Flandre française et dans le nord de l'Aisne et des Ardennes, là où les revenus sont plutôt modérés, les inégalités de revenus sont plutôt faibles. Ce sont des territoires qui concentrent des populations ouvrières ou rurales, homogènes par leurs caractéristiques sociodémographiques, et donc les inégalités y sont plus faibles.

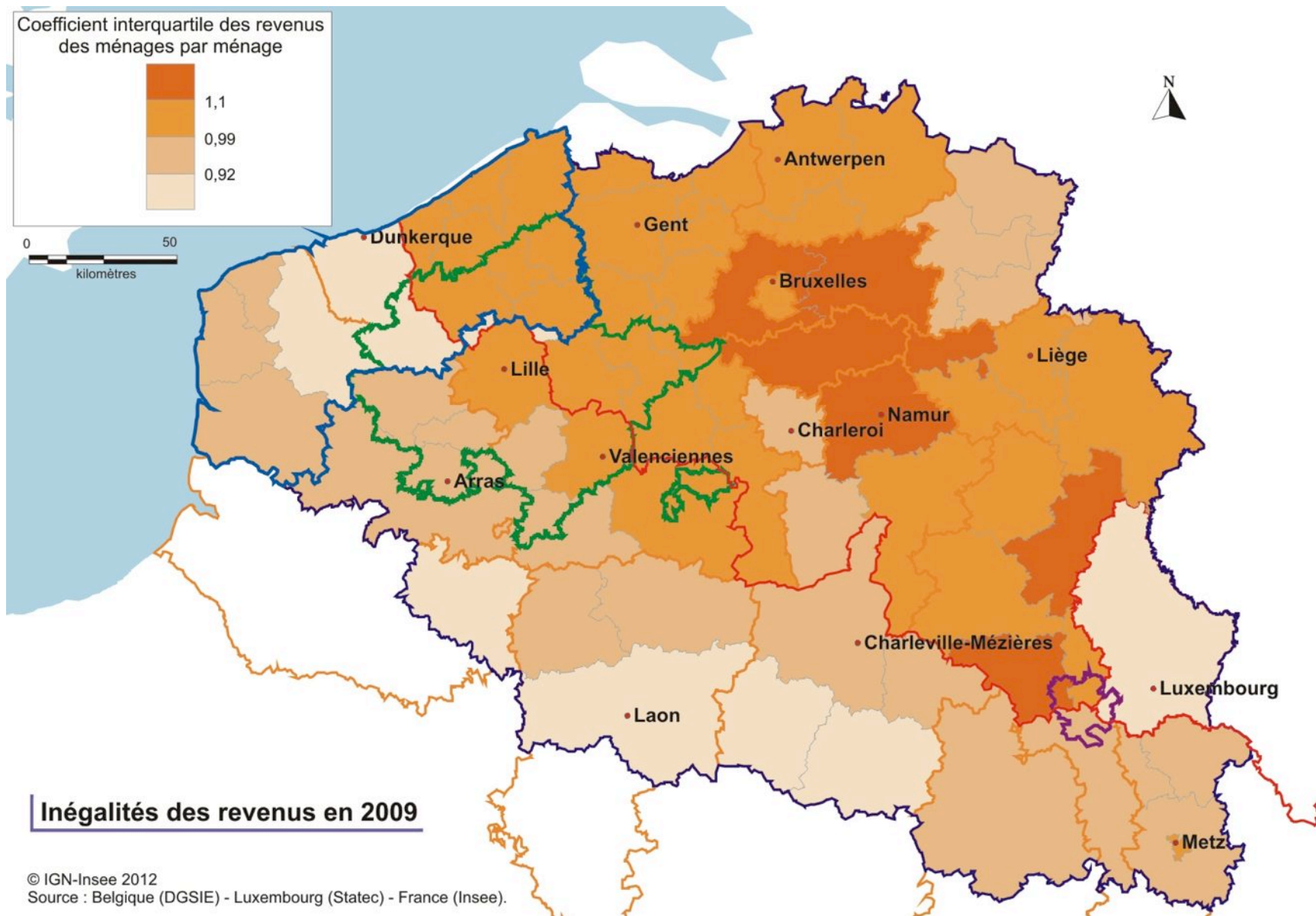
Le cas particulier du Luxembourg

Le Luxembourg concentre les ménages aux revenus les plus élevés. C'est un territoire économiquement attractif qui accueille de nombreux ménages d'actifs qualifiés. Les salariés y sont également mieux payés qu'en France (20 % de plus à poste équivalent). Les revenus y sont plutôt importants quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle. Les inégalités de revenus y sont ainsi très faibles, un des taux les plus faibles de l'espace transfrontalier.

Pour comprendre ces résultats

Les données portant sur les écarts de revenus sont celles de 2009 pour l'ensemble des zones de l'espace transfrontalier.

Le coefficient interquartile des revenus rapporte la différence entre le 3^e quartile et le 1^{er} quartile sur la médiane des revenus des ménages. Il mesure les inégalités de revenus entre les 25 % de la population ayant les plus hauts revenus et les 25 % de la population ayant les plus bas revenus. Ces revenus sont issus des déclarations fiscales et sont comptabilisés par déclaration (qu'on assimile à un ménage même si les personnes du ménage peuvent faire des déclarations distinctes dans certaines situations). Pour le Luxembourg, les données sont issues de l'Enquête communautaire EU-SILC.



L'espace transfrontalier rassemble en 2007 près de 7,6 millions de logements répartis sur environ 63 000 kilomètres carrés pour une population de 16,7 millions de personnes. Avec une moyenne de 120 logts/km², le territoire présente une forte densité en matière de parc d'habitations. Cette caractéristique traduit l'urbanisation importante allant de pair avec le peuplement important de l'espace. Dès lors, l'espace transfrontalier se caractérise par une densité du parc nettement plus prononcée en Belgique et notamment en Flandre. Ce phénomène s'accroît au cours du temps, en lien avec la périurbanisation.

Une disparité spatiale nord-sud

La structuration du territoire transfrontalier en matière de logements n'est pas uniforme et suit assez naturellement celle de la densité de population. Ainsi, en zone française comme en Belgique, l'habitat le plus dense se situe sur la partie nord et essentiellement autour des capitales régionale ou nationale. La région de Bruxelles-Capitale rassemble à elle seule près de 545 000 logements et présente de loin la plus forte densité de logements de l'ensemble de l'espace transfrontalier, avec 3 365 logts/km². Avec 522 000 logements environ, Lille présente également l'une des plus fortes densités, avec 593 logts/km².

Côté français, c'est en région Nord-Pas-de-Calais que l'habitat s'avère globalement le plus conséquent, en nombre comme en densité. On y relève près de 1,8 million de logements et une densité de

142 logts/km², soit une moyenne nettement supérieure à celle de l'ensemble de la zone française (83,3). Après celui de Lille, c'est l'arrondissement de Lens qui enregistre l'une des plus fortes densités, avec 483 logts/km².

Le constat est assez semblable en Belgique où les arrondissements situés au nord du sillon Sambre-et-Meuse comptent plus de logements que ceux situés au sud. Ainsi, si la Belgique présente une densité de 162 logts/km², la Flandre en compte 212 et la Wallonie 91. Après la région de Bruxelles-Capitale, c'est au sein de l'arrondissement d'Anvers, qui rassemble lui-même près de 460 000 logements que la densité s'avère la plus importante (460 logts/km²). Si le nord du territoire belge s'avère plus dense, le parc de logements y est également plus récent. Par ailleurs la Belgique est passée, à l'inverse de la plupart des autres pays européens, d'un marché plutôt vaste à un marché restreint. En 1950, la Belgique possédait encore le plus grand nombre de logements pour 1 000 adultes, les autres pays ont amorcé depuis un mouvement de rattrapage et ont même largement dépassé la Belgique.

Cet agencement nord-sud est à relativiser. En effet, l'extrémité-est de la zone française se situe à présent dans la continuité luxembourgeoise et enregistre de même une densité de logements très significative, dépassant notamment les 1 500 logts/km² dans l'arrondissement de Metz-Ville, certes sur un espace resserré. Avec une densité de 141 logts/km², le district abritant la capitale luxembourgeoise illustre en effet lui-même la dynamique de l'est de l'espace en matière de logements.

Par ailleurs, la représentation des résidences à la fois principales et secondaires induit une plus grande mise en valeur du parc

d'habitations des arrondissements côtiers, belges en particulier, mais également, dans une moindre mesure, français. Elle influe donc partiellement sur le nombre et la densité de logements enregistrés sur la partie septentrionale de l'espace transfrontalier.

Une poursuite de la périurbanisation

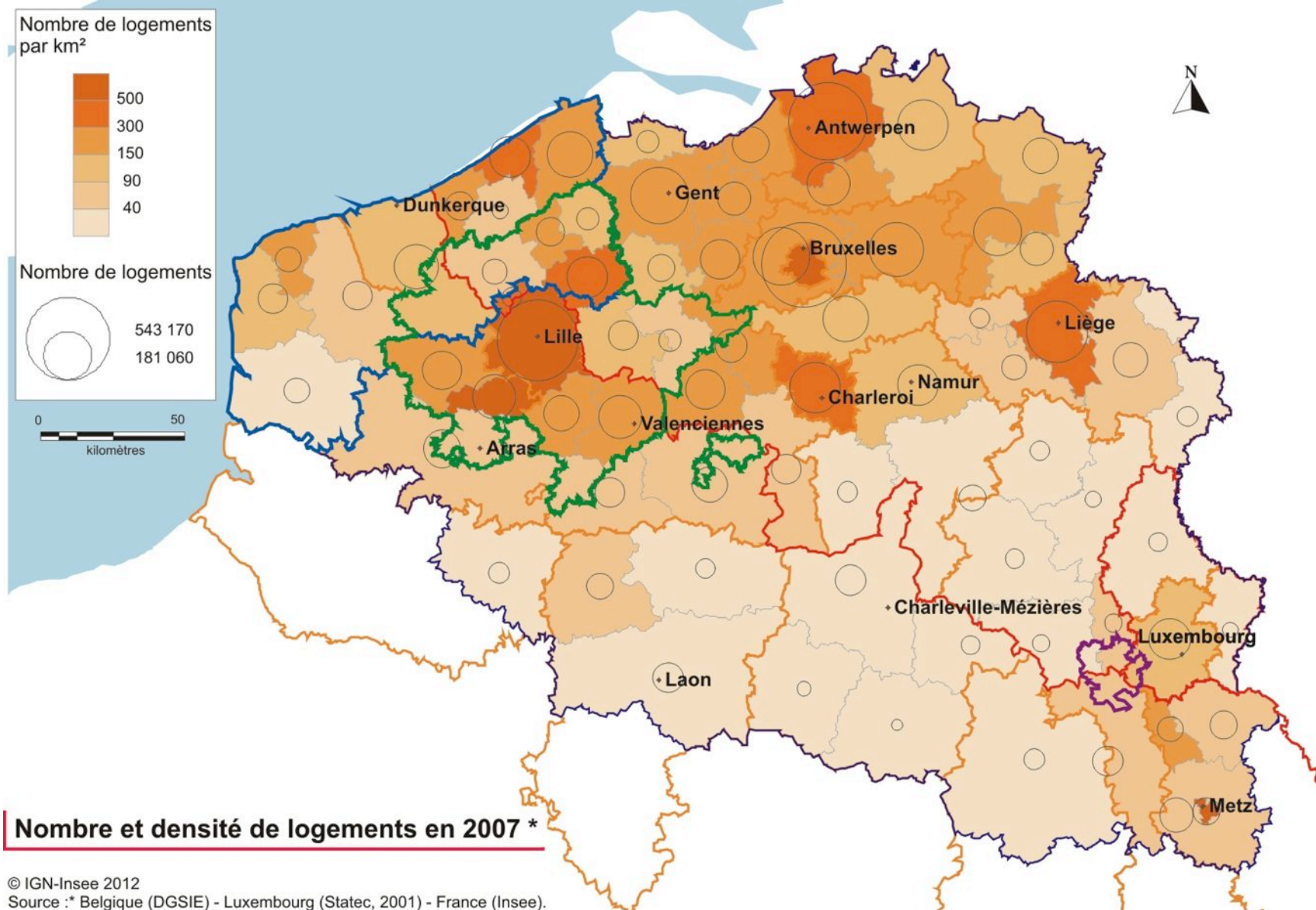
Le découpage territorial en matière de logements est directement lié au taux d'urbanisation de l'espace transfrontalier qui dépasse souvent les 80 % dans la plupart des arrondissements. Par ailleurs, l'imbrication ville-campagne est également prononcée au sein de cet espace et induit une occupation relativement dense et continue. Le parc d'habitations suit ainsi globalement le développement urbain et la logique de déplacements des populations du cœur des villes vers des espaces plus verts et au foncier moins coûteux.

Par conséquent, sur l'ensemble de l'espace transfrontalier, plus on s'éloigne des centres des villes, moins il y a de logements. Cette tendance est moins visible lorsque l'on retient comme ici le niveau de l'arrondissement qui ne permet pas d'appréhender les disparités de densité constatées en leur sein. Ces derniers sont en effet constitués d'un cœur urbain, souvent très dense et avec une sur-occupation fréquente des logements, et de zones suburbaines ou rurales, moins denses et à sous-occupation plus fréquente. Cependant, la majeure partie des logements occupés se situe dans les agglomérations. La dynamique des agglomérations induit une périurbanisation dans les arrondissements voisins. Ce phénomène est ici partiellement visible au sein des arrondissements de la périphérie bruxelloise de Hal-Vilvorde, Malines ou Alost où la densité du parc dépasse les 250 logts/km². Cette tendance est nécessairement plus visible à un niveau communal et notamment au sein des métropoles.

Pour comprendre ces résultats

Les données de logements sont celles de 2007 pour la France et la Belgique, de 2001 pour le Luxembourg. Tous les types de logements sont comptabilisés (individuels et collectifs), qu'il s'agisse de résidences principales ou secondaires. Au Luxembourg, le dénombrement s'effectue selon le principe 1 ménage = 1 logement.

La densité de logements est le nombre de logements par kilomètre carré.



Nombre et densité de logements en 2007 *

© IGN-Insee 2012
Source :* Belgique (DGSIE) - Luxembourg (Statec, 2001) - France (Insee).

Sur l'ensemble de l'espace transfrontalier, la densité moyenne de logements est de 120 logts/km². Dans chacun des pays, les grandes villes qui se distinguent immédiatement par l'importance et la densité de leur parc d'habitations. La photographie est similaire pour les trois espaces de coopération identifiés sur le territoire. Les agglomérations se détachent et témoignent essentiellement des différentes répartitions de l'activité économique au sein des territoires nationaux.

Une structuration du logement distincte de part et d'autre du littoral franco-belge

L'occupation territoriale du littoral en matière de logements suit la présence démographique, elle-même liée à l'activité économique locale.

Ainsi, le littoral flamand présente une densité moyenne de logements plus de deux fois supérieure à la partie française, avec respectivement 201 et 90 logts/km². La répartition est par ailleurs plus homogène en Flandre occidentale belge avec des densités de logements assez fortes sur l'ensemble de l'espace, compte tenu de l'activité économique moins polarisée qu'en zone côtière française. La ville maritime d'Ostende se distingue avec un parc avoisinant les 47 000 logements et une densité dépassant les 1 200 logts/km², en conséquence de son attractivité touristique. Courtrai et Roulers, situées dans l'arrière-pays, se détachent également avec une densité relativement forte d'environ 430 logts/km².

La Côte d'Opale française présente une structuration différente des populations et des habitations, avec une concentration

autour de grands pôles d'activité situés le long du littoral. Hormis la commune de Saint-Omer, ce sont effectivement les villes importantes portuaires ou maritimes qui présentent les plus fortes densités de logement, en tête desquelles Boulogne-sur-Mer, avec plus de 20 000 logements et une densité approchant les 2 600 logts/km².

La taille des villes belges semble moins déterminante ici ; au contraire, elle ne fait que renforcer le constat du tissu urbain très dense en Flandre occidentale belge.

Un parc de logements très dense et concentré dans le cœur urbain de l'Aire métropolitaine de Lille

Le territoire de l'Aire métropolitaine de Lille (AML) regroupe 3,8 millions d'habitants en 2007. Les trois quarts de cette population résident du côté français qui couvre 60 % de sa surface. La densité de peuplement est particulièrement élevée de ce côté de la frontière, en particulier sur l'axe Lille-Roubaix-Tourcoing.

Cette structuration démographique se retrouve de manière logique dans celle des logements, avec une concentration des habitations, en nombre et densité, autour de deux grands axes. Le premier, reliant la métropole lilloise aux villes de Mouscron et Courtrai, présente une très forte densité de logements au regard de l'ensemble de l'AML et les communes importantes concentrent plus d'un habitant sur cinq de l'espace. Le second axe, qui s'étend de Béthune à Valenciennes, enregistre des niveaux de densité de logements de 4 à 8 fois supérieurs à la moyenne de l'AML. Cet ensemble de communes correspond globalement à l'ancien arc minier, se prolongeant au-delà de l'AML vers Charleroi, Namur et Liège.

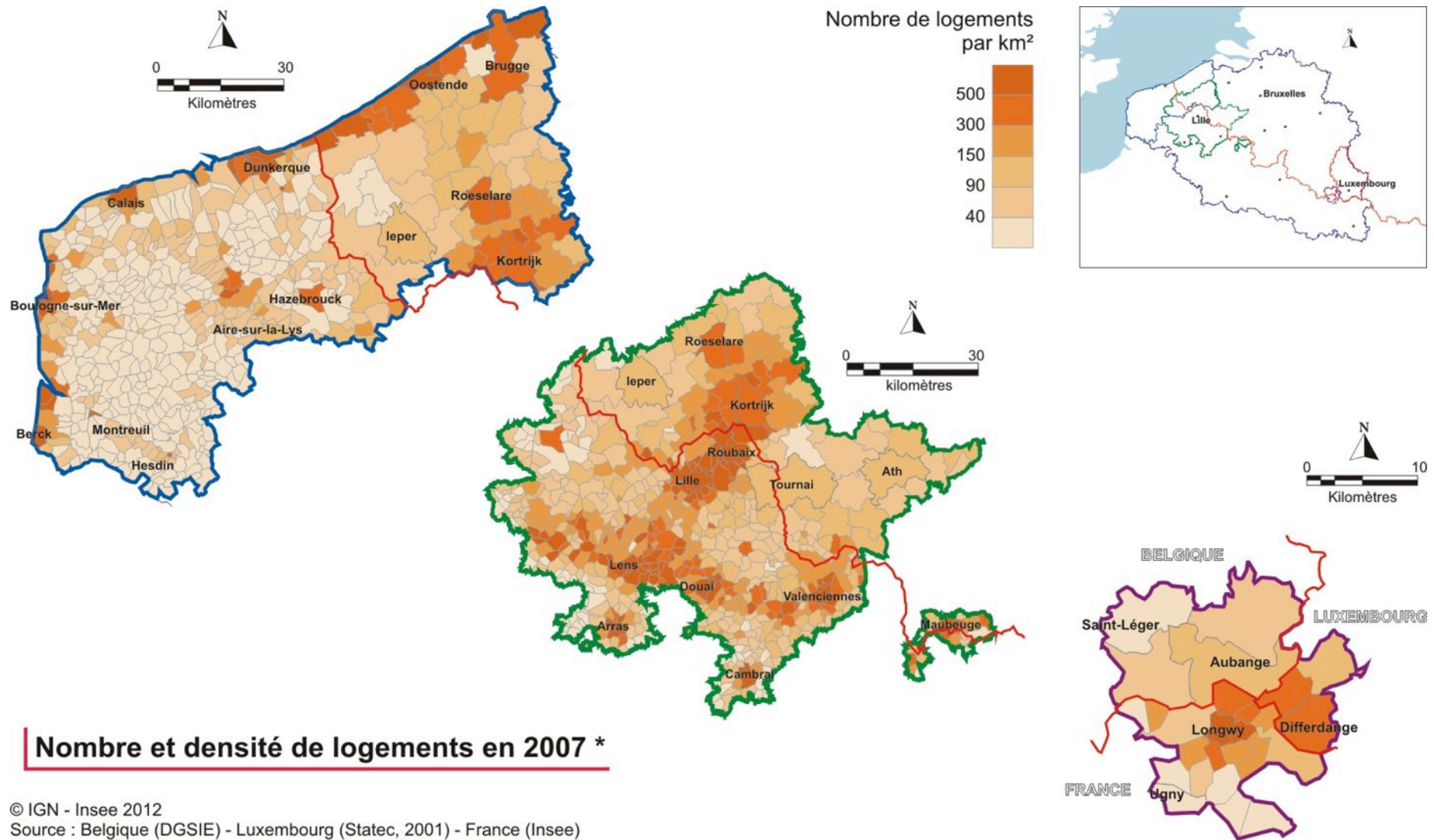
Au sein de cet espace de coopération, c'est le cœur métropolitain constitué par l'arc Lille-Courtrai, qui constitue donc le vivier d'activités et de logements. La dynamique centrale, en raison de sa position géographique, semble impulsée par l'agglomération lilloise, qui présente l'une des plus fortes densités du parc d'habitations de l'AML, avec plus de 3 500 logts/km². En comparaison, la ville de Mouscron, pourtant la plus dense de la partie belge avec 600 logts/km², paraît moins influente. Cependant, la superficie moyenne des communes belges, plus importante depuis la fusion de 1977, influe directement sur le niveau de densité observée de part et d'autre de la frontière, et il convient donc de comparer les valeurs relatives avec prudence.

Le Pôle Européen de Développement : une urbanisation concentrée dans un espace très restreint

Le Pôle Européen de Développement (PED) compte environ 53 000 logements, très inégalement répartis sur le territoire. Si la densité moyenne du parc est d'environ 150 logts/km², celle-ci est particulièrement forte en France et encore plus au Luxembourg.

L'espace constitué par les 19 communes françaises présente un parc de logements relativement dense avec près de 184 logts/km², contre 76 seulement pour les quatre communes belges et 275 pour les trois communes luxembourgeoises. Le contraste est donc fortement marqué entre les trois pays et s'explique facilement par la concentration historique des populations à proximité des mines et usines sidérurgiques.

Les écarts de densité de logements se retrouvent ainsi de manière encore plus prononcée à l'intérieur même des pays, avec un regroupement des habitations au sein d'un espace encaissé autour des zones d'exploitation industrielle et minière historiques. Quatre pôles urbains se détachent dès lors de l'ensemble, à savoir Longwy, Differdange, Aubange et Pétange, qui regroupent près de la moitié des logements du PED.



Durant la décennie 2000, sur l'ensemble de l'espace transfrontalier (hors Luxembourg), le nombre de logements a augmenté de 0,9 % par an en moyenne. De même que durant la décennie précédente, cette augmentation est supérieure à celle de la population qui s'élève à 0,3 % par an en moyenne. Le mouvement de décohabitation, correspondant à une diminution du nombre de personnes par logement, se poursuit donc. La plus forte progression du parc de logements est enregistrée par le Luxembourg sur la période 1991-2001 avec 1,6 % d'augmentation annuelle moyenne. Elle traduit le dynamisme économique du Grand-Duché et son attractivité internationale.

Une forte augmentation du parc à l'est et dans les zones à dominante rurale

L'ensemble des arrondissements de l'espace transfrontalier enregistrent une hausse du nombre de logements au cours des années 2000.

Avec une hausse moyenne de 0,9 % sur la période 1998-2007, la Belgique voit se maintenir un contraste est-ouest en matière d'évolution du parc de logements. La Wallonie et le Limbourg se distinguent toujours de l'ensemble du territoire belge par une augmentation globalement supérieure. Le regain d'intérêt pour les espaces à dominante rurale semble donc se poursuivre, le cadre de vie et le coût du foncier y étant plus attractifs. En témoigne notamment la hausse importante du parc d'habitations au sein des arrondissements d'Arlon ou Bastogne, qui profitent également de la proximité luxembourgeoise et enregistrent

eux-mêmes un gain démographique. Les arrondissements de Neufchâteau, Virton ou Marche-en-Famenne connaissent des évolutions comparables.

Ce phénomène est également manifeste en France, où les arrondissements situés en bordure du littoral, ainsi que des territoires ruraux du Montreuillois et de l'Arrageois profitent d'une dynamique de création de logements. Ainsi, l'arrondissement de Saint-Omer connaît une hausse du nombre de logements de près de 1,4 % par an entre 1999 et 2007. La tendance amorcée par la façade littorale durant la décennie précédente se confirme donc et étend son influence jusque dans l'arrière-pays arrageois, même si ces espaces n'ont pas connu de hausse démographique significative sur la même période.

Durant la décennie 90, le Luxembourg connaît une évolution significativement supérieure, de l'ordre de 1,6 % en moyenne annuelle pour l'ensemble du pays, et atteignant 2,1 % dans le district de Grevenmacher. Le Grand-Duché présente un marché très dynamique, en raison notamment de son attractivité et de la hausse importante de sa population sur la même période. Également concerné par une forte évolution démographique, l'arrondissement français frontalier de Thionville-Est, enregistre une nette augmentation de son parc de logements, autour de 1,8 % en moyenne par an entre 1999 et 2007.

Des espaces cumulant a priori déficit migratoire et faible création de logements

Sur le reste de la partie française, de même qu'en région flamande, la croissance du nombre de logements est positive mais reste cependant modérée comparativement à l'ensemble de l'espace transfrontalier.

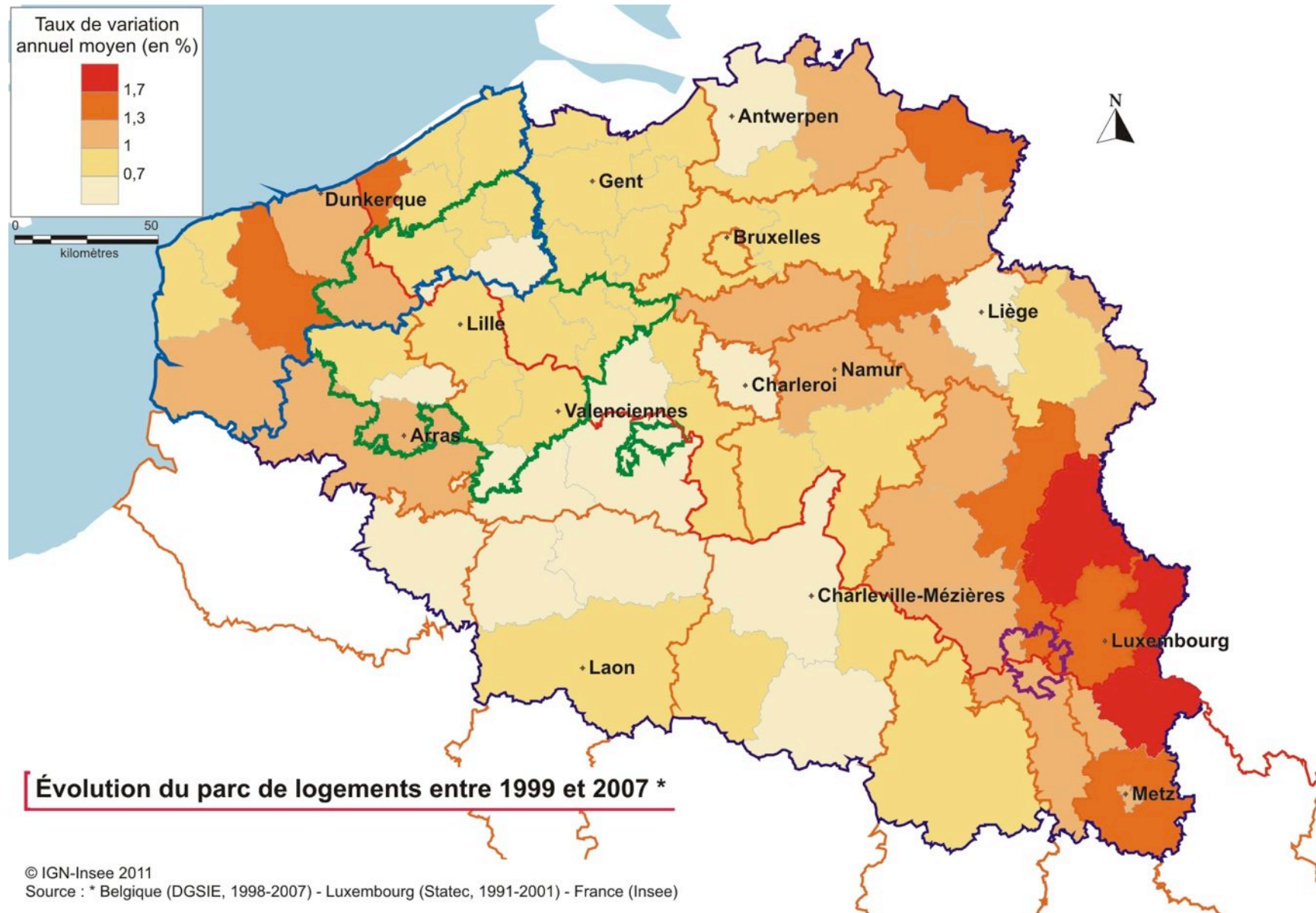
Un certain nombre de ces zones connaissent un déclin démographique, lié à un déficit migratoire. En conséquence, le marché du logement se décontracte, comme dans les arrondissements picards de Vervins ou Saint-Quentin, ou ardennais autour de Vouziers et Charleville-Mézières. Ces espaces connaissent une hausse du nombre de logements relativement faible (de 0,4 à 0,6 % entre 1999 et 2007), bien que néanmoins toujours supérieure à l'évolution démographique estimée sur la période. De même, en Belgique, le solde migratoire négatif enregistré par les arrondissements d'Anvers, Courtrai, Liège ou Charleroi, au bénéfice de territoires moins urbains, s'accompagne ici d'une augmentation du parc d'habitations très modeste également (autour de 0,5 à 0,6 % de 1998 à 2007).

La faiblesse apparente de l'augmentation du nombre de logements sur un certain nombre de zones ne traduit cependant pas la tendance directement observable à un niveau communal. L'échelle de l'arrondissement crée en effet un lissage du phénomène d'étalement urbain, directement observable à un niveau d'analyse plus fin. C'est notamment le cas pour les communes du cœur de l'espace transfrontalier que sont Lille, Tourcoing ou Courtrai, de même que sur l'axe de l'ancien bassin minier français. Sur ces territoires, le parc de logements enregistre une évolution à la hausse plus marquée au sein des communes périphériques que pour les centres des grandes villes. Si la représentation cartographique présentée ici n'illustre pas ces évolutions et laisse plutôt penser à une quasi-stagnation du nombre d'habitations sur ces territoires, un regard porté sur les métropoles permet de visualiser ces tendances.

Pour comprendre ces résultats

Les données étudiées prennent en compte la période 1999-2007 pour la France, 1998-2007 pour la Belgique et 1991-2001 pour le Luxembourg. Les dates disponibles pour mesurer les évolutions étant différentes dans chacun des trois pays, on a retenu uniquement ici le territoire franco-belge pour caractériser la tendance de l'ensemble de l'espace transfrontalier.

L'évolution du nombre de logements résulte du double mouvement des créations (constructions neuves ou de transformation de logements existants : division, réaffectation des locaux en usage d'habitation, etc.) et des destructions. L'analyse proposée ici ne détaille pas les mouvements spécifiques liés à chacun de ces mouvements.



Un regard porté sur les différents espaces de coopération internes permet d'identifier le phénomène d'extension de la ville loin de son centre. La tendance à un accroissement du nombre de logements essentiellement en périphérie des grandes agglomérations s'explique par l'existence au sein de celles-ci d'un parc immobilier déjà important, mais aussi par l'occupation d'espaces par d'autres fonctions et un prix de vente plus élevé des terrains. Les communes situées en proche ou lointaine banlieue continuent dès lors d'être des territoires attractifs par leur caractère semi-rural, qui leur permet d'offrir un cadre de vie agréable tout en restant sous l'influence directe d'une grande ville.

Le territoire littoral sous l'influence des populations séniors

La population du territoire littoral a peu augmenté entre 1999 et 2007 (+ 0,17 % par an). L'évolution démographique peut en partie être mise en relation avec celle du parc de logements sur la même période. Si globalement celle-ci a été assez prononcée avec 1 % d'augmentation annuelle moyenne, elle a concerné des espaces situés davantage dans l'arrière-pays français (Saint-Omer, arrière-pays boulonnais et montreuillois) et à proximité directe des abords maritimes pour la partie belge (Furnes, Ostende ou Bruges), comme cela était le cas en matière de démographie. L'afflux de populations retraitées, en quête d'un cadre de vie agréable associé à la proximité d'équipements de santé, influence ici en grande partie la création de logements.

À l'intérieur des terres, la ville de Roulers enregistre de même une hausse significative, en conséquence de l'activité économique locale.

À l'inverse, les grandes villes françaises, sans être en perte de logements, connaissent une hausse inférieure à la moyenne du littoral. Il en est de même plus au nord avec Calais ou Dunkerque. La partie belge du littoral connaît quant à elle une hausse plutôt modérée du nombre de logements entre 1998 et 2007.

Un phénomène de périurbanisation qui densifie l'ensemble de l'Aire métropolitaine de Lille

Sur la période 1999-2007, le nombre de logements a augmenté d'environ 0,8 % par an en moyenne sur l'ensemble de l'Aire métropolitaine de Lille (AML), soit une hausse sensiblement comparable à celle de l'espace transfrontalier (+ 0,9 %). Cette tendance est similaire de part et d'autre de la frontière franco-belge, et dépasse l'évolution moyenne annuelle de la population de la zone sur la même période, témoignant ainsi du phénomène de décohabitation à l'œuvre sur le territoire, avec des besoins en logements plus conséquents que ne le supposerait la hausse de population.

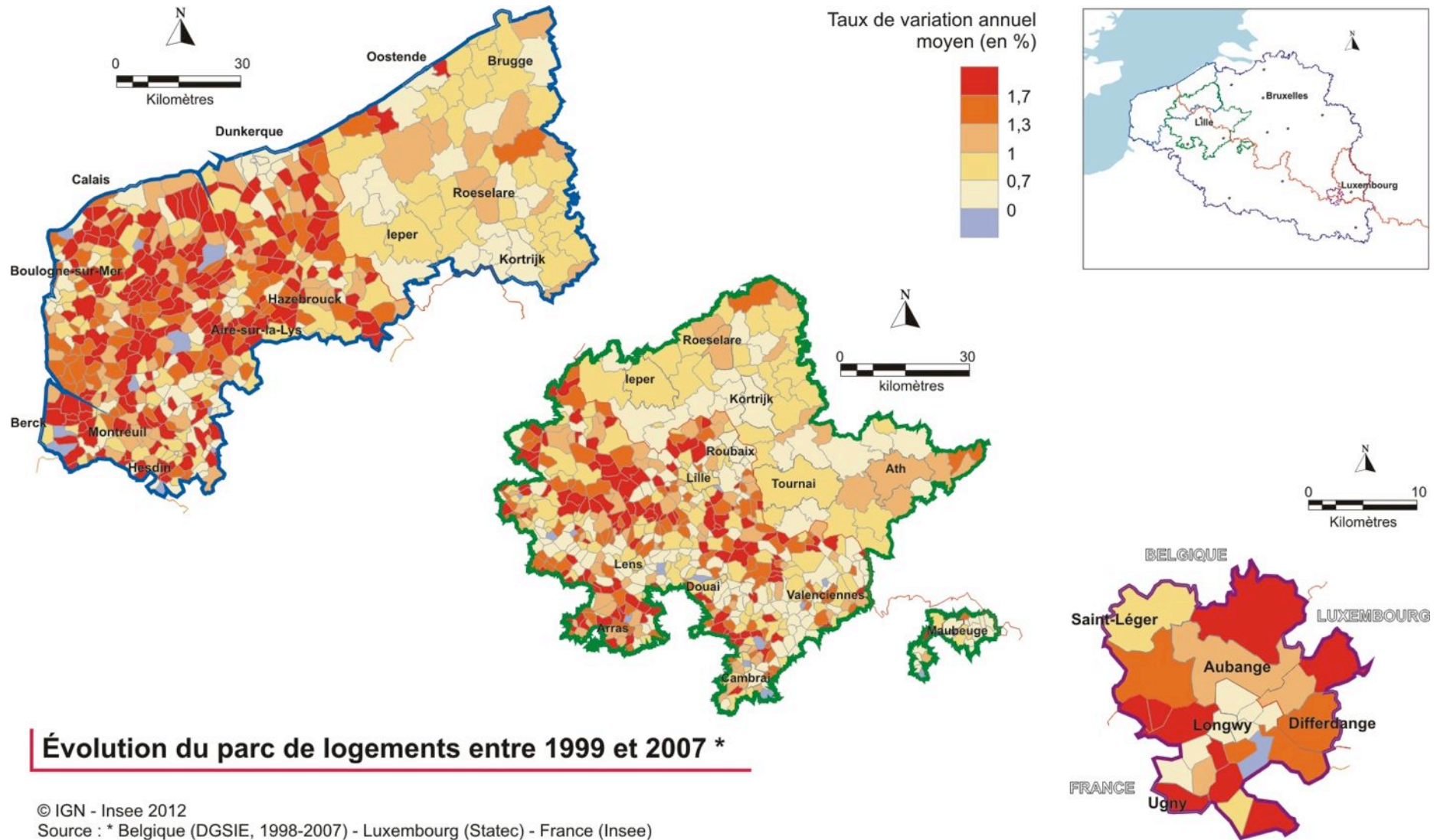
La partie belge de l'AML enregistre une hausse du parc de logements assez modérée et homogène pour l'ensemble des communes de la zone. Seules les communes d'Enghien, Ath et Roulers se détachent avec une hausse moyenne du nombre de logements significativement supérieure à la moyenne du versant belge. Ces évolutions suivent plus directement la hausse démographique enregistrée localement sur la même période. La partie française est,

quant à elle, plus hétéroclite, avec quelques communes en perte nette de logements, communes essentiellement situées à proximité des anciennes villes minières de Lens, Douai ou Valenciennes. Parallèlement, certaines communes de Flandre-Lys, du Béthunois ou encore de l'Artois-Ternois, situées en grande périphérie des agglomérations lilloises ou arrageoises, connaissent une hausse importante du parc de logements.

Après s'être d'abord densifié au sein même des grandes villes puis en proximité directe de celles-ci, le parc de logements de l'AML s'étend donc pour gagner des communes de plus en plus éloignées des centres existants. La périurbanisation fait par conséquent de cet espace de coopération un territoire à l'urbanisation continue.

Une évolution du parc de logements éloignée du centre d'activités historique du Pôle

Au sein du Pôle Européen de Développement (PED) hors Luxembourg, le nombre de logements a augmenté de 1,1 % environ par an entre 1998 et 2007. L'évolution est cependant assez disparate sur l'ensemble des 26 communes de l'espace. Le Luxembourg voit confirmer sa tendance à être un territoire fort en termes de dynamique économique et démographique. Les trois communes luxembourgeoises concentrent en effet la majeure partie des emplois du Pôle et témoignent de la réussite de la reconversion de l'espace. Les tendances en matière de création de logements s'avèrent plus modérées en zones française et belge. C'est notamment le cas au sein des communes ayant connu une faible évolution démographique sur la période, telles que Cons-la-Grandville, Saulnes ou Longwy en zone lorraine, ou Saint-Léger en partie wallonne. La commune de Longwy en particulier, mais aussi sa périphérie directe, enregistrent par ailleurs une densité du parc très élevée ; les parcelles disponibles pour la construction sont en conséquence plus réduites, et la hausse du parc s'effectue logiquement au sein de zones offrant plus d'espace aux nouveaux logements.



En 2007, 85 000 logements ont été construits dans l'espace transfrontalier, soit une moyenne de 5,3 logements construits pour 1 000 habitants. Si la construction est très dynamique au Luxembourg et dans les arrondissements frontaliers, ou encore sur le littoral, belge en particulier, elle l'est beaucoup moins dans les espaces ruraux français de l'Aisne ou des Ardennes, ou encore en Belgique le long de la frontière entre la France et la Wallonie. Deux tiers des logements construits en 2007 dans l'espace transfrontalier sont individuels, renforçant la spécificité du parc de logements déjà majoritairement individuel.

Pour mieux comprendre la situation actuelle en matière de construction de logements, il convient de retracer son histoire au cours des dernières décennies. La construction est passée par un maximum, à peu près partout en Europe, au début des années 70, le pic étant accentué dans les pays très touchés par la guerre comme l'Allemagne ou la France qui ont dû beaucoup construire et reconstruire. La forte augmentation du chômage de l'après choc pétrolier a par la suite entraîné une baisse de l'investissement des ménages en logements, conduisant à un ralentissement de la construction qui s'est poursuivi jusqu'au début des années 2000.

Un niveau important de constructions neuves au Luxembourg

La hausse continue de la population et la décohabitation qui se poursuit, expliquent le retour des constructions neuves de logements à un niveau important dans l'espace frontalier. Les politiques d'aides à la pierre développées en Belgique ou en

France, avec notamment les prêts à taux zéro, participent à cette activité. Les logements construits dans l'espace frontalier, au nombre de 85 000 en 2007, représentent ainsi 5,3 logements construits pour 1 000 habitants. Mais ce rythme moyen laisse apparaître de grosses différences selon les territoires, et en particulier le Luxembourg qui présente un taux de 28,2 logements construits pour 1 000 habitants. La partie française et la Belgique présentent quant à elles des taux similaires relativement faibles avec un peu plus de 5 logements construits pour 1 000 habitants. À titre de comparaison, ce taux est inférieur à celui enregistré en France métropolitaine (6,8 logements pour 1 000 habitants).

Une hausse des constructions dans le nord de la Flandre et au Luxembourg

Les logements neufs, étant destinés à accueillir de nouveaux ménages ou à remplacer les logements devenus trop vétustes, la production est très corrélée à la densité du bâti existant et à la croissance démographique. Les logements construits le sont essentiellement au Luxembourg ou dans les arrondissements limitrophes. L'attractivité du marché du travail luxembourgeois implique en effet l'installation de nouveaux habitants. Les constructions neuves sont également nombreuses sur le littoral belge en raison de son attractivité touristique. Ces constructions neuves correspondent le plus souvent à des petits appartements situés à proximité de la mer en lien avec le nombre croissant de personnes à la recherche d'une résidence secondaire, ou de retraités souhaitant acquérir un logement sur la côte. Enfin, dans les arrondissements du nord de la Flandre, l'accroissement de population durant la dernière décennie, explique l'importance des constructions neuves.

Des logements construits surtout individuels

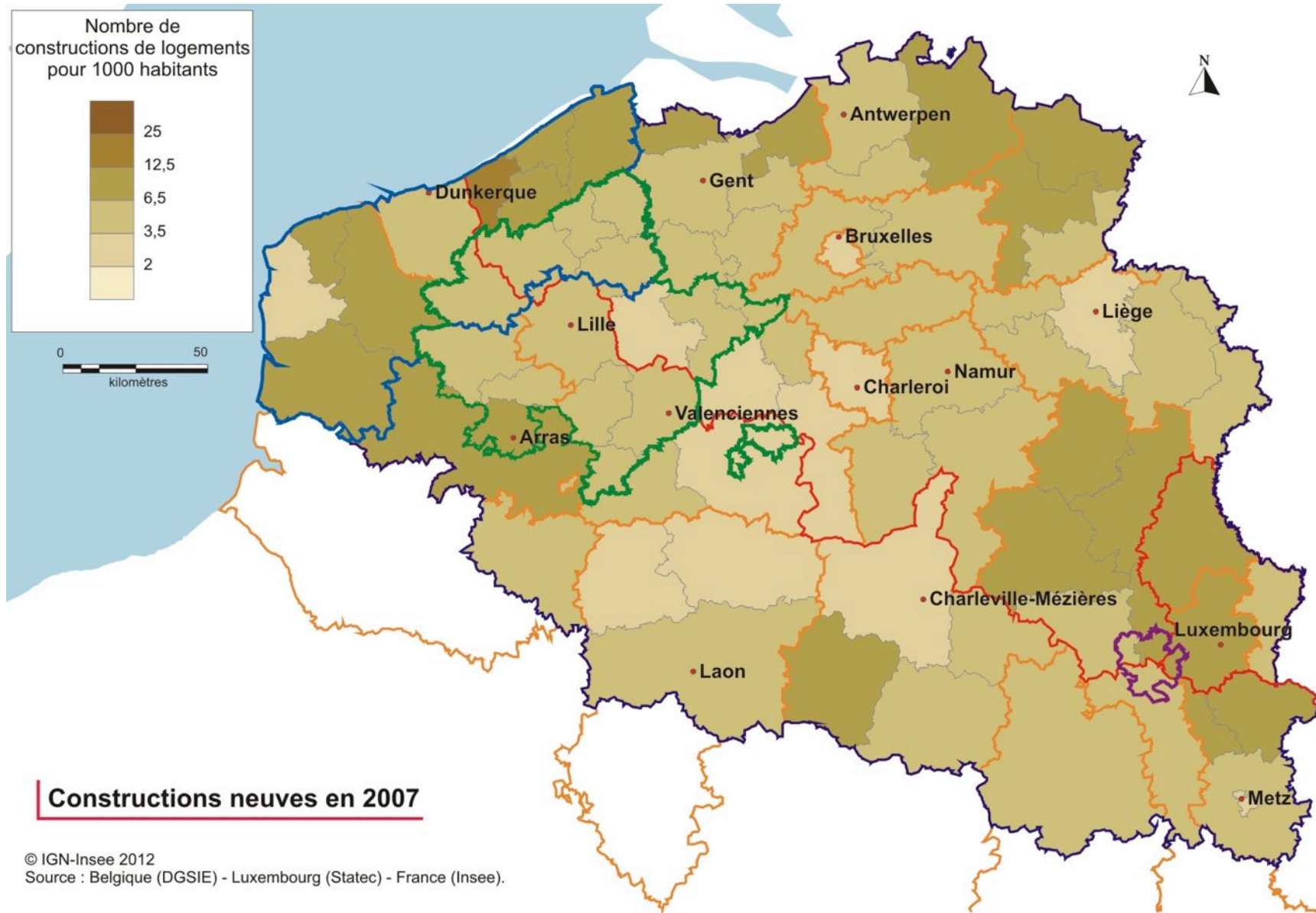
Les logements construits ont la particularité d'être des logements individuels pour les deux tiers sur l'ensemble du territoire transfrontalier. Ceci est notable quand on compare ce taux à la moyenne française de 56 %. Le nombre plus élevé de maisons que d'appartements parmi les logements construits est à relier avec la composition du parc de logements du nord de l'Europe, traditionnellement plus souvent constitué de maisons individuelles que d'appartements dans des immeubles collectifs.

De nombreuses reconversions ou subdivisions de bâtiments existants

La création de nouveaux logements résulte à la fois de la construction d'habitations neuves, cas le plus fréquent, mais aussi de la mutation du parc immobilier existant (par exemple, reconversion de locaux de bureaux en logements ou encore subdivision de maisons individuelles en appartements). On constate que les logements neufs sont de plus en plus souvent de la réhabilitation de bâtiments anciens, en particulier en Belgique, et ce en raison de la difficulté grandissante à trouver du foncier à des tarifs raisonnables. De même, dans les zones urbaines, on assiste à la décomposition de grands logements en logements plus petits ou en studios, pour les étudiants notamment.

Pour comprendre ces résultats

L'indicateur retenu est les taux de construction neuves, c'est-à-dire le nombre de logements construits pour 1 000 habitants. Il est calculé pour l'année 2007 pour les différents pays.



Constructions neuves en 2007

© IGN-Insee 2012
Source : Belgique (DGSIE) - Luxembourg (Statec) - France (Insee).

Les territoires du littoral, de l'Aire métropolitaine de Lille et du Pôle Européen de Développement présentent des taux de logements construits pour 1 000 habitants de respectivement 4,9, 6,8 et 7,9, alors que pour l'espace transfrontalier dans sa globalité, il est de 5,3 logements construits pour 1 000 habitants. Les phénomènes qui expliquent ces taux sont la périurbanisation autour des grandes villes du territoire, l'attractivité touristique du littoral belge pour les résidences secondaires et les retraités, et enfin l'attractivité économique du Luxembourg.

Après avoir étudié la construction neuve dans l'ensemble de l'espace transfrontalier, l'analyse au niveau communal dans les trois espaces que sont le littoral, l'Aire métropolitaine de Lille (AML), et le Pôle Européen de Développement (PED), fait apparaître des phénomènes distincts d'un territoire à l'autre.

L'attractivité résidentielles des communes du littoral

Le littoral belge attire de nombreuses constructions neuves en raison de l'attractivité touristique de la région. Souvent de petits appartements au bord de la mer, ces constructions neuves sont acquises pour la plupart par des retraités ou des personnes à la recherche d'une résidence secondaire. Ainsi, si le territoire du littoral affiche un taux important de 6,8 logements construits pour 1 000 habitants, en Belgique, il atteint respectivement 35 et 27 constructions pour 1 000 habitants dans les communes de La Panne et de Nieuport. De manière générale,

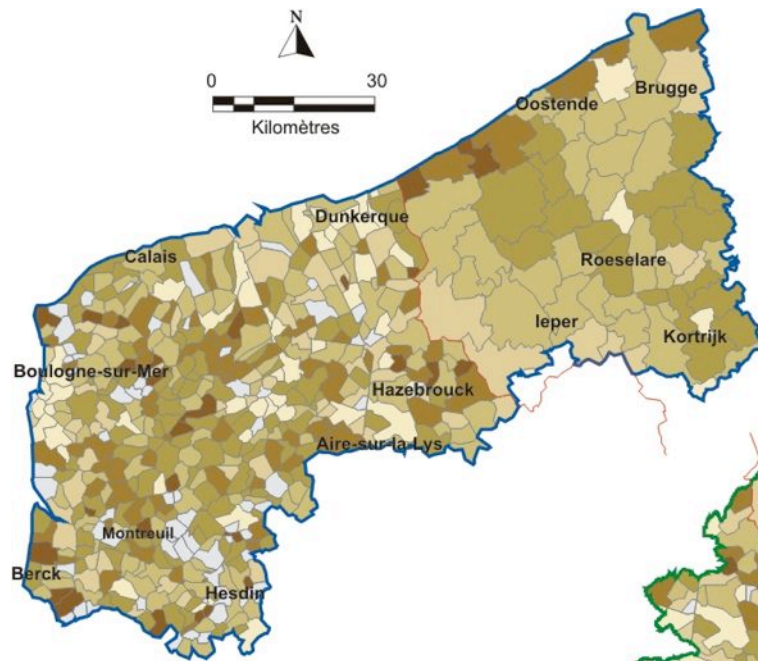
le nord de la Flandre attire de nouvelles constructions, en lien avec l'accroissement de population constaté sur ce territoire durant la dernière décennie. Du côté français, le constat est plus modulé, à part autour de Berck et du Touquet-Paris-Plage. L'influence de Lille s'étend jusqu'à ce territoire avec un nombre important de constructions neuves le long de l'autoroute A25, liées à l'installation d'actifs travaillant sur Lille et s'éloignant de la métropole régionale pour trouver des conditions matérielles d'installation plus favorables.

La périurbanisation autour des grandes agglomérations

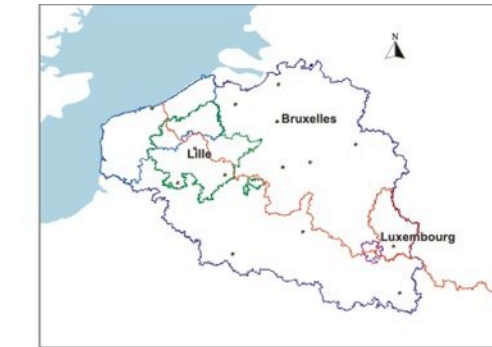
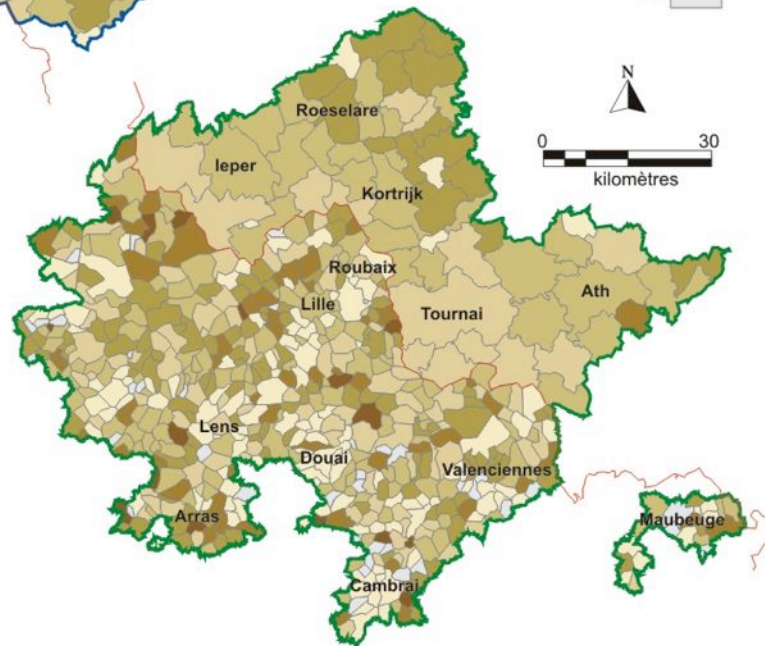
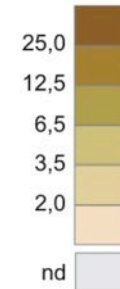
Sur ce territoire de l'AML, le nombre de logements construits pour 1 000 habitants est de 4,9, soit 0,4 point de moins que sur l'espace transfrontalier. Ce taux très moyen cache des disparités. La poursuite de la périurbanisation aux abords des grandes agglomérations, là où les terrains à bâtir sont encore disponibles, et surtout à des coûts accessibles par les futurs propriétaires, se traduit par des taux de logements construits très élevés dans certaines communes autour de Lille, Valenciennes ou encore Arras, ainsi que vers le nord le long de l'autoroute A25. Ainsi, on peut atteindre des taux de près de 50 logements construits pour 1 000 habitants dans les communes voisines de Lille ou quand on s'éloigne de la métropole lilloise. Il en est de même dans les communes autour de Valenciennes ou d'Arras. Bien que moins marqué, le constat est relativement similaire côté belge, autour de Courtrai ou de Gand. À l'inverse, de nombreuses communes où les terrains manquent pour de nouvelles constructions, affichent des taux particulièrement bas au sein de l'AML.

L'attractivité économique du Luxembourg

Enfin, les logements construits sur le territoire du PED sont essentiellement liés à l'attractivité du marché du travail luxembourgeois, impliquant l'installation de nouveaux habitants, notamment dans une maison neuve. Ainsi, le territoire du PED présente un nombre de logements construits de 7,9 pour 1 000 habitants, soit 2,6 points de plus que la moyenne de l'espace transfrontalier. Seul un tiers des communes du territoire présentent un taux de logements neufs inférieur à la moyenne de l'espace transfrontalier, Cosnes-et-Romain et Pétange affichant même des taux supérieurs à 12 logements construits pour 1 000 habitants.



Nombre de constructions de logements pour 1000 habitants



Constructions neuves en 2007

© IGN-Insee 2012
 Source : Belgique (DGSIE) - Luxembourg (Statec) - France Insee).

Plus d'un tiers du parc de logements de l'ensemble de l'espace transfrontalier a été construit avant 1945. Avec respectivement 37,3 % et 36 % de logements construits avant cette date, le parc de logements en France et en Belgique apparaît largement moins jeune que celui du Luxembourg.

La période de construction des logements permet de retracer en partie les différentes histoires régionales. Pour l'ensemble de l'espace on constate une surreprésentation des logements construits avant-guerre le long de l'axe minier transfrontalier. De même le parc immobilier flamand plus jeune se distingue de son homologue wallon plus ancien.

Un parc de logements plus ancien en France et en Wallonie

La partie française de l'espace transfrontalier présente de nombreux logements construits avant 1945. Dans les arrondissements ruraux de Vouziers, Saint-Quentin, Péronne ou Verdun, la part des logements anciens avoisine la moitié du parc, voire les deux tiers dans l'arrondissement de Vervins. C'est également le cas dans le prolongement du sillon minier belge, en conséquence du mouvement d'urbanisation et d'industrialisation enregistré dans la région au 19^e et début du 20^e siècle.

La Belgique possède également un parc immobilier relativement ancien. Alors qu'en Europe, en 2001, 11 % du parc immobilier date d'avant 1919 et 12 % remonte à la période 1919-1945, ces parts sont

respectivement de 15 % et 17 % en Belgique. L'une des raisons expliquant la relative ancienneté du parc immobilier belge porte sur son industrialisation plus précoce que celle d'autres pays. Au cours du 19^e siècle, de très nombreux logements ont été construits rapidement dans un grand nombre de villes belges et dans le bassin houiller wallon. Plus d'un quart de l'ensemble des logements wallons ont ainsi été construits avant 1919, contre 15 % pour l'ensemble de la Belgique. De plus, la rénovation est souvent privilégiée à la construction neuve en Wallonie, aussi bien au cours de la période 1981-1990 que 1991-2000, ce qui contribue à donner plus d'importance au parc ancien.

Toutefois, les logements sont plus récents dans les communes urbaines qui entourent Charleroi, Namur et Liège, ainsi que dans les arrondissements du sud-est tels que Arlon ou Bastogne.

Flandre, Luxembourg et littoral français : un habitat plus récent

À l'inverse, la Flandre belge possède un parc immobilier nettement plus récent. Une grande partie de son parc date de la seconde moitié du 20^e siècle. Ainsi, à l'inverse de la zone wallonne, un grand nombre de communes flamandes ne possèdent qu'un faible pourcentage de logements bâtis avant 1945. La proportion de logements très récents (construits après 1990) est même relativement élevée dans la quasi-totalité des arrondissements de la zone. Cette situation s'explique d'une part par l'importance des constructions ayant suivi la Deuxième Guerre mondiale en Flandre, et par une démolition majeure d'anciens logements d'autre part. La situation de la Flandre n'est cependant pas

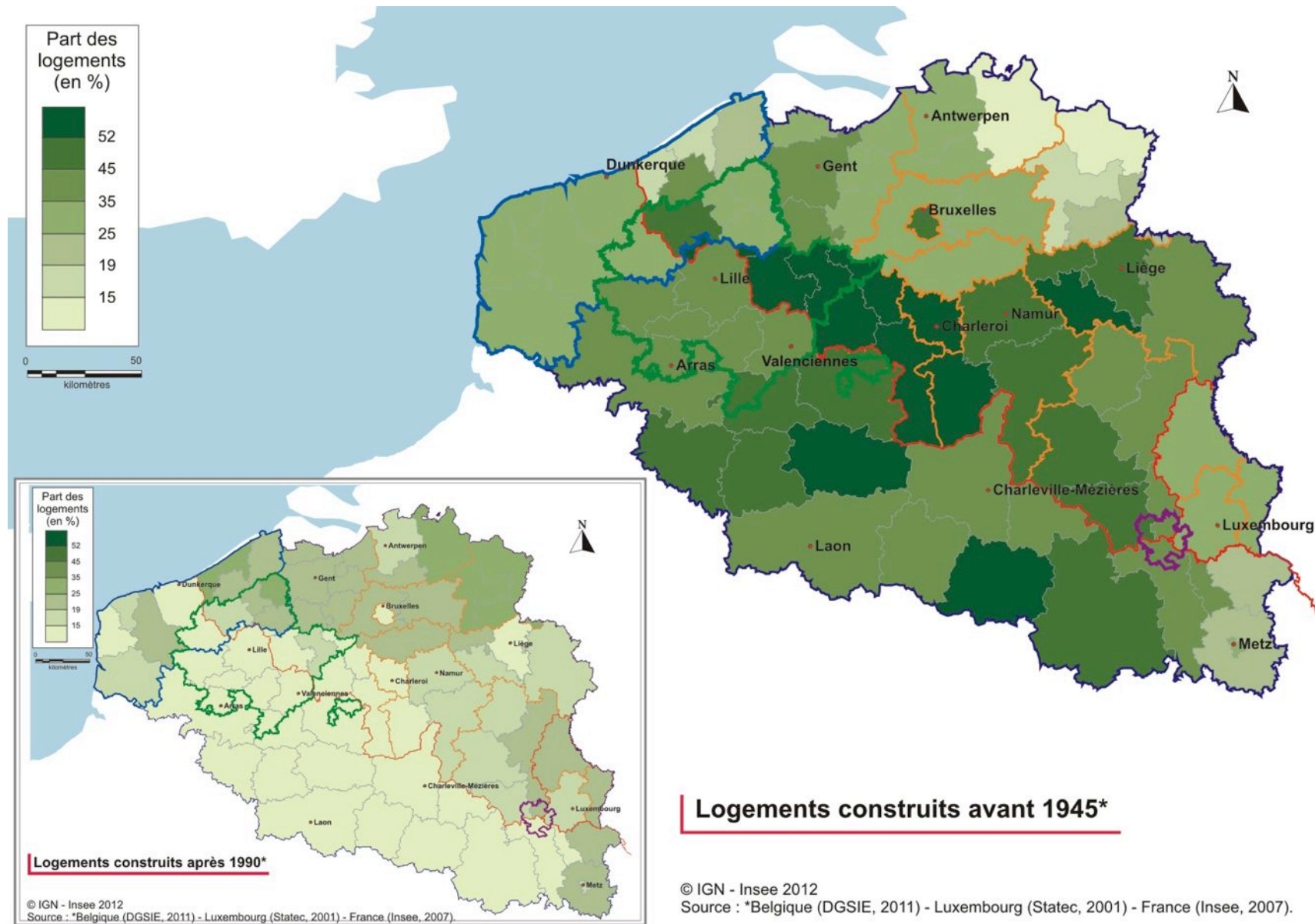
homogène. La Campine belge, espace situé à l'extrémité nord-est du pays, enregistre ainsi un taux particulièrement élevé. Depuis 1945, cette région a connu une forte urbanisation sous la pression d'une population jeune et en forte croissance.

Le Luxembourg dispose du parc de logements le plus jeune de l'espace, avec moins de 27 % du parc datant de la période précédant la Seconde Guerre mondiale. Le district abritant la ville capitale compte à peine un quart de logements issus de la première moitié du 20^e siècle. On trouve en territoire luxembourgeois une proportion significative d'habitations récentes, notamment dans les districts de Grevenmacher où cette part dépasse de près de 4 points la moyenne observée au sein de l'espace transfrontalier. Cette plus grande jeunesse du parc s'explique notamment par l'essor des activités tertiaires depuis la Seconde Guerre mondiale qui a généré une attractivité forte du territoire ainsi qu'une dynamique de construction importante. Celle-ci trouve son prolongement en partie française au sein des arrondissements lorrains de Thionville-Ouest et Metz-Ville, avec de manière comparable un cinquième du parc environ datant de la décennie 1990. Enfin, toujours en zone française, la partie littorale, et notamment les arrondissements de Saint-Omer, Montreuil et Calais font également l'objet de constructions récentes plus nombreuses, avoisinant les 20 % du parc.

Pour comprendre ces résultats

L'indicateur est la part des logements construits antérieurement à la décennie 50 et postérieurement à la décennie 90 en pourcentage de l'ensemble des logements.

Les données étudiées datent de 2007 pour la France et portent sur les logements bâtis avant 1949. Elles sont de 2011 pour la Belgique et concernent les logements construits avant 1940. Enfin elles datent de 2001 pour le Luxembourg et portent sur les logements datant d'avant 1945. Par commodité et facilité de lecture, on utilise fréquemment dans le texte le seuil "avant 1945". Le médaillon illustre pour chacun des pays les logements construits après 1990.



Près de trois résidences principales sur quatre de l'espace transfrontalier sont des maisons individuelles. Français comme Belges plébiscitent ce type de logement. Avant tout, c'est le type d'espace qui explique la part de logements individuels, souvent plus faible dans les agglomérations. De nombreux facteurs influencent également l'occupation de maisons individuelles, en particulier le pouvoir d'achat des ménages et la fluctuation des prix de l'immobilier et les taux d'intérêt. Cependant, la logique spatiale est la même au sein de l'espace transfrontalier et des espaces distincts se dégagent.

Un habitat individuel absent des grosses agglomérations...

Anvers, Liège et Bruxelles sont les trois agglomérations phares du territoire belge qui présentent des taux de logements individuels situés sous la barre des 50%. Si Anvers pour la Flandre compte 37 % de logements individuels, côté wallon, c'est la ville de Liège avec 47 % qui en détient la plus faible part. Le taux le plus bas observé sur le versant belge du territoire est à Bruxelles avec à peine 20 % de logements de type individuel. Le statut de capitale lui confère un paysage particulier avec une part du logement locatif très importante, des prix très élevés et un habitat plutôt ancien. De plus, une faible latitude au niveau spatial pour des constructions neuves fait que le logement individuel n'est pas très accessible pour les Bruxellois.

Côté français, le sillon lorrain constitue une véritable armature où la présence de maisons individuelles n'est observée que dans de

faibles proportions. La forte métropolisation de la région explique cette faible représentativité. À peine un logement sur sept est de type individuel dans l'agglomération de Metz. Thionville, plus au nord, en compte un sur quatre environ. Dans la région Nord-Pas-de-Calais, les logements collectifs sont également plus nombreux que les individuels dans les grandes agglomérations.

L'habitat individuel représente 40 % du parc de logement à Arras et 47 % à Valenciennes. Par ailleurs, un quart de l'habitat lillois est une maison individuelle et cette faible densité est observée vers le nord et l'est de la capitale des Flandres, en remontant vers le territoire belge.

...et des espaces côtiers

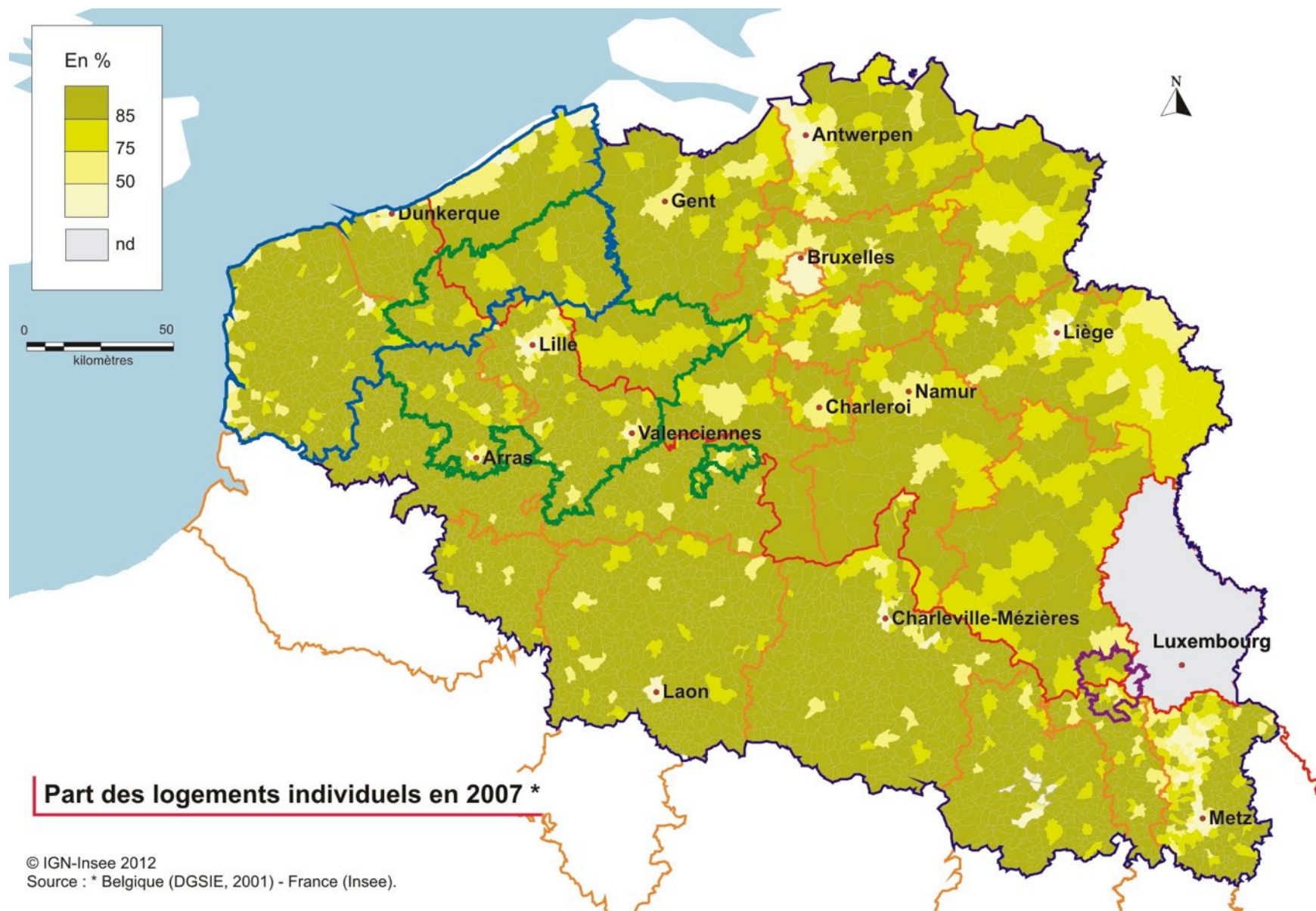
La côte se dessine comme une unité spécifique avec une plus faible représentativité des logements individuels. Tout comme la région la plus à l'est de la Wallonie, la majorité des communes bordant le littoral ne comptent qu'une maison individuelle pour deux logements. L'effet est plus prononcé sur la zone allant de Dunkerque à Bruges où le front de mer est bordé de grands ensembles collectifs. Ainsi, si Dunkerque et Ostende comptent environ 40 % de maisons individuelles, Calais et La Panne en affichent 55 %. Zone touristique très prisée de la population plus âgée, la part des résidences secondaires dans le parc de logement y est élevée et accentue la pression foncière. De ce fait, c'est dans l'arrière-pays qu'on y trouve les résidences principales de type individuel des habitants du littoral de l'espace transfrontalier.

Un phénomène de périurbanisation, mais également un mitage des campagnes

La dualité collectif/individuel s'accompagne de problématiques inhérentes aux transports et aux infrastructures. Les ménages sont de plus en plus à la recherche d'un cadre de vie alliant espace et services et, en cela, l'habitat le plus recherché est individuel, en zone périurbaine, bien desservi par les transports et avec des infrastructures conjuguant utile et agréable. C'est sur ce modèle que les zones urbanisées autour des grandes agglomérations comptent entre 95 et 100 % de maisons individuelles. Cependant, si Wallonie comme Flandre comptent 78 % de maisons individuelles et que le Nord-Pas-de-Calais en compte 75 %, cela ne résulte pas toujours d'une densification du tissu urbain proche. L'ensemble du territoire est émaillé de maisons individuelles. Avec le temps, ce bâti individuel finit parfois par se regrouper et former des structures isolées des ensembles urbains et qui participent au « grignotage » du monde rural.

Pour comprendre ces résultats

Les données sont de 2007 pour la France et 2001 pour la Belgique, le Luxembourg ne distingue pas l'habitat individuel de l'habitat collectif.



En Belgique et au Luxembourg, deux tiers de la population est propriétaire de sa résidence principale tandis qu'un quart en est locataire au sein de chacun des pays. La France présente une situation un peu distincte, avec moins de 60 % de résidents propriétaires et une proportion légèrement moindre de locataires du secteur privé, en conséquence du poids plus important de son parc social, non inclus dans le parc locatif privé. Les propriétaires sont dans l'ensemble proportionnellement moins nombreux au sein des grandes villes ainsi que dans le district du Luxembourg, en raison notamment du prix de l'immobilier. Ils s'avèrent également moins présents le long de l'arc minier franco-belge, du fait de la présence d'une population à plus faibles ressources.

Un accès à la propriété plus difficile dans les grandes villes

La structuration de l'espace transfrontalier en matière d'accès à la propriété souligne assez nettement l'influence de l'appartenance urbaine. En effet, les grands pôles urbains sont également ceux où l'on relève les plus faibles parts d'occupants propriétaires de leur logement. Parmi ceux-ci, les deux capitales locales de Lille et Bruxelles occupent le bas du classement avec une proportion de propriétaires de moins d'un tiers de la population quand l'ensemble de l'espace en possède en moyenne deux tiers. Pour la partie française, les villes de Metz, Arras ou Charleville-Mézières enregistrent de même des taux inférieurs à 35 %. En Belgique, cette

même caractéristique se retrouve à Anvers ou Gand où ce taux atteint les 51 %, soit 15 points de moins que la moyenne nationale.

Les villes, en particulier de taille importante, accueillent une forte proportion de jeunes ménages mais aussi de ménages d'une personne qui manquent souvent de moyens pour envisager une acquisition immobilière. Enfin, le manque d'espace, l'accès privilégié à une palette d'équipements culturels, économiques et de santé, induisent également des prix de vente des logements supérieurs, qui rendent l'achat plus difficile. La ville de Bruxelles synthétise à elle seule l'ensemble de ces critères, avec notamment des tarifs immobiliers bien supérieurs relativement au niveau moyen de l'espace transfrontalier. De même, on notera qu'au Luxembourg, le district enregistrant le plus faible niveau d'occupants propriétaires, est aussi celui où le prix de vente moyen des logements individuels est le plus élevé, à savoir celui accueillant la capitale. Il est logique que l'accession y soit plus restreinte.

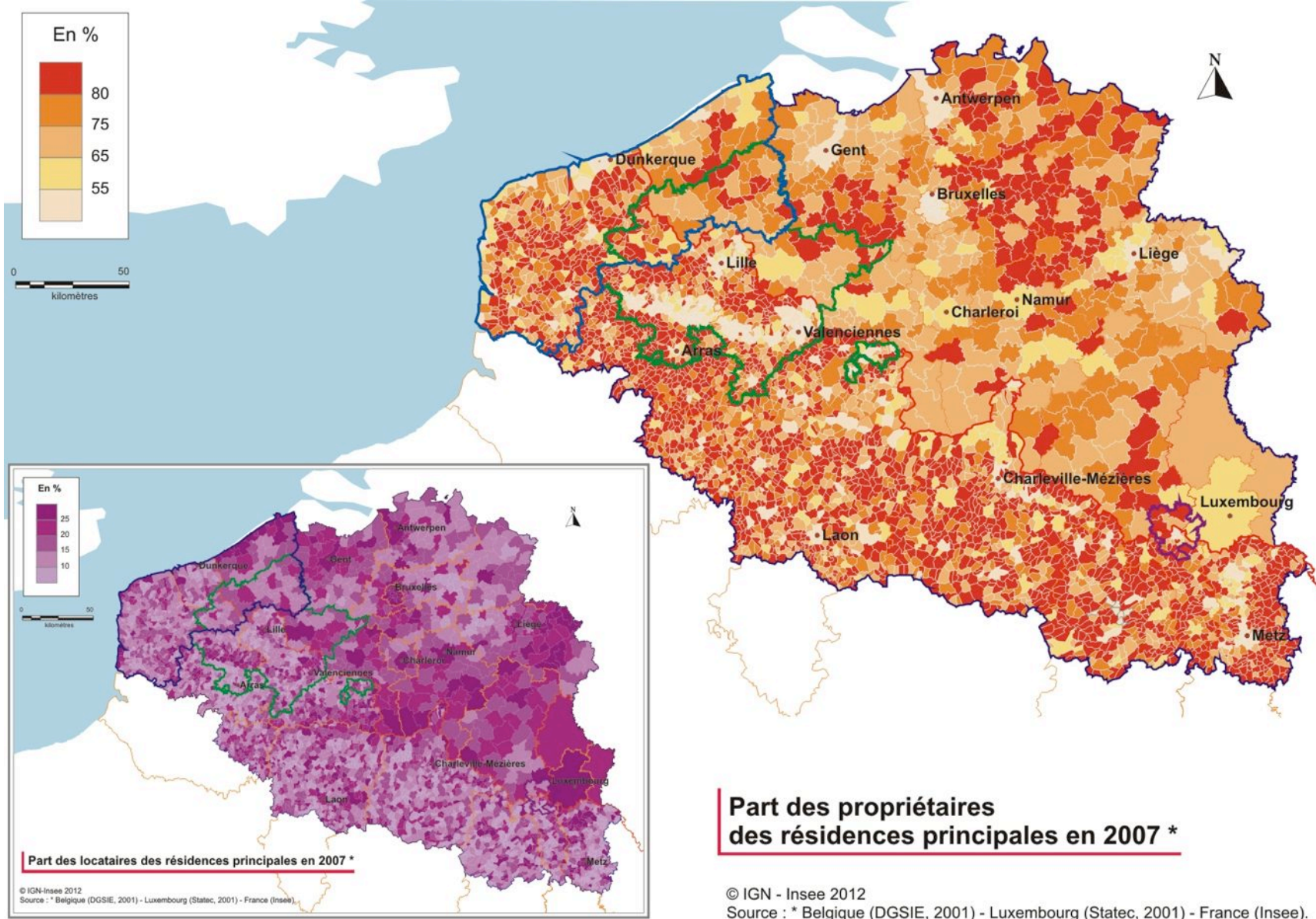
De manière symétrique, ces villes, qu'elles soient de taille importante ou plus petite, telles que celles de Bruxelles mais aussi Liège, Ostende ou Spa pour la Belgique ou encore Lille, Metz ou Saint-Omer en France, accueillent une proportion plus grande de locataires, située entre 40 et 55 %.

Une influence également marquée du passé économique

Le passé industriel et minier de l'espace transfrontalier peut également se lire à travers le champ du statut d'occupation des logements. En effet, dans tout le cœur du bassin minier français, dans un quasi-continuum de Valenciennes à Béthune, la proportion de propriétaires ne dépasse pas les 55 %, et, dans un grand nombre de cas, ne concerne pas le tiers des résidents. Le nombre de logements attribués gratuitement aux mineurs et à leurs familles, et désormais à leurs ayants droit, explique une bonne partie de ce chiffre. Ces logements restent la plupart du temps dans le secteur locatif social, au départ de ces familles et de leurs ayants droit. De plus, les difficultés sociales rencontrées par la population de cet espace ne leur permettent pas d'envisager la propriété. Il en est de même dans le bassin industriel du sillon Sambre-Meuse belge, où un arc urbain ralliant Liège à Mons enregistre une faible part de propriétaires, inférieur de 7 points minimum par rapport à la moyenne nationale. Sur ces territoires, la commune de Lens peut tout particulièrement faire figure d'illustration. Celle-ci connaît un cumul de difficultés économiques et sociales, héritées en partie de la désindustrialisation, et présente par voie de conséquence le plus faible taux de propriétaires des villes de taille moyenne de l'ensemble de l'espace transfrontalier, avec un cinquième seulement de résidents propriétaires. En toute logique, c'est ici également que l'on retrouve un parc social particulièrement dense en zone française.

Pour comprendre ces résultats

Les données datent de 2007 pour la France et de 2001 pour la Belgique et le Luxembourg. L'indicateur retient la part des propriétaires (ou des locataires) de résidence principale parmi l'ensemble des logements occupés. Pour les locataires, les chiffres ne reprennent pas les logés à titre gratuit mais reprennent tous les locataires du secteur privé ainsi que les locataires de meublés.



La densité du parc social de l'espace transfrontalier est de 44 logements pour 1 000 habitants, soit 3 points de moins qu'en 2001. Belgique, France et Luxembourg ont vécu les mêmes bouleversements industriels et économiques : les cités ouvrières ont ainsi fait place aux programmes de constructions de grands ensembles dans les années 60-70, voire un peu plus tard pour le Luxembourg. Dorénavant, le logement social subit une lente mutation qui privilégie l'individuel au collectif. Le cadre de vie est devenu une préoccupation majeure et la mixité sociale un engagement fort des différentes politiques publiques. Malgré les différentes mesures ou décisions concernant l'habitat social depuis les dernières décennies, aucun des territoires observés ne semble couvrir les besoins de la population en matière de logement social.

Un contraste marqué entre les trois pays

La densité du parc social est très différente au sein de l'espace transfrontalier : 28 logements sociaux pour 1 000 habitants en Belgique (+2 points depuis 2001) contre 78 pour 1 000 dans la partie française (-8 points par rapport à 1999). La mise en service de logements sociaux, qu'ils soient neufs ou libérés, est restée relativement faible en France pendant la période 1999-2005, ce qui explique la forte baisse de la densité de logements sociaux constatée depuis 1999.

Quelques espaces se dégagent de part et d'autre de la frontière. Ainsi, les arrondissements de Charleroi, Mons et Liège en Wallonie montrent une densité de

logements sociaux importante qui avoisine les 55 pour 1 000. Mons connaît la plus forte évolution parmi ces trois arrondissements depuis 2001. Les arrondissements limitrophes de Mouscron, Tournai et Courtrai comptent respectivement 49, 36 et 30 logements sociaux pour 1 000 habitants, Courtrai étant l'arrondissement flamand le plus dense.

Côté français, un tiers des arrondissements présents sur le territoire transfrontalier présentent une densité de l'habitat social de plus de 85 logements sociaux pour 1 000 habitants, avec un maximum de 117 pour 1 000 pour Metz.

Des paysages qui évoluent selon des schémas identiques

L'habitat social privilégie dans un premier temps les réhabilitations des traces urbaines laissées par les grands ensembles. Le niveau de constructions est resté insuffisant pendant une longue période et les grands centres urbains sont souvent en pénurie de logements avec un foncier très cher. Se créent également de petits logements sociaux individuels en accession à la propriété aidée. Par exemple, les arrondissements de Lille et Lens, très urbanisés comptent chacun quasiment 100 logements sociaux pour 1 000 habitants. La majorité d'entre eux sont des logements collectifs en périphérie des grandes agglomérations alors que la part des logements individuels représente 46 % du parc locatif social de la région Nord-Pas-de-Calais (15,5 % en France).

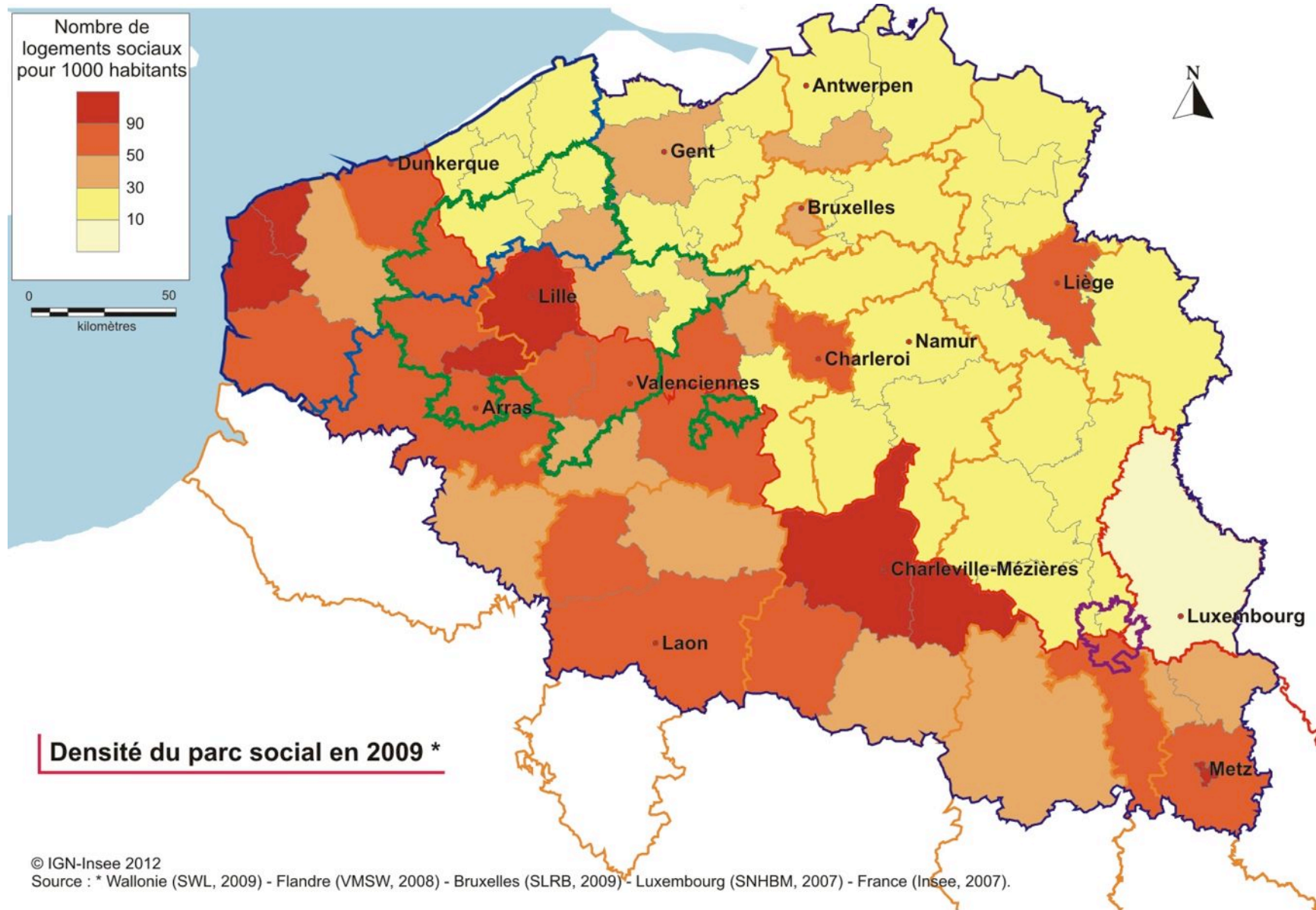
Des mesures analogues pour un même constat

Côté belge, le logement social relève de la compétence des régions. La Wallonie affiche une densité du parc social de plus de 36 logements pour 1 000 habitants. Elle mise, tout comme la Flandre, sur une augmentation des logements sociaux, par voie de constructions et plus récemment de réhabilitations. La Flandre qui affiche une plus faible proportion (22,7 pour 1 000) semble de surcroît favorable à une diminution des loyers et à la vente de ses logements sociaux. La région de Bruxelles-Capitale compte 37 logements sociaux pour 1 000 habitants et la vente des logements sociaux y est interdite. Le logement social en France relève de la compétence de l'État, des départements et des communes ou regroupement de communes. La vente aux locataires est autorisée mais peu développée. La crise du logement observée en France et en Belgique affecte également le Luxembourg où la part de l'habitat social reste très faible (3,5 logements sociaux pour 1 000 habitants).

Les conditions d'attribution du logement social sont généralement les mêmes au sein de l'espace transfrontalier : plafonnement des ressources et liste d'attente en sont les axes majeurs. De plus en plus de ménages isolés en sont demandeurs (personnes seules, familles monoparentales, personnes âgées...) La mobilité au sein du parc social et donc la durée d'occupation peut influencer sur la dynamique du parc social. Ainsi, en France, les ménages en logement social choisissent le plus d'y rester, prêts à payer un surloyer en cas de hausse des revenus. En Belgique, il est plus courant d'observer des sorties du logement social. Néanmoins, en France comme en Belgique, l'offre locative sociale peine à répondre à la demande et la diminution de la taille des ménages tend à accroître le phénomène.

Pour comprendre ces résultats

Les données du logement social sont pour la Belgique l'œuvre des régions, Ainsi, les données les plus récentes issues de la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) datent de 2009 ainsi que pour la région wallonne les chiffres de la société wallonne du logement (SWL). Pour la Flandre, les données issues de la Vlaamse Maatschappij voor Sociaal Wonen (VMSW) sont de 2008. Les données luxembourgeoises de 2007 proviennent du Fonds de Développement du Logement (FDL) et de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché,



La taille des ménages illustre la typologie d'occupation des logements. Elle donne une image des caractéristiques démographiques, sociales et économiques des territoires.

Ainsi, l'importance relative des ménages d'une personne traduit, dans les grands centres urbains tels Bruxelles, Anvers et Lille, la présence de jeunes célibataires et de divorcés. Près du littoral et dans les Ardennes, elle reflète l'importance des retraités et des veufs. La part des ménages de quatre personnes et plus illustre elle aussi des réalités sociales et comportementales diverses telles que fort taux de fécondité et cohabitation pluri-générationnelle au Nord de la France, ou périurbanisation, comme autour de Lille, Luxembourg ou Metz.

Des différences notables selon les pays de l'espace transfrontalier

La part des ménages constitués d'une seule personne est plus élevée dans les arrondissements belges que dans les arrondissements frontaliers français (33,4 % contre 30 %). Au Luxembourg, cette part est de 29,3 %. La part des ménages d'une personne a globalement augmenté en dix ans. En effet, elle était alors de 26,7 % dans les arrondissements transfrontaliers français, de 30,9 % en Belgique et de 25,5 % au Luxembourg.

La part de ménages de quatre personnes et plus la plus élevée se situe au Luxembourg avec une moyenne nationale de 25,4 % contre 21,9 % pour les arrondissements frontaliers français et 19,5 % pour la Belgique. Cette part est en diminution sur la dernière décennie. Dix ans plus tôt, elle était de 26,1 % dans

les arrondissements français transfrontaliers et de 21,3 % en Belgique et de 26,6 % au Luxembourg. Toutefois, les disparités ne se constatent pas tant au niveau des pays qu'au niveau des territoires composant l'espace transfrontalier.

Des ménages d'une personnes dans les grandes agglomérations

La part des ménages d'une personne est plus élevée dans les arrondissements des grandes agglomérations et de manière générale moins élevée autour de ces arrondissements. À titre d'illustration, l'arrondissement de Lille affiche une proportion de ménages d'une personne de 33,9 % tandis que ses arrondissements périphériques sont pour la plupart sous les 28 %. Par la présence d'universités et de pôles d'emploi, les grandes agglomérations attirent en effet les étudiants et jeunes actifs. De plus, la surface des logements proposés y est plus petite. Trois arrondissements de grandes agglomérations enregistrent une proportion de ménages d'une personne particulièrement importante : Bruxelles-Capitale (49,6 %), Metz-Ville (45,1 %) et Liège (41,2 %).

Les parts les plus faibles de ménages d'une personne en Belgique et au Luxembourg

Les parts les plus faibles se situent principalement en Belgique et au Luxembourg. En Belgique, la part des ménages d'une personne est inférieure à 25 % dans les arrondissements flamands de Maaseik, Tielit et Tongres, avec un niveau respectif de 21,7 %, 23,8 % et 24,5 %. Au Luxembourg, deux districts sur trois, Grevenmacher et Diekirch, disposent d'une telle part, 23,8 % et 24,2 %. En France, seul l'arrondissement de Saint-Omer possède une part de ménages d'une personne inférieure à 25 %.

En dix ans, côté français, l'arrondissement de Thionville-Est a vu sa part passer de 24,2 % à 29 % soit la hausse la plus forte (4,8 points), suivi de Metz-Ville de 40,4 % à 45,1 % (4,6 points). La plus faible hausse est pour l'arrondissement de Vouziers (+1,9 point de 29,1 % à 31 %). Côté belge, à la différence de l'ensemble des arrondissement, celui de Bruxelles-Capitale voit la part de ménages d'une personne se réduire de 50,3 % à 49,6 %. L'arrondissement de Mouscron, dont la part de ménages d'une personne était de 28 % dix ans avant, passe à 32,9 % soit la plus forte hausse.

Le vieillissement de la population, et la part grandissante de personnes âgées occupant seules leur logement, expliquent en grande partie ces fortes proportions.

Des grands ménages dans l'est de la Belgique et le Nord-Pas-de-Calais

De manière générale, les arrondissements à forte proportion de ménages d'une seule personne disposent d'une faible part de ménages de quatre personnes et plus.

En Belgique, les niveaux les plus élevés se situent davantage dans la partie Est du pays. En France, ce sont les arrondissements du Nord-Pas-de-Calais qui disposent de la part la plus forte.

À un niveau plus fin, les arrondissements des grandes agglomérations ont la part de ménages de quatre personnes la plus faible : Metz-Ville (13,9 %), Bruxelles-Capitale (15,2 %), Liège (15,6 %) et également Ostende (14,4 %).

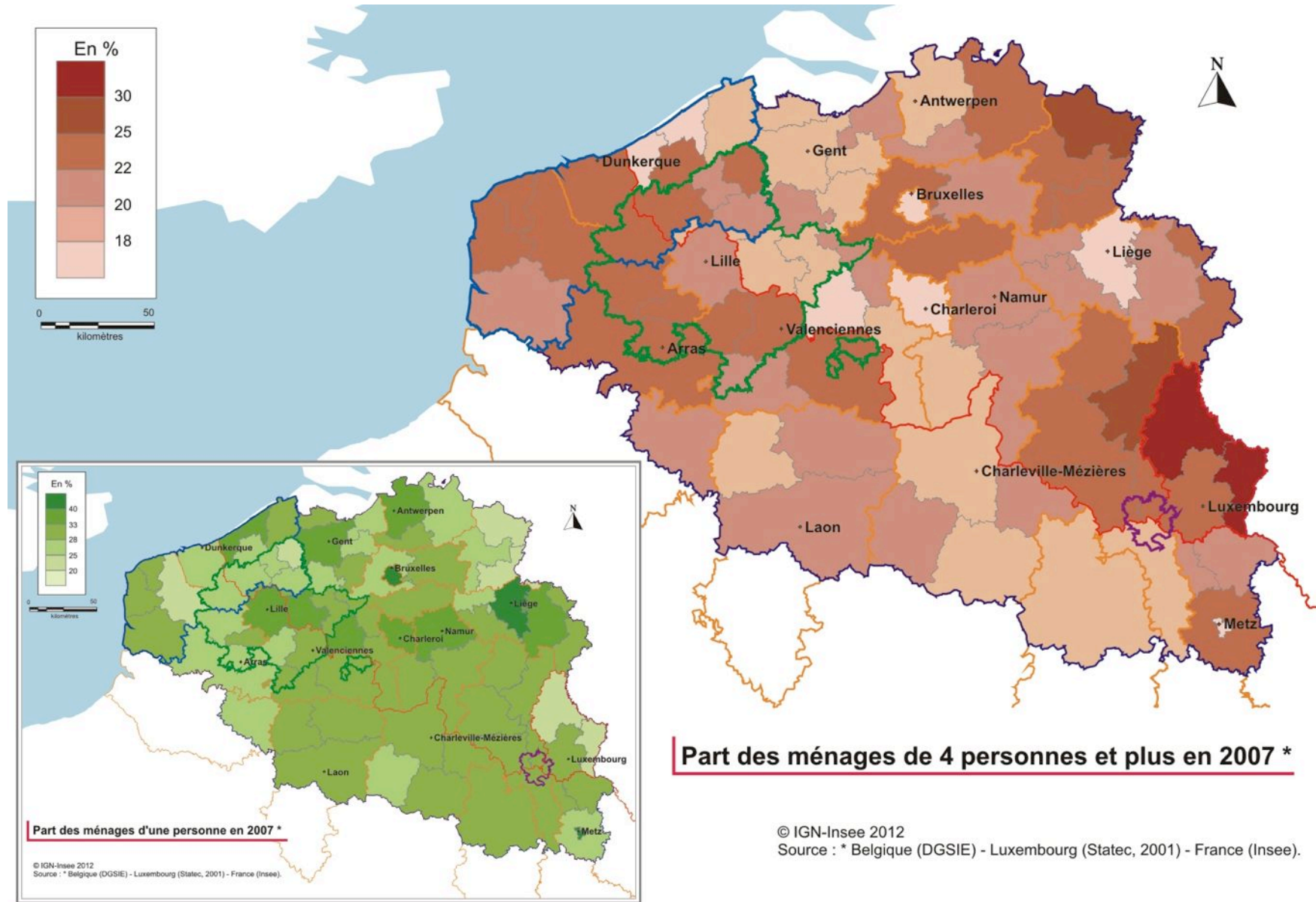
Deux des trois districts du Luxembourg présentent les parts de ménages de quatre personnes et plus les plus élevées de l'espace transfrontalier avec 32,1 % pour Diekirch et 30,2 % pour Grevenmacher.

Côté français, les arrondissements dont la part diminue le plus sont ceux de St Omer (de 30,6 % à 24,8 %), Dunkerque (de 29,3 % à 23,6 %) et Metz-Campagne (de 27,6 % à 22,3 %).

En Belgique, la part dans la région de Bruxelles-Capitale augmente d'environ un point. Dans les autres arrondissements la part baisse. Les plus fortes baisses se situent à Maaseik dont la part passe de 31 % à 26 % (- 4,9 points) et Hasselt de 26,8 % à 22,1 % (- 4,4 points).

Pour comprendre ces résultats

Les données datent de 2007 pour France et Belgique, 2001 pour le Luxembourg.



Dans les territoires de l'AML, du littoral et du PED, les divergences sont assez marquées en ce qui concerne la taille des ménages par commune. Ainsi, les ménages de quatre personnes et plus ne se répartissent pas uniformément au sein des communes du littoral, de l'AML et du PED. À la recherche de conditions de logement plus favorables, en termes de surface et de coût, ces grands ménages se concentrent plus souvent dans les communes périphériques aux grandes agglomérations.

Littoral

Les communes du littoral ayant une part de ménages de quatre personnes et plus élevée sont situées autour des villes d'importance. Les grands ménages y cherchent des logements adaptés, pour un coût inférieur à celui pratiqué au cœur des agglomérations. La part la plus élevée se trouve à Craywick (48,9 %), la plus faible au Touquet-Paris-Plage (6,4 %).

Côté belge, la part de grands ménages est le souvent inférieure à 20 % dans les communes de la côte, comme à Blankenberge (10,8 %) et plus élevée à l'intérieur des terres comme à Lo-Reninge (30,2 %).

Aire métropolitaine de Lille

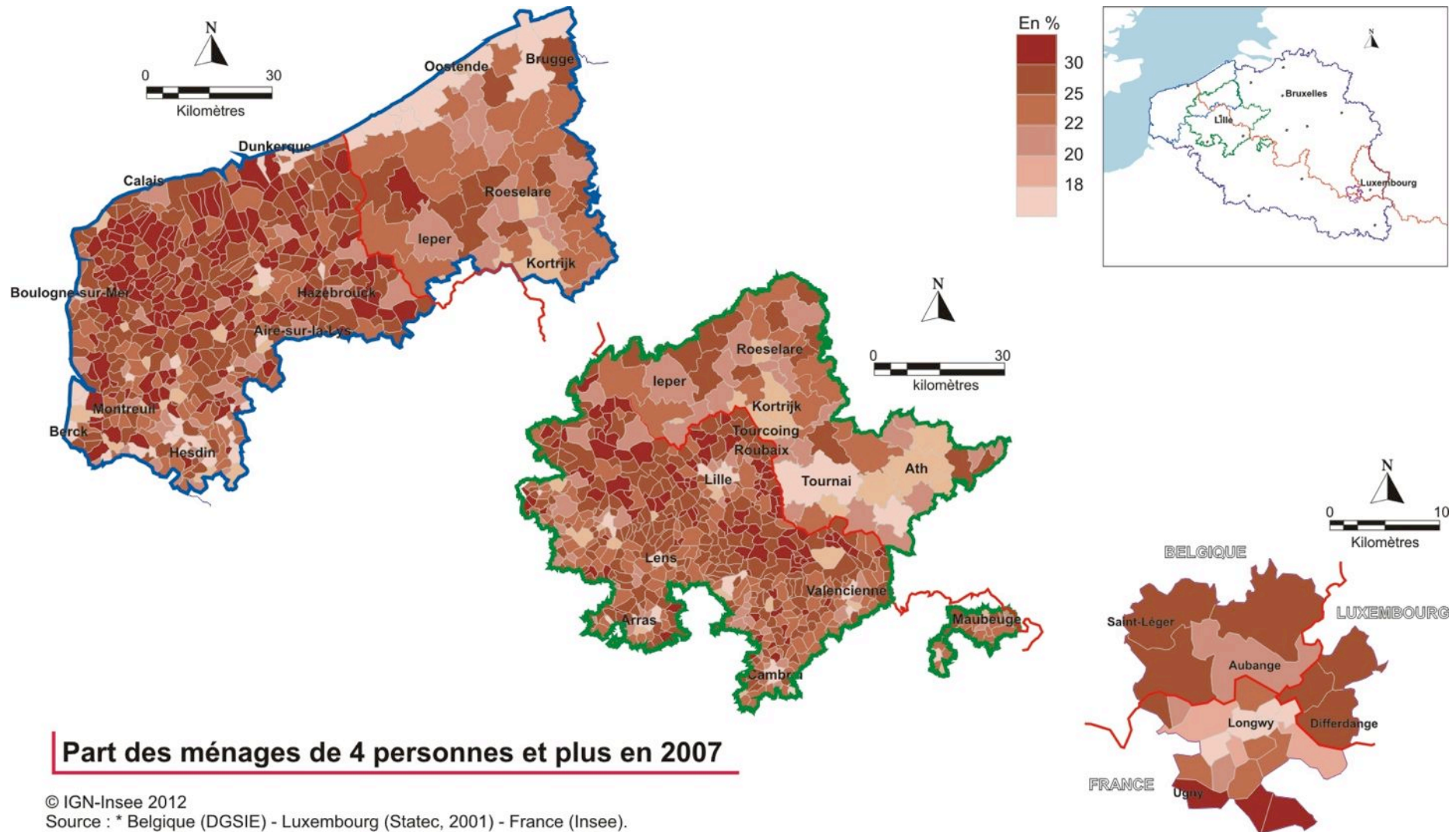
La part des ménages de quatre personnes et plus de l'AML partie française est la plus élevée à Tilloy-lez-Marchiennes (42,6 %) et à Pradelles (42,5 %). La part la plus faible se trouve à Rombly (5,9 %) de très loin devant Lille (11,9 %). Les grands ménages trouvent en effet des conditions de logement plus favorables en périphérie de Lille ou d'Arras, ou encore dans l'ex-bassin minier, les prix des grands logements y étant notamment plus abordables.

Côté belge, compte tenu de l'étendue plus importante des communes, la part des ménages de quatre personnes et plus est davantage homogène entre les communes. La part la plus élevée de ménages de quatre personnes et plus se situe à Silly (27,2 %), la plus faible à Tournai (16,9 %).

Pôle Européen de Développement

Dans la partie française de l'espace transfrontalier, c'est la commune d'Ugny qui possède la part de ménages de quatre personnes et plus la plus élevée (33,9 %).

La part des ménages de quatre personnes et plus s'échelonne d'environ 20 % à 28 % dans le PED belge et de 25 à 27 % dans le PED luxembourgeois.



Part des ménages de 4 personnes et plus en 2007

© IGN-Insee 2012
 Source : * Belgique (DGSIE) - Luxembourg (Statec, 2001) - France (Insee).

Dans les territoires de l'AML, du littoral et du PED, assez logiquement, les ménages d'une personne se concentrent au cœur des grandes agglomérations. Ils correspondent alors le plus souvent à des étudiants ou des jeunes actifs. Les personnes seules résident également dans les communes du bord de mer. Dans ce cas, l'attractivité du littoral concerne des séniors qui viennent y passer leur retraite.

Littoral

Sur le littoral français, la part des ménages d'une personne la plus élevée se situe au Touquet-Paris-Plage (51,1 %). Elle se situe autour de 40 % dans la plupart des grandes villes côtières comme Berck, Boulogne-sur-Mer, Calais ou Dunkerque, là où se concentrent de nombreux séniors et donc également beaucoup de personnes veuves. Dans les terres, la plupart des communes ont une part inférieure à 20 % à l'exception des communes les plus importantes comme Montreuil, Hesdin, Aire-sur-la-Lys et Hazebrouck.

Côté belge, quasiment toutes les communes de la côte ont une part de ménages d'une seule personne supérieure à 33 %, la part la plus élevée est à Ostende (44 %). Là encore, l'attractivité du littoral pour les personnes âgées explique en grande partie ce phénomène. Dans les terres, la plupart des communes ont une part inférieure à 28 % hormis certaines grandes communes comme Ypres (29,8 %) et Courtrai (34,3 %).

Aire métropolitaine de Lille

Au sein de l'AML côté français, la part des ménages constitués d'une personne est élevée dans les communes centres des pôles urbains et faible dans les communes rurales et périurbaines.

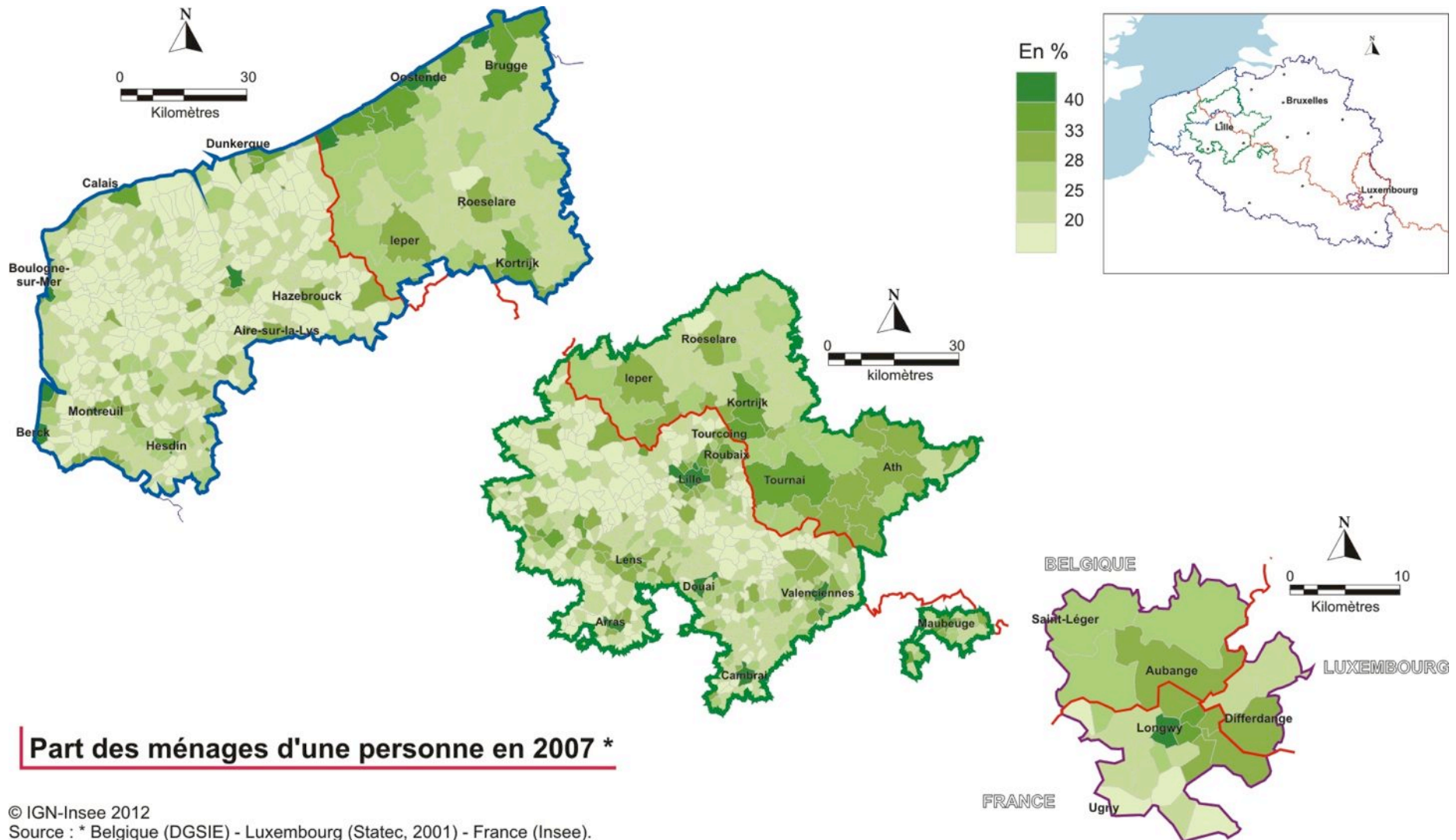
C'est à Lille que la part de ménages d'une seule personne est la plus élevée, à 52,4 %, suivi de Valenciennes et Arras avec environ 45 %. La part la plus faible se situe dans la commune rurale de Neuve-Chapelle où cette proportion est de 9,6 %.

Côté belge, compte tenu de l'étendue plus importante des communes, la part des ménages d'une personne est davantage homogène entre les communes qu'en France. Globalement, davantage de communes wallonnes ont une proportion élevée de ménages d'une seule personne. Trois communes disposent d'une part supérieure à 33 %, il s'agit de Tournai (37,7 %), Courtrai (34,3 %) et Mouscron (33,8 %). La part la plus faible est observée pour la commune de Hooglede (19,4 %).

Pôle Européen de Développement

C'est à Longwy que la part de ménages d'une personne est la plus élevée (42,2 %). À l'opposé, la commune d'Ugny n'a que 14,8 % de ménages de ce type.

La part des ménages d'une seule personne oscille d'environ 25 % à 31 % dans le PED belge et de 21 % à 29 % dans le PED luxembourgeois.



L'espace transfrontalier n'est pas homogène en matière de superficie de logements. La France présente une proportion plus importante d'habitations de petite superficie au détriment des très grands logements. À l'inverse, Belgique et Luxembourg disposent d'une proportion élevée d'habitations de très grande superficie. Ces disparités se retrouvent au niveau infranational entre les arrondissements correspondant aux grandes agglomérations urbaines et les autres, où les superficies des habitations peuvent davantage atteindre des valeurs importantes.

Des logements plus petits en partie française

Une nette opposition apparaît entre les arrondissements français et les autres territoires de l'espace transfrontalier. Les petits logements de moins de 40 m² sont peu nombreux sur l'ensemble de l'espace transfrontalier, mais en particulier en Belgique et au Luxembourg. Ainsi, en 2007, la quasi-totalité des arrondissements français présente une part minimum de 5 % de logements de moins de 40 m², et même 14 % autour de la capitale régionale lilloise. À l'inverse, et à l'exception de celui de Liège, l'ensemble des arrondissements belges compte ainsi moins de 5 % de logements de moins de 40 m², y compris celui de Bruxelles-Capitale, territoire pourtant très dense à l'espace restreint. Au sein du Grand-Duché, le maximum est atteint dans le district du Luxembourg avec 6,8 % des logements en 2001. Parallèlement, Belgique et Luxembourg sont également les territoires de l'espace transfrontalier où l'on relève une proportion particulièrement élevée de très grands

logements. Dans l'ensemble des districts du Grand-Duché, les grands logements représentent au minimum 60 % du parc.

En Belgique, un grand nombre d'arrondissements comptent plus de deux tiers de logements d'une superficie supérieure à 100 m². En Flandre la part de logements dépassant les 100 m² atteint un minimum de 75 % au sein des trois arrondissements du Limbourg. Cette proportion est la plus faible dans la région bruxelloise (21,9 % des logements), en raison d'un parc davantage constitué de logements plurifamiliaux (immeubles à appartements) dont la superficie est moindre.

Au sein des arrondissements français, ces logements de très grande taille ne représentent jamais plus de la moitié du parc immobilier (25 à 30 % du parc immobilier), mis à part quelques arrondissements ruraux. La plus forte proportion est atteinte dans l'arrondissement ardennais de Vouziers, également distinct par sa très faible densité de logements, permettant de disposer d'un espace très large pour la construction.

Si la taille des logements est inférieure à celle des territoires belge et luxembourgeois (en superficie comme en nombre de pièces), un rapprochement des situations franco-belge apparaît. La Belgique voit en effet s'accroître le nombre de petits logements à cause de la hausse du nombre de petits ménages, en particulier du nombre d'isolés, en lien avec l'augmentation de la population urbaine. En conséquence, le besoin en petits logements croît et le nombre de studios et d'appartements dans les nouvelles constructions augmente.

Une superficie plus restreinte en milieu urbain

À une échelle nationale, une opposition apparaît également entre arrondissements à caractère rural ou urbain. Ce sont les

territoires incluant un grand pôle urbain qui enregistrent le plus grand pourcentage de petits logements. C'est le cas pour le district du Luxembourg au Grand-Duché, mais également pour les arrondissements de Lille, Metz-Ville ou Valenciennes en partie française. En Belgique, même si les proportions sont nettement moindres, ces petits logements se trouvent relativement plus nombreux au sein des arrondissements de Liège, Charleroi, Bruxelles-Capitale ou encore Gand.

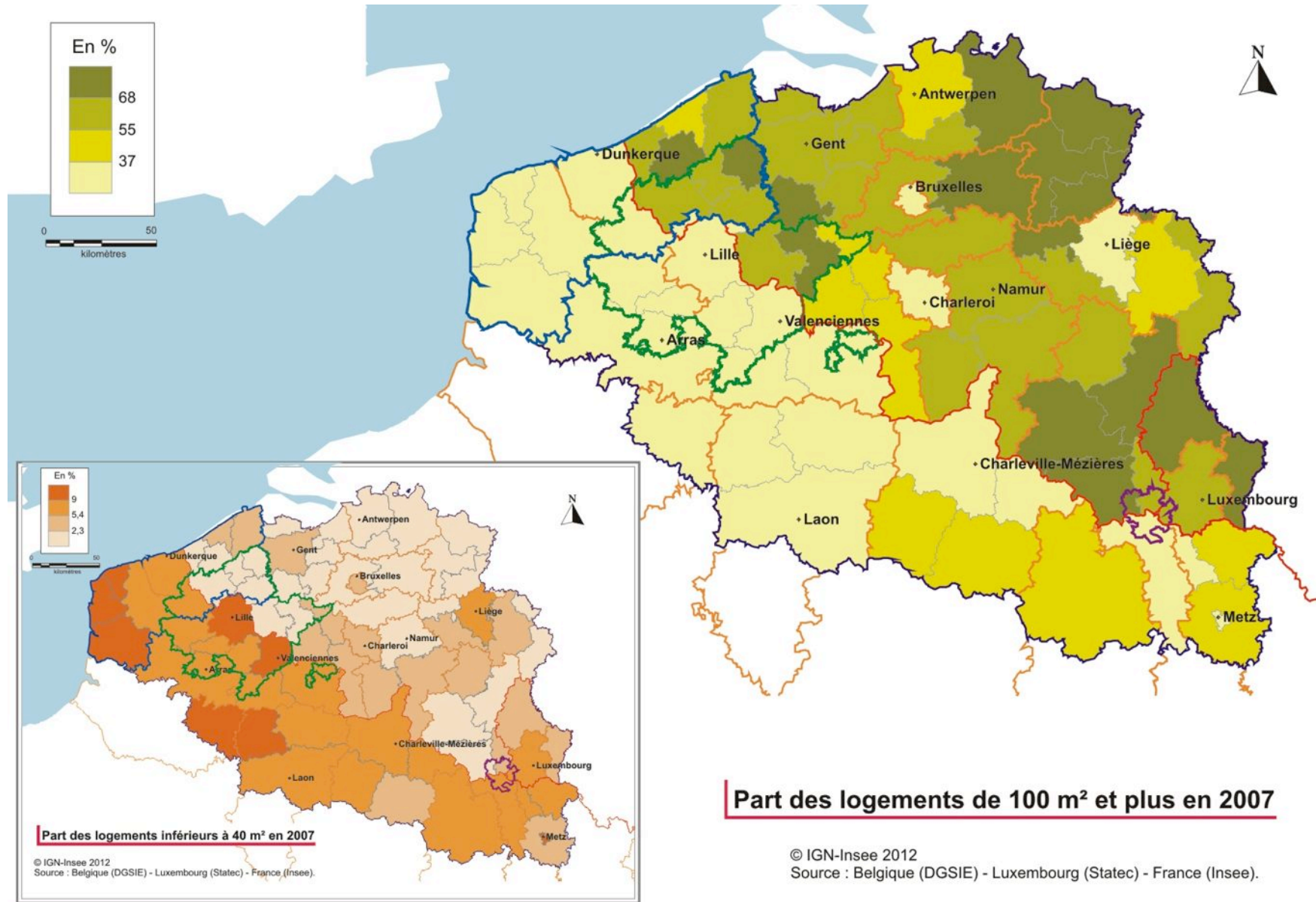
L'importance du parc des immeubles collectifs ainsi que la forte densité de logements préexistants sur ces territoires explique directement la tendance observée. Les appartements, plus nombreux en milieu urbain, présentent en effet la plupart du temps une superficie moindre. Par ailleurs, le prix du foncier réduit également la capacité des ménages à envisager la construction et l'acquisition d'un logement de taille importante au sein des grandes villes.

À l'inverse, les zones où l'habitat est de plus grande superficie sont également les moins peuplées et les moins denses en termes de parc d'habitations. Les espaces disponibles étant plus vastes et le prix du foncier moins élevé, on retrouve dès lors un pourcentage de très grands logements significativement plus élevé qu'ailleurs. C'est notamment le cas dans la Campine belge, où l'arrondissement de Turnhout dispose d'un parc immobilier dont plus des trois quarts est de superficie supérieure à 100 m². Le même constat est fait dans l'Ardenne belge, avec plus de 70 % de logements de plus de 100 m² au sein des arrondissements de Bastogne et Neufchâteau. Enfin, en France, même si ces proportions restent plus limitées, ce sont de même les arrondissements ruraux du sud du territoire qui disposent d'une part plus importante de très grands logements, avec au minimum 40 % du parc concerné pour les arrondissements de Verdun, Rethel, Metz-Campagne ou Vouziers.

Pour comprendre ces résultats

Les données sont issues du recensement de 2007 pour la France, de l'enquête de 2007 pour la Belgique et 2001 pour le Grand-Duché de Luxembourg.

Les superficies retenues pour effectuer les comparaisons ne sont pas strictement identiques en raison des bornes privilégiées dans chaque pays. Ainsi, la dénomination « très grands logements » désigne ceux dépassant les 104 m² en Belgique et 100 m² en France et au Luxembourg. Les « petits logements » caractérisent ceux dont la surface est inférieure à 40 m² en France, 45 m² en Belgique et 50 m² au Luxembourg.



Les disparités observées au niveau national en termes de superficie de logements se retrouvent de manière similaire à un niveau plus fin. Les trois espaces de coopération transfrontalière illustrent en effet l'opposition entre parc immobilier français d'une part, où les petits logements ont une place plus importante, et parcs immobiliers belge et luxembourgeois, faisant la part belle aux habitations d'une superficie supérieure à 100 m².

Des logements plus grands dans les communes rurales et périurbaines du littoral

Dans 90 % des communes du littoral belge, au moins la moitié du parc immobilier est constituée de logements de plus de 100 m². Dans près de trois quarts de ces communes, c'est même plus des deux tiers des habitations qui présentent au minimum une telle surface. La moindre présence de logements collectifs en Belgique explique en partie une nouvelle fois cette caractéristique. Par ailleurs les communes concernées sont naturellement des espaces à faible densité démographique, où la structure du territoire permet par conséquent une occupation par des logements plus vastes de type maisons individuelles.

Dans la partie rurale du versant français, on trouve aussi de nombreux grands logements, mais sans aucune mesure avec les communes rurales du versant belge.

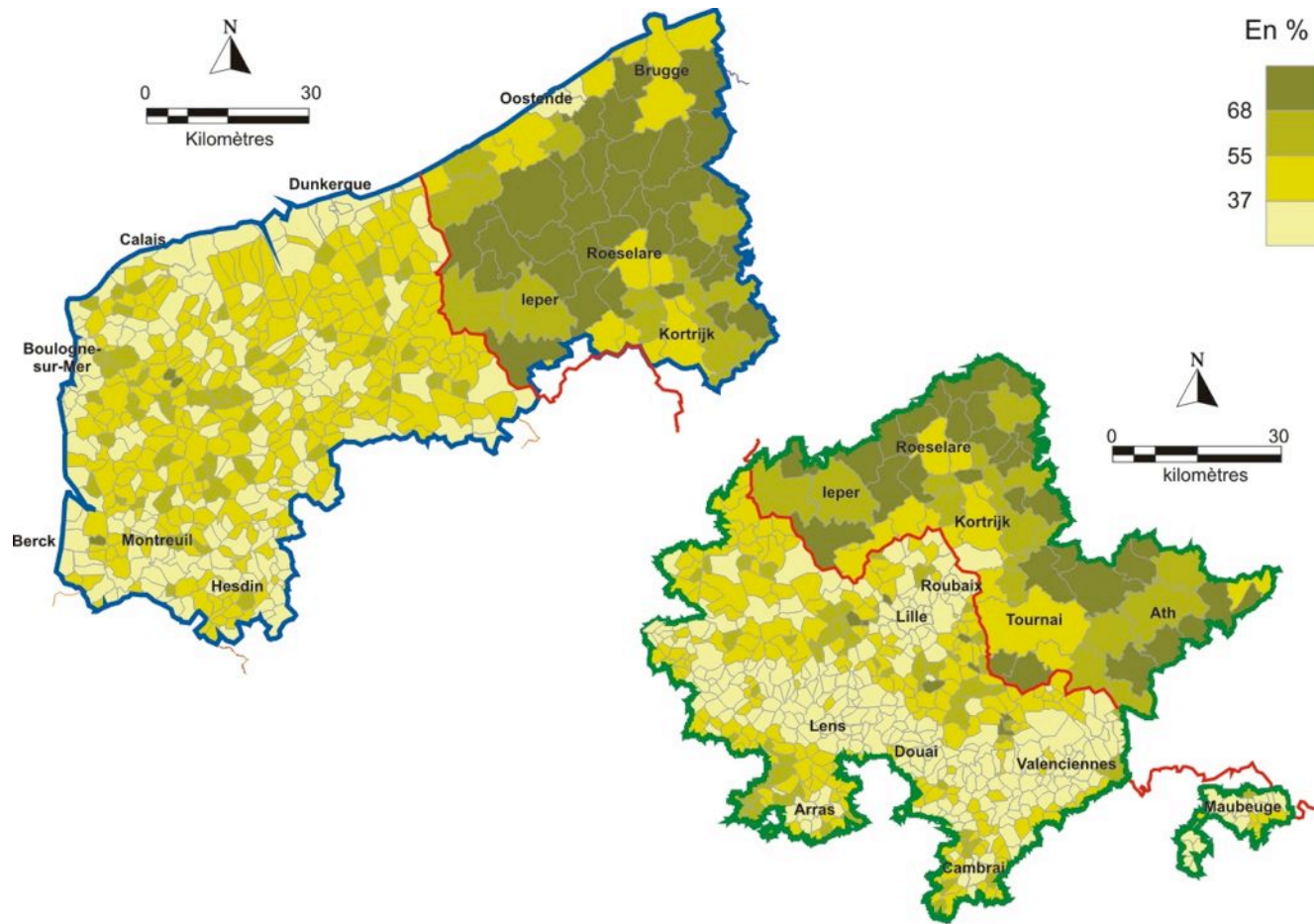
Moins de grands logements dans la partie française de l'Aire métropolitaine de Lille

C'est le long de l'axe métropole lilloise prolongé au nord vers Courtrai et de l'arc minier français que les très grands logements sont sous-représentés, avec un continuum de communes de Béthune à Valenciennes et de Lille à Roubaix, où ces proportions avoisinent majoritairement le quart du parc immobilier, alors qu'elles peuvent dépasser les deux tiers dans certains espaces plus éloignés des villes.

La distinction entre France et Belgique est par ailleurs une nouvelle fois très marquée. Sur le territoire de l'AML, la proportion de logements de très grande taille dépasse les deux tiers du parc immobilier dans la très grande majorité des communes belges, et peut même concerner parfois plus de 80 % des habitations. À l'inverse en France, ce pourcentage est le plus souvent proche des 40 % et ne dépasse que dans très peu de cas le seuil des deux tiers. Le poids plus important des logements collectifs sur l'ensemble du territoire français, et notamment du parc collectif social sur le versant français de l'AML, comparativement à son homologue belge, explique ces écarts importants.

Surtout des grands logements dans les communes luxembourgeoises du Pôle Européen de Développement

Au sein du Pôle Européen de Développement (PED), dans la ville de Longwy et plus généralement pour la partie française, on trouve proportionnellement peu d'habitations ayant une superficie supérieure à 100 m². Avec une forte présence des très grands logements sur l'ensemble du territoire national, et notamment dans les trois communes du PED, le Luxembourg présente une situation très favorable en termes de superficie des habitations. Plus de la moitié du parc des trois communes luxembourgeoises du Pôle est constituée de très grandes habitations, bien que celles-ci présentent pourtant une densité de logements importante. La taille des ménages joue également un rôle explicatif ici, dans la mesure où les ménages de 4 personnes et plus y sont surreprésentés et appelle à disposer d'un logement nécessairement plus vaste. Il en est de même au sein des trois communes belges de Saint-Léger, Messancy et Musson, associant chacune une forte proportion de très grands logements à une présence plus importante de ménages de grande taille. Le caractère plus rural de ces territoires permet en outre un prix du foncier plus accessible.



Part des logements de 100 m² et plus en 2007

© IGN - Insee 2012

Source : Belgique (DGSIE) - Luxembourg (Statec, 2001) - France (Insee)

A l'intérieur-même de chacun des pays de l'espace de coopération, il est facile de constater l'importance du logement collectif au sein des grandes villes, type de logement qui induit des superficies moindres et dessine donc un contraste entre zones urbaines et périurbaines sur chacune des représentations cartographiques infrarégionales.

Des petits logements plus nombreux dans la partie française du littoral

Une segmentation entre territoires français et belge, ainsi qu'entre espace rural et urbain, se constate au sein des communes du littoral. Le versant français enregistre une proportion plus grande de petits logements, avec un nombre important de communes où cette catégorie concerne au minimum un cinquième du parc. A contrario, cette part ne dépasse pas 9 % en Flandre occidentale belge, qui est en large majorité constituée de logements de très grande taille.

La commune de Berck présente ainsi près de 30 % de petits logements, Boulogne-sur-Mer s'approche quant à elle des 17 % et Dunkerque dépasse les 12 %. En Belgique, Bruges et Ostende se distinguent partiellement du reste du territoire, avec cependant des pourcentages d'habitations de petite surface bien plus faibles qu'en zone côtière française (3 à 4 % du parc seulement). Ces communes, de même que les pôles maritimes français, regroupent une proportion plus grande de petits ménages, et notamment isolés, dont la présence est nécessairement corrélée à la mise à disposition de petits logements.

Des petits logements dans les agglomérations de l'Aire métropolitaine de Lille

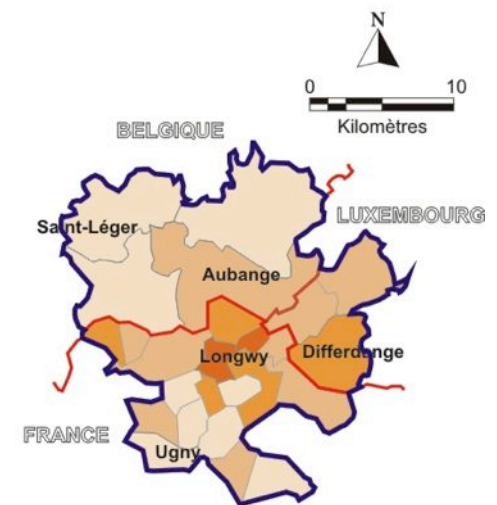
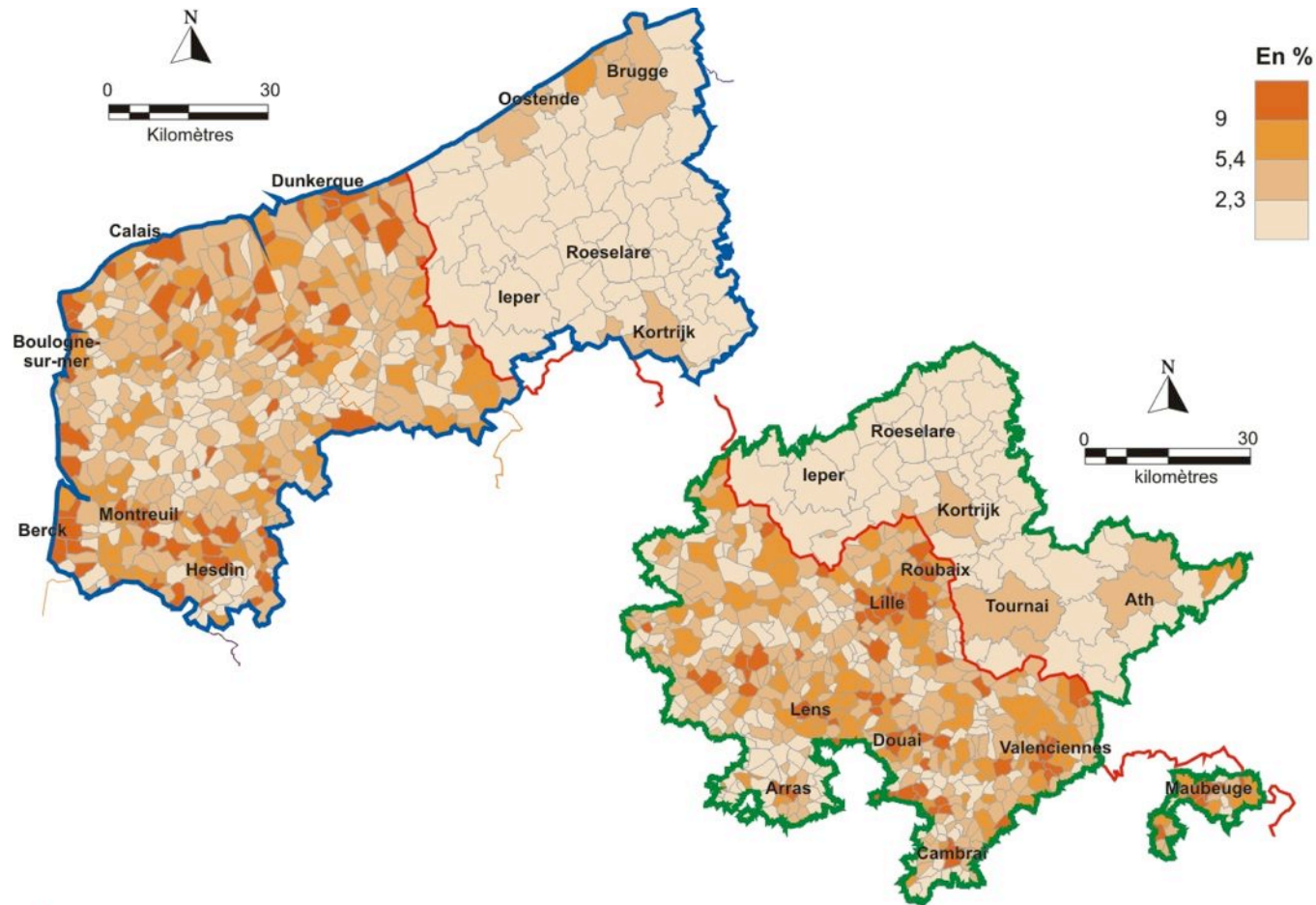
La photographie des superficies de logement de l'Aire métropolitaine de Lille (AML) fait apparaître les mêmes disparités qu'à l'échelle de l'ensemble de l'espace transfrontalier. D'une part la discontinuité franco-belge se visualise de manière assez nette ; d'autre part, et comme on le supposait, c'est plus précisément au sein même des grandes villes que les surfaces de logements s'avèrent les plus petites.

Les deux grands axes de l'AML - cœur urbain métropolitain lillois prolongé au nord vers Courtrai et arc minier français - sont ainsi les espaces où l'on relève une plus grande part de logements de moins de 40 m². C'est en particulier le cas pour les grands pôles urbains eux-mêmes : Lille se détache avec 32 % de son parc concerné, de même que les villes de Valenciennes, Arras, Béthune, Roubaix ou Douai, qui, avec 15 % minimum de petits logements, illustrent la caractéristique des grandes communes, constituées en plus grande proportion d'immeubles à appartements. Les plus fortes densités de population et de logements vont en effet de pair avec une restriction des superficies des habitations, en raison d'une surface disponible moins grande et d'un prix du foncier plus élevé. Les caractéristiques des populations urbaines sont également importantes pour expliquer ces contrastes, puisque les petits ménages - voire les ménages d'une seule personne - se retrouvent surreprésentés au sein des grandes villes, et sont conjointement en attente d'une superficie de logement moins grande car moins coûteuse. Bien que de manière beaucoup moins marquée, cette tendance s'illustre également en Belgique,

où les villes de Courtrai, Ath ou Tournai se distinguent par une proportion légèrement supérieure de petits logements, comparativement à la moyenne nationale.

Un habitat plus petit dans le cœur historique du Pôle Européen de Développement

De manière logique les espaces les plus denses en terme de population et de logements sont également ceux où les logements individuels plus spacieux ont le moins de poids au sein du Pôle Européen de Développement (PED). Dès lors l'espace restreint constitué par les villes de Longwy, Differdange, Pétange et leurs communes adjacentes, où se concentrent une majorité des logements, sont également celles où les pourcentages de logements de petite taille sont les plus élevés, avec plus de 13 % à Longwy notamment. Les ménages d'une personne y sont plus nombreux comparativement aux communes voisines, en particulier dans la commune lorraine, et expliquent en partie ce constat.



Part des logements inférieurs à 40 m² en 2007

© IGN - Insee 2012

Source : Belgique (DGSIE) - Luxembourg (Statec, 2001) - France (Insee)

Dans l'espace transfrontalier, le prix de vente moyen des logements individuels atteint les 230 000 euros. Cette moyenne cache cependant des disparités nationales très fortes. À l'inverse du Luxembourg qui connaît des tarifs immobiliers très nettement supérieurs, France et Belgique présentent une certaine proximité en matière de prix de vente moyen des logements individuels, de 145 000 à 150 000 euros. Des différences apparaissent à une échelle infrarégionale ou infranationale, opposant notamment les territoires abritant les villes-capitales et les espaces côtiers, à des arrondissements à caractère plus rural.

Grandes villes et espaces côtiers : un prix de vente immobilier élevé

Les arrondissements des deux grandes capitales nationale et régionale franco-belges présentent un prix de vente immobilier bien supérieur à la moyenne de l'espace transfrontalier : plus de 300 000 euros dans la province bruxelloise, environ 188 000 euros en zone lilloise. La situation de la capitale belge est directement liée au découpage administratif régional belge, l'arrondissement Bruxelles-Capitale étant de très faible superficie. L'étalement urbain n'y est donc pas possible et entraîne un mouvement permanent de destruction-construction. Ces rénovations constantes se font au détriment des zones d'habitat. Les prix du logement y ont par conséquent flambé.

Les espaces littoraux enregistrent également des prix de vente moyens des logements individuels assez supérieurs à la moyenne de l'espace transfrontalier franco-belge. Ainsi, le

territoire côtier de Bruges présente un tarif moyen supérieur à 200 000 euros en 2007. Les deux autres arrondissements littoraux belges d'Ostende et de Furnes connaissent aussi des prix élevés, en moyenne de respectivement 173 000 et 159 000 euros. Les prix de vente des logements individuels s'avèrent assez comparables dans les arrondissements du littoral français, avec des niveaux de 15 000 à 30 000 euros au-dessus de la moyenne française. Les arrondissements de Boulogne-sur-Mer et Montreuil présentent ainsi un prix moyen avoisinant les 173 000 euros. C'est ici directement la proximité côtière et sa qualité de vie qui favorise la montée des prix. En Flandre occidentale belge, le bénéfice du cadre de vie est davantage couplé au profil financièrement aisé des habitants pour expliquer l'importance des tarifs immobiliers.

L'est du territoire : un coût immobilier atypique

Le Grand-Duché du Luxembourg enregistre un prix de vente moyen des logements individuels très nettement supérieur à l'ensemble de l'espace transfrontalier, voire exceptionnel. Avec une moyenne située à près de 400 000 euros pour l'ensemble du territoire, le pays présente ainsi des tarifs près de trois fois supérieurs aux moyennes française et belge. Avec un prix moyen approchant les 437 000 euros, le district abritant la capitale luxembourgeoise est de loin l'espace le plus cher du territoire étudié. Par ailleurs, son impact dépasse les frontières nationales, puisque les arrondissements français limitrophes ou géographiquement très proches de Metz-Ville, Thionville-Est ou Metz-Campagne enregistrent des prix eux-mêmes très élevés, situés en moyenne autour de 230 000 euros.

Cette situation particulière des territoires du sud-est de l'espace transfrontalier est à mettre directement en relation avec l'attractivité du territoire lié à son dynamisme économique.

Espaces ruraux et Hainaut belge : des cours globalement plus accessibles

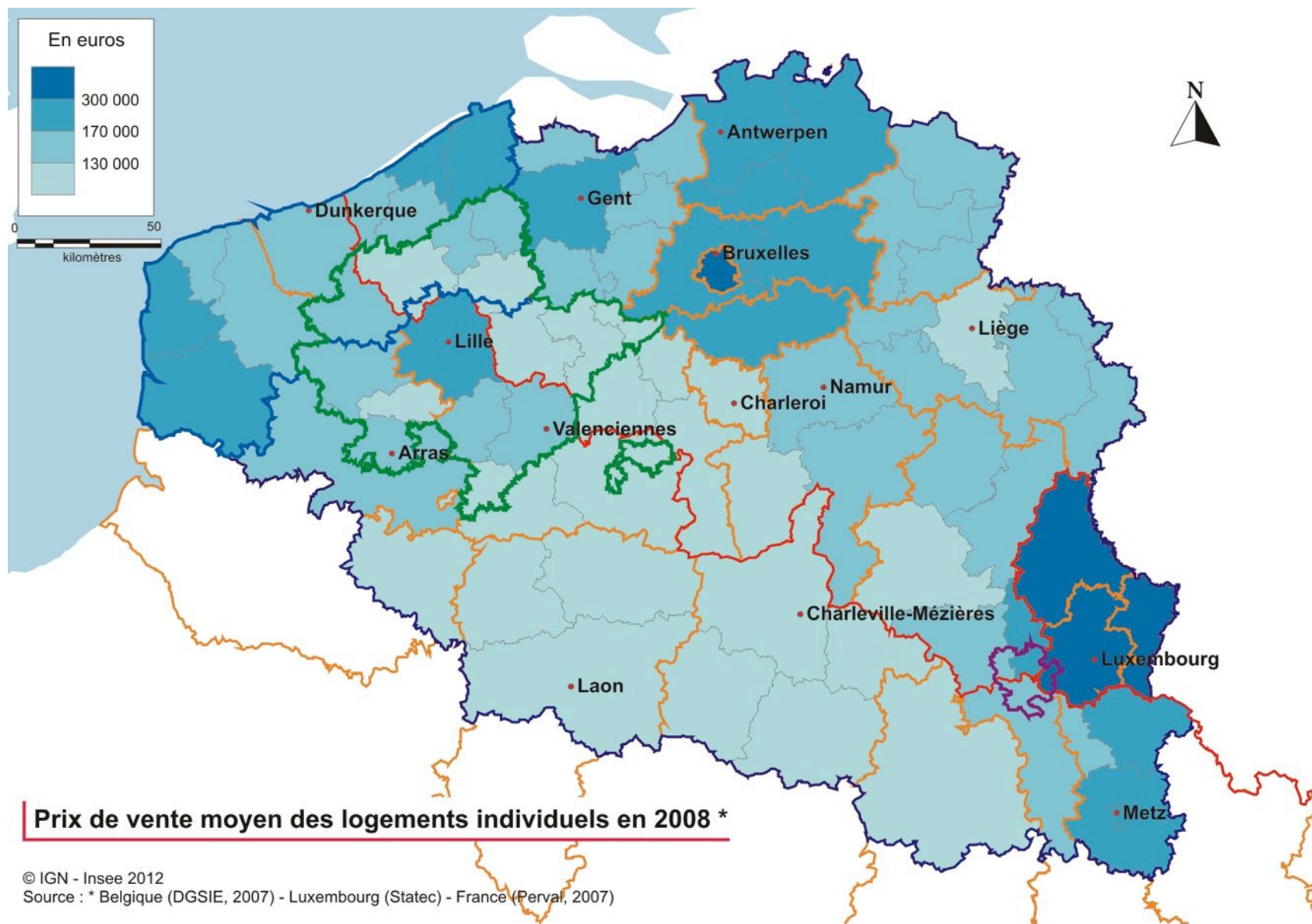
C'est en territoire picard et ardennais pour la zone française, et en province wallonne pour la Belgique, que les prix de vente moyens des logements individuels s'avèrent les moins élevés. Cette caractéristique concerne notamment particulièrement l'arrondissement de Vervins. Avec moins de 80 000 euros en moyenne, le tarif de vente des logements individuels y est le plus bas pratiqué. De même le prix de vente moyen enregistré dans l'ensemble de la province wallonne s'élève environ à 130 000 euros, soit 30 000 euros de moins que la moyenne flamande. L'arrondissement rural de Neufchâteau illustre cette tendance avec un prix situé à environ 120 000 euros.

Une nuance est cependant à apporter en province wallonne. En effet, les arrondissements enregistrant les tarifs immobiliers les plus accessibles se situent nettement au sein des arrondissements du Hainaut belge, notamment ceux de Mons et Charleroi dont le prix moyen n'atteint pas les 100 000 euros. Le manque d'attractivité de ces territoires explique ces tarifs modérés.

Pour comprendre ces résultats

Les données datent de 2007 pour France et Belgique, 2008 pour le Luxembourg.

L'indicateur est le prix de vente moyen des logements individuels.

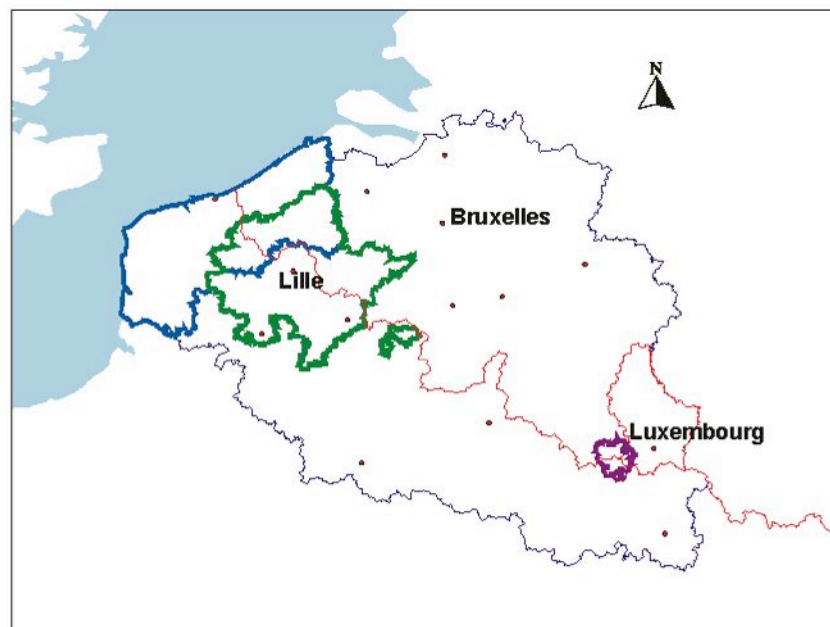


Démographie

Coefficient interquartile des revenus	48
Densité démographique	10
Droit du sang	38
Droit du sol	38
Espérance de vie (à la naissance)	30
Indicateur conjoncturel de fécondité	24
Indicateur de dépendance	22
Indicateur de mobilité	36

Logement

Âge du parc de logements	62
Densité de logements	50
Logement social	68
Mesure de l'évolution du parc de logements	54
Prix de vente des logements	82
Statut d'occupation	66
Surface des logements	76
Taille des ménages	70



ATLAS Transfrontalier

Démographie - Habitat

Tome 1, co-édité par la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie du Service Public de Wallonie,
l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique,
la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais
et l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques du Nord-Pas-de-Calais



I.S.B.N. : 978-2-11-052354-9
Code Sage : NATLFT112
Prix : 15 €